



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Boï Kala.....	11
Baït Neeman.....	13
Mayan Haim.....	17
Koidinov	21
La Daf de Chabat	22
Autour de la table du Shabbat.....	26
Haméir Laarets.....	28
Bnei Shimshon	30
Bnei Or Ahaim.....	32
Pa'had David	34



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

VAYIKRA

Il est écrit dans notre Paracha, à propos du Sacrifice expiatoire (**'Hatat**): «*Si un individu d'entre le Peuple pêche par inadvertance... il apportera pour son Offrande une chèvre sans défaut, une femelle, à cause du péché qu'il a commis*» (Vayikra 4, 27-28). Par la suite, la Thora enseigne la Loi du Sacrifice de délit (**Acham**): «*Si un individu, commettant un péché, contrevient à une des défenses de l'Éternel, et que, incertain du délit, il soit sous le poids d'une faute, il apportera au Cohen un bélier sans défaut, choisi dans le bétail, selon l'évaluation de l'offrande de délit, le Cohen lui obtiendra grâce pour l'erreur qu'il a commise et qu'il ignore, et il lui sera pardonné. ...*» (Vayikra 5, 17-18). Le Traité de Michna Zéva'him (8, 2) souligne que: «*Tous les Sacrifices peuvent se mélanger (et être offerts conjointement), à l'exception du 'Hatat et de l'Acham (qu'il est nécessaire de séparer)*». Or, les versets établissent clairement que le Sacrifice de 'Hatat était une chèvre femelle et celui d'Acham, un bélier mâle. Il était donc, en tout état de cause, toujours possible de les identifier et de les distinguer. Pourquoi donc l'auteur de la Michna doit-il préciser que ces Sacrifices ne peuvent pas se mélanger? N'y a-t-il pas là une évidence, puisqu'il ne saurait en être autrement? Essayons d'apporter une réponse d'ordre moral à notre question. Lorsqu'un Juif tente de se rapprocher de D-ieu, il offre un Sacrifice de 'Hatat pour racheter les fautes qu'il a pu commettre par inadvertance, pour réparer ses erreurs. En l'occurrence, un Sacrifice «léger» (une femelle), permet alors d'obtenir une telle expiation. Ce «mince» Sacrifice suffit à lui faire prendre conscience que son échec était uniquement passager, et que grâce à la Téchouva, il peut s'élever encore plus haut qui l'était auparavant. Le sacrifice d'Acham, en revanche, a un caractère plus sévère.

Il rachète également les fautes intentionnellement commises. De ce fait, il doit être plus puissant et l'on fait donc le choix d'un mâle. Ainsi, un Juif qui, de son plein gré, a piétiné son bon penchant et assouvi les passions de son cœur, doit effectivement offrir un sacrifice mâle, c'est-à-dire maîtriser, avec force, la dureté de son cœur, supprimer le mal qui s'est introduit dans son âme animale et le mettre hors d'état de nuire. Pourtant, la distinction entre ces deux situations n'est pas toujours parfaitement claire. Car, c'est parfois la faute délibérément commise qui est la plus légère, lorsqu'elle est la conséquence de la mauvaise influence qui est exercée par son entourage, ou bien d'une pulsion négative que l'on porte en soit depuis sa naissance. A l'inverse, il arrive aussi que la faute commise par inadvertance soit plus grave, plus sévère, lorsqu'elle est provoquée par un lente dérive, par un écart progressif du Service de D-ieu, de la part d'un homme qui ne se maîtrise pas, qui ne recherche plus la satisfaction de ses besoins moraux. Malgré tout cela, la Michna introduit bien ici une idée nouvelle. Elle affirme que les sacrifices de 'Hatat et d'Acham ne peuvent jamais se mélanger. Elle établit, de cette façon, que l'expiation d'une faute commise par inadvertance est systématiquement plus légère que celle de la faute intentionnelle, Quelles que soient les circonstances. D-ieu a décidé qu'il en soit ainsi et c'est de cette façon que l'on rachète ses fautes. Dans ce mois de miséricorde qu'est Nissan, rapprochons nous d'Hachem dans un élan de Téchouva, pour mériter l'accomplissement des paroles de nos Sages (Roch Hachana 10b): «*En Nissan, ils furent délivrés (la Sortie d'Egypte), et en Nissan ils le seront également dans l'avenir (la Délivrance finale).*»

Collel

«Quel est la particularité du troisième Livre de la Thora – Vayikra?»

לעילוי נשמות

⚭ Dan Chlomo Ben Esther ⚭ Fraoua Bat Nona ⚭ Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana ⚭ Moché Abourmade Ben Chlomo
⚭ Amrane Ben Léa ⚭ David Ben Fréoua Amsellam ⚭ Myriam Bat Sim'ha ⚭ Israël Ben Sarah

Vayikra
3 Nissan 5783
25 Mars
2023
213

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nèrot: 18h50

Motsaé Chabbat: 19h58



1) La veille du 14 Nissan, à la tombée de la nuit, on doit rechercher le 'Hamets à la lumière d'une bougie (Bédikat 'Hamets). On a l'habitude de faire auparavant la prière de Arvit (du soir) et tout de suite après, il faut se presser pour rentrer chez soi et accomplir cette Mitsva. Il ne faut pas consommer un repas, entreprendre un travail et même d'étudier la Thora avant d'avoir accompli la Mitsva, et ceci à partir d'une demi-heure avant la nuit. Néanmoins, l'étude est permise jusqu'à la nuit si quelqu'un nous rappelle d'effectuer la recherche du 'Hamets, ou si on assiste à un cours public à la synagogue. Il est autorisé de consommer quelques gâteaux ou des fruits, et boire. La Bédika doit se faire de façon méticuleuse. Pour que la recherche du 'Hamets ne soit pas trop pénible, on a pris l'habitude de bien nettoyer la maison d'avance ainsi que les ustensiles et les habits qui s'y trouvent. Il ne faut pas parler de choses sans rapport direct avec la recherche du 'Hamets pendant toute la durée de la recherche.

2) Avant de commencer cette recherche, il est de coutume de placer, dans différents endroits de la maison, dix petits morceaux de 'Hamets enveloppés dans du papier. Puis, l'on récite la bénédiction suivante: «*Baroukh Ata Ado-Naï Elo-Hénou Mélékh Haôlam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Biour 'Hamets*» («*Béni sois-Tu Hachem notre D-ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné la destruction du 'Hamets.*») Puis après la Bédika, on dira la formule suivante dans la langue que l'on comprend: «*Kal 'Hamira Véhamia Déika Birchouti Dé'hazité Oudéla 'Hazité Débiarté Ou Déla Biarté Livitl Véléhévé Kéafra Déarea.*» Si on ne comprend pas le sens de ces mots en Araméen, on les dira dans une langue qui est comprise: «*Que tout 'Hamets ou tout levain qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu, que je n'ai pas détruit et dont je n'ai pas connaissance soit annulé et considéré comme la poussière de la terre*»

(D'après Choul'han Aroukh
Orakh 'Haïm, 431-433)



La perle du Chabbath

Le Midrache enseigne: «**Tous les Sacrifices** (Korbanot) **disparaîtront dans les temps futurs** mais le Sacrifice Toda (de remerciement) ne disparaîtra jamais» [Vayikra Rabba Tsav 9, 7]. Le Sacrifice, dans le passé, permettait d'élever «l'Assemblée d'Israël» à sa source spirituelle située dans les Mondes supérieurs. Dans les temps futurs, la Lumière divine sera dévoilée pareillement dans ce Monde matériel et dans les Mondes spirituels (il n'y aura donc plus de «distance» qui sépare «l'Inférieur» – l'homme du «Supérieur» – D-ieu). Aussi, le Service des Sacrifices (Korbanot), qui s'apparente à celui du «rapprochement» (Kirouv) de l'homme vers D-ieu, n'aura-t-il plus lieu d'être dans le Troisième Temple [Séfer Halikoutim du Tséma'h Tsédek]. Le Sacrifice Toda sera offert aux temps messianiques car: 1) Le péché en Israël disparu, Les Juifs devront remercier Hachem d'être protégés de la faute [Pardes Yossef]. 2) Le Sacrifice Toda viendra comme remerciement pour les miracles et prodiges de la Délivrance finale, lorsque le Peuple Juif sortira des quatre situations difficiles (qui obligent l'apport de ce Korban lorsqu'on échappe à l'une d'entre elles): La prison (l'Exil, par ses contraintes et ses souffrances, est comparé à une prison), la traversée de la mer (allusion aux «eaux nombreuses» des soucis de la Parnassa causés par l'Exil), la traversée du désert (symbole du danger et de l'hostilité que constituent les terres d'Exil) et la maladie (les souffrances physiques et spirituelles du Peuple Juif en Galout). Par ailleurs, le Sacrifice Toda exprimera la reconnaissance (Hodaa) et l'annulation devant Hachem qui prévaudront à l'époque messianique [Likouté Si'hot]. La plupart des Sacrifices étaient apportés pour réparer la faute, y compris celui appelé Olah (Holocauste) que l'on apportait pour expier la «pensée du cœur» (pour la faute). Aussi, puisque les Juifs ne fauteront plus (dans les temps futurs), les seuls Sacrifices qu'ils apporteront, seront les Sacrifices de Toda et de Chlamim (sacrifices de «Paix»), afin de remercier Hachem pour tout le bonheur qu'il leur procurera. Les Sacrifices individuels seront annulés dans le futur, car ils viennent réparer la faute. Ils n'auront donc plus de raison d'être lorsque le péché aura disparu d'Israël. Aussi, seuls les Sacrifices «quotidiens et supplémentaires (Témidine ou Moussafine)» - ces derniers étaient offerts, en plus des deux Sacrifices «quotidiens», les jours de Chabbath, de Roch 'Hodech et de fêtes [Yafé Toar]. C'est ainsi que nous pouvons comprendre les paroles du Rambam: «Le roi Machia'h se lèvera dans le futur, et rétablira la royauté de David...on restaurera les Lois à son époque, comme on les appliquait auparavant, on offrira des Sacrifices...» [Michné Thora Lois des Rois 11, 1]. Le culte des Sacrifices aura alors la même signification que celui accompli par Adam Harichone dans le Gan Eden avant la faute [Béréchit Rabba 16, 5]. Comment expliquer que les Sacrifices liés à la faute (comme le Sacrifice 'Hatat – expiatoire – ou le Sacrifice Achem – de culpabilité) disparaîtront à l'époque messianique alors qu'ils font partie intégrante des six-cent-treize Commandements de la Thora qui se veut immuable? Deux réponses: 1) Les non-juifs qui viendront se convertir d'eux-mêmes (en raison de la suspension des conversions après la venue du Machia'h) apporteront les Sacrifices qu'apportaient les Juifs à l'époque du Michkane et des premiers Temples (incluant ceux liés à la faute). 2) C'est par l'étude la Thora que les Juifs respecteront dans les temps messianiques les Commandements concernant les «Korbanot», car «étudier le passage de la Thora relatif au Sacrifice équivaut à offrir le dit Sacrifice». En effet, le Talmud enseigne [Ména'hot 110a]: «Rech Lakich a dit: Que signifie: 'Telle est la Thora pour l'holocauste, pour l'Offrande de céréales, et pour le Sacrifice expiatoire et pour le Sacrifice de culpabilité...'» (Vayikra 7, 37)? Quiconque étudie la Thora, c'est comme s'il présentait un holocauste (Ola), une offrande de céréales (Min'ha), un Sacrifice expiatoire ('Hatat), et un Sacrifice de culpabilité (Achem) [«comme si» mais pas équivalent]. Remarque de Rabba: [Si ce qui précède était vrai] Pourquoi est-il écrit: «pour l'holocauste, et pour l'Offrande (LaOla VéLaMin'ha)? On devrait lire plutôt: [la Thora est] l'holocauste (Ola sans le «Lamed»), [est] l'offrande. [En réalité, poursuit Rabba, il faut comprendre que] celui qui se consacre à la Thora n'a besoin d'offrir ni holocauste (Lo Ola) [לא עולה] (expression que la Thora contracte en LaOla - ללולה) ni Offrandes (Lo Min'ha) לא מנחה, ni Sacrifice d'expiation (Lo 'Hatat) [לא חטאת] ou de culpabilité (Lo Achem) [לא אשם] [Divré Yoël]. Aussi, est-il enseigné [Chabbat 12b] que Rabbi Elisha Ben Ichmaël écrivait dans son carnet qu'il apporterait un Sacrifice expiatoire ('Hatat) bien gras, quand le Temple sera reconstruit, pour expier sa faute commise par inadvertance. Bien que d'après Rabba, l'étude de la Thora soit équivalente au «'Hatat» lui-même, il voulut fait preuve de zèle en s'engageant à apporter un véritable Sacrifice animal [Ben Yéhoyada].

A l'époque où, sur la recommandation de son Rav, il dut révéler son génie afin d'avoir de l'influence sur le public, Rav Israël Salanter commença à donner des cours publics. Il observait d'abord son audience, puis décidait dans quelle mesure il devait se dévoiler pour que le public accepte ses idées de Moussar. Un jour, son génie fut révélé à tous. Il avait l'habitude de rédiger une affiche dans laquelle il donnait le sujet de son cours et la liste des sources dans la Guemara et ses commentaires sur lesquelles son Chiour était construit, afin que le public puisse s'y préparer en consultant les sources à l'avance. Dans une certaine ville, après avoir fait affiché son annonce à la porte de la synagogue, il a demandé qu'on lui apporte l'annonce afin de l'avoir sous les yeux pendant le cours. Quelle ne fut pas sa surprise de voir que des moqueurs avaient remplacé son annonce et changé toutes les sources! Il est resté à réfléchir pendant dix minutes, puis a commencé un Pilpoul profond reliant toutes les nouvelles sources inscrites sur l'annonce falsifiée. Toute l'audience est restée émerveillée du génie qu'il a démontré à cette occasion. Le lendemain, deux jeunes hommes sont venus lui avouer qu'ils étaient responsables de l'échange de l'affiche et lui ont demandé pardon. Ils ont expliqué qu'ils voulaient mettre le Rav à l'épreuve en citant des sources sans aucun apport les unes avec les autres. Lorsque le disciple de Rav Salanter, Rav Naftali Amsterdam, a raconté cette anecdote, il a ajouté: «Ne pensez pas que mon Rav ait eu besoin d'attendre dix minutes pour construire un nouveau Pilpoul. Son intelligence était bien au-delà de ce que nous pouvons imaginer. Il était capable d'élaborer des idées originales sur la Souguyia à la vitesse de l'éclair. Pendant ces minutes-là, Rav Israël se trouvait dans un dilemme. Il a d'abord pensé dire à son audience qu'il avait 'oublié' son cours et descendre humblement de l'estrade afin qu'on ne découvre pas son génie. Mais au même moment, une autre idée lui est venue. S'il s'abaissait en public, son influence cesserait et tous efforts pour répandre le Moussar seraient vains. Cette lutte intérieure s'est déroulée pendant dix minutes jusqu'à ce qu'il soit persuadé qu'en construisant un cours improvisé à partir des nouvelles sources, il n'avait aucune intention de protéger son honneur personnel. C'est alors qu'il s'est permis de surprendre son audience par un cours qu'il a construit en quelques secondes.»

Réponses

Le Midrache enseigne [Béréchit Rabba 3, 5]: «Rav Simone dit: Il est écrit à cinq reprises le mot «אור Or – Lumière» [Lumière Originelle de la Création – voir Béréchit 1, 3-5] comme les cinq Livres ['Houmachim] de la Thora. 'D-ieu dit: Que la Lumière soit' correspond au livre de Béréchit... 'Et la Lumière fut' correspond au livre de Chémot, dans lequel les Enfants d'Israël sortirent de l'obscurité vers la Lumière. 'D-ieu considéra que la Lumière était bonne' correspond au livre de Vayikra qui est rempli de nombreuses Lois. 'Et il établit une distinction entre la Lumière et les Ténèbres' correspond au livre de Bamidbar... 'D-ieu appela la Lumière, jour' correspond au livre de Dévarim...» Expliquons les paroles du Midrache: «'D-ieu considéra que la Lumière était bonne' correspond au livre de Vayikra qui est rempli de nombreuses Lois.» Le Séfer Vayikra inclut les nombreuses et difficiles Lois des Sacrifices, de la pureté et de la Sainteté. Il inclut également la Sidra de Kédouchim dans laquelle figure la plupart des principes de la Thora dont le «Principe fondamental»: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (voir Rachi sur Vayikra 19, 18). Aussi, en raison des nombreuses règles de la Thora contenues dans le livre de Vayikra, le terme «Tov טוב – Bien» est-il adjoint à ce troisième 'Houmach, conformément à l'adage de nos Sages: «Il n'y a de [véritable] Bien (טוב) que la Thora» [Avot 6, 3]. Le troisième 'Houmach de la Thora porte deux noms: Vayikra ויקרא («Il appela») [l'appel affectif de D-ieu à Moïse] et Thorat Cohanin [les Lois concernant les Cohanin dans le Sanctuaire, principalement celles des Sacrifices (Korbanot קרבנות)]. Quel lien unit ces deux noms? Le Livre de Chémot s'étant conclu avec la manifestation de la Chék'hina, il fallait, nous dit le Ramban, que le Livre suivant enseigne les moyens de maintenir cette Présence au sein d'Israël. Ce sont donc les Sacrifices qui permirent aux Béné Israël de rester proches (קרוב) d'Hachem et de sa Chék'hina malgré leurs fautes. Or, c'est D-ieu Lui-même qui éveille chez nous un tel «rapprochement (Kirouv) (Kirouv)». Aussi, remarquons que la racine du mot ויקרא (Vayikra) est קרא (Kara) et celle du mot קרבן (Korban) est קרב (Karav): Deux termes similaires, pour indiquer qu'en premier lieu [Alef א -1] [קרא], vient l'appel de D-ieu qu'il nous faut saisir, puis, dans un second temps [Beth ב -1] [קרבן], s'opère notre rapprochement vers Hachem [Rav Its'hak Guinzburg]. Le Ramban enseigne (dans son début) l'Exil d'Egypte et sa Délivrance [dont l'aboutissement fut le Don de la Thora], puis s'achève sur la construction du Tabernacle et le dévoilement d'Hachem au sein du Michkane, il est tout à fait compréhensible que le 'Houmach suivant traite des Offrandes et des Sacrifices que l'on offrait pour l'expiation des fautes, ainsi que des mises gardes concernant l'impureté, afin de ne pas entraîner le retrait de la Présence divine qui remplissait alors le Michkane depuis son inauguration.

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

PARACHA VAYIQRA. 5783

DU SEL A TABLE

Le troisième livre de la Torah est essentiellement consacré aux lois des sacrifices et offrandes, *qorban* et *minha*, que l'homme peut offrir pour se rapprocher de Dieu dont il pourrait s'être éloigné consciemment ou inconsciemment. Le mot *Qorban*, de la racine QaRoV, « proche », indique justement cette proximité et cette la relation qui maintient toujours une forme de distance, essentielle dans toute bonne relation et particulièrement nécessaire dans la relation au divin Notons aussi, et c'est important que le Nom de Dieu employé à propos des sacrifices est le Tétragramme YHWH, dont les attributs sont l'amour et la Miséricorde.

UN SACRIFICE D'ÉLÉVATION : LE OLAH.

Le premier *Qorban* signalé dans la paracha de *Vayiqra* est la « 'Olah », l'holocauste que l'on offre à Dieu en vue d'obtenir le pardon pour de mauvaises pensées, pour des désirs inconsidérés, afin de ne pas passer à l'acte qui pourrait faire suite à ces « mauvaises pensées », permettant de construire à nouveau une plus grande proximité avec Dieu. Le nom du *Qorban Olah* suggère l'idée d'élévation dont l'objectif est d'élever celui qui l'offre vers un niveau spirituel plus élevé (Rav Chimchon Raphaël Hirsch) ; mais d'après Rachi, ce sacrifice est ainsi appelé, parce que c'est une offrande entièrement brûlée, sans doute parce qu'elle s'élève vers Dieu en se consumant. On notera la proximité phonétique du mot *ola* avec le mot « holocauste » qui signifie en grec « brûlé entièrement » !

CANALISER LES PULSIONS

C'est Abraham, notre Patriarche qui a réalisé une révolution en ce domaine, en substituant l'animal à l'homme. Désormais, on ne pourra plus « marcher sur des cadavres » pour se rapprocher de Dieu. La pulsion sacrificielle était si forte, que les hommes se mirent à sacrifier partout et n'importe où. Selon Maimonide, la construction du sanctuaire a été ordonnée avant la promulgation des lois sur les sacrifices pour restreindre et canaliser cette pulsion. En fait le meilleur sacrifice que Dieu agréé est celui qui est une part de nous-mêmes, de nos sentiments profonds, de notre volonté de nous repentir, de notre égoïsme, un sacrifice accompagné d'un cœur brisé, l'offrande de notre propre être en l'honneur de l'Éternel. En l'absence du sanctuaire, nos sages ont déclaré que nos prières remplaceront les sacrifices d'animaux car la prière nécessite l'engagement et la mobilisation de tout notre être.

L'ALLIANCE DU SEL.

Al kol Qorbanekha taqriv Mélah « Toutes tes offrande seront accompagnées de sel » La suite du texte insiste sur cette action : « tu n'omettras pas le sel sur ton offrande : "signe d'alliance avec ton Dieu". (Lévitique 2,13).

Nos Maîtres rappellent que certains aliments ont besoin de sel pour avoir davantage de goût ou pour les conserver. Mais on est en droit de se demander en quoi cette explication justifi -t-elle que le sel soit le « signe d'alliance avec Dieu, « *Bérith Mélah* et que le fait d'ajouter du sel dépasse notre simple confort !

Le Midrash nous éclaire davantage sur cette « alliance » à propos du verset 7 de la Genèse au chapitre 1 : « Le second jour de la Création, Dieu sépara les eaux des cieux qui furent placées dans les sphères supérieures des eaux terrestres qui furent placées dans les sphères inférieures ». Les eaux terrestres se plainquirent alors d'être éloignées de Dieu : elles aussi aspiraient à la proximité divine. Dieu tenant compte de ce désir légitime conclut avec elles une Alliance, à savoir qu'elles seraient présentes dans le service sacrificiel du Temple : l'eau de mer sous forme de sel qui accompagnera toujours les sacrifices offerts sur l'Autel et l'eau douce qui sera versée en libation sur l'Autel lors de la fête de Souccot.

Offerts à l'Éternel pour symboliser l'effort humain qui consiste à offrir à l'Éternel un hommage complet, les sacrifices associent tous les éléments de la création, à savoir : le règne minéral, le sel, le règne animal, la bête du sacrifice et le règne végétal, le bois qui sert à la brûler.

UNE ALLIANCE ÉTERNELLE

Le sel a pour origine l'eau de mer qui sous l'action du soleil provoque son évaporation. Le sel gemme d'origine très lointaine, s'est formé, lui aussi, lorsque la mer s'est retirée et a laissé une couche de sel par évaporation. Le sel relève le goût des aliments et sert également de conservateur. Cette seconde propriété d'élément stable qui ne se décompose pas et ne se dégrade pas, est symbolique de l'Alliance entre Dieu et Israël, une Alliance qui subsiste à jamais, même lorsque le peuple devient momentanément infidèle.

DU SEL A TABLE

Mettre du sel à table est un geste habituel que l'on fait sans se poser de questions. On comprend sa présence : permettre aux convives d'ajouter du sel sur les mets, chacun selon son goût. Il en est tout autrement dans la tradition juive : nos Kabbalistes se basent sur une Mitsva inscrite dans la Paracha de Vayiqra: *Al kol Qorbanekha taqriv mélah*, « Avec chacune de tes offrandes tu offriras du sel ». Cette ordonnance était précédée de la recommandation : « tu n'omettras pas ce sel - signe d'alliance avec ton Dieu- sur ton offrande » (Lévitique 2,13). Pour les Kabbalistes, il s'agit d'une pratique qui a un sens beaucoup plus profond. Depuis la destruction du Temple, la table familiale représente l'autel du sacrifice. Les sacrifices offerts sur l'autel étaient toujours accompagnés de sel. La présence de la salière pendant tout le repas rappelle cet usage.

ATTÉNUER LA RIGUEUR DU JUGEMENT

La présence du sel à table rappelle que tout vient de Dieu, puisque le sel est associé à toute alimentation. De plus le sel représente l'unité de la création divine diverse et diversifiée, pour montrer que tout est uni dans le même ensemble. A priori le sel représente un élément et son contraire. En effet le sel est un dérivé du feu et de l'eau. Selon les Kabbalistes le feu symbolise la rigueur du jugement (le Dine) et l'eau symbolise la compassion et la miséricorde divines (*Rahamime*). Il en est de même par exemple de la *Tsedaqa*, une dépense d'argent, une perte en apparence mais qui enrichit en définitif, à l'exemple du sel qui permet la consommation de viande pour le pauvre mais qui préserve la viande du riche et la conserve. (Keli Yaqar). Alors que l'eau fertilise, le sel arrête toute fertilité et pourtant Dieu les rassemble dans la même alliance. En joignant du sel à tout sacrifice, on y joint la miséricorde qui atténue la rigueur de jugement (Rabenou Behayé)

Selon le Ben Ish Hai, au nom du Ari zal (Rabbi Ytzhaq Louria Ashkénazi) il est extrêmement important, après la bénédiction *Hamotsi lehem Mine Ha-aretz* « qui fait sortir le pain de la terre », de tremper trois fois le pain dans le sel avant de le consommer.

En effet le mot MéLaH (le SEL) ayant pour valeur numérique 78, est constitué des mêmes lettres que le mot LÉHÉM (le PAIN), ayant également une valeur numérique de 78. Le Tétragramme YHWH, ayant pour valeur numérique 26, il en résulte que le nombre 78 égal à 3 x 26, soit trois fois le Nom divin, le Tétragramme YHWH. Donc , en trempant le pain trois fois le pain dans le sel, on adoucit symboliquement la Rigueur divine par Sa Miséricorde !

RÉPARER SODOME ET GOMORRHE

La présence du sel sur notre table est également destinée à nous rappeler le mauvais comportement des habitants de Sodome et Gomorrhe qui ont été anéantis par une pluie de soufre et de sel (Deutéronome 29,22) parce qu'ils étaient foncièrement égoïstes et inhospitaliers, attirant sur eux un terrible châtement (Genèse 19,25). Ce rappel du sel sur notre table nous incitera à pratiquer une hospitalité plus large dans le sens d'atténuer la misère d'autrui et afin de ne pas nous enfermer dans un confort égoïste.

LE SEL ET LA FEMME

Le mot de la fin revient au Rav Raphaël Pinto : Le Talmud dit que par un certain côté la femme est comparable au sel ! Sa présence n'est jamais remarquée, tant elle est discrète, mais son absence rend toutes choses insipides !

REMETTRE LES PENDULES À L'HEURE

L'appel solennel lancé par Dieu à Moïse inaugurant le troisième livre de la Torah, est une invitation pour faire prendre conscience au peuple d'Israël de sa mission : être une « peuple de prêtres et une nation sainte », grâce aux lois divines de sainteté. Quoiqu'il advienne au cours de l'histoire, cet appel sera le fait d'une minorité qui maintiendra une foi vivante qui ne se laissera pas ébranler par les vicissitudes du temps, en demeurant fidèle à l'idéal hérité des Patriarches. Cet idéal de bonté et de justice a survécu à toutes les civilisations éphémères que connaît l'humanité. Cette minorité a été soutenue tout au long des siècles par l'étude de la Torah, représentée par la petite lettre *א* dans le mot *Vayiqra* ויקרא de cette paracha. Dieu appelle chaque individu par cette petite lettre *Aleph* qui signifie étude et enseignement et que l'on retrouve dans le mot *אולפן Oulpane*. L'étude de la Torah est par conséquent, le secret de la pérennité du peuple juif, la Torah étant la source de protection et de bénédiction du *Klal Israël*, du peuple d'Israël.

Tant que brûle la flamme de l'étude, elle éclaire les êtres, même les plus éloignés, et les invite à se rapprocher et à s'attacher à la vie présente et à la vie éternelle.

La Parole du Rav Brand

« Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois... de l'année^[1]. » D.ieu montra à Moché la nouvelle lune, et Moché et son Beth Din sanctifièrent le mois. C'est la première mitsva que le peuple juif reçut.

Le temps fut créé en même temps que le monde. Et depuis, une année – l'année solaire – représente le temps que met la terre à tourner une fois autour du soleil. Mais lors de la sortie d'Egypte, une deuxième manière de compter le temps fut créée et sanctifiée : l'année lunaire. Le soleil et la lune apparurent le mercredi de la Création du monde : « D.ieu fit les deux grands luminaires ; le grand luminaire pour présider au jour, et le petit luminaire pour présider à la nuit. » Une Hagada nous apprend que, bien que ces deux astres aient été créés avec une taille identique, la lune récusait cette égalité, à la suite de quoi D.ieu la rapetissa. On peut expliquer comme suit le sens de cette transformation.

Sans la Torah, les humains peuvent découvrir D.ieu de deux manières : 1) En observant la nature et ses merveilles, ainsi que le dit Rabbi Akiva : « De même qu'une maison suppose un constructeur, de même qu'un habit nécessite que quelqu'un l'ait tissé, et qu'une porte est le fruit du travail d'un menuisier, toute la création démontre l'existence de D.ieu » ; 2) ou en observant les interférences méticuleuses et plutôt heureuses dans les déroulements des événements, qui ne laissent pas de doute quant à la *Hachgaha pratit*, la Providence.

D.ieu avait promis à Avraham : « Tes descendants seront étrangers dans un pays qui ne sera point à eux ; ils y seront asservis, et on les opprimerait pendant 400 ans... et ils sortiront ensuite... » La descendance du premier de nos patriarches commence avec la naissance d'Itshak, annoncée par l'ange avec précision : « Je reviendrai vers toi à cette même époque ; et voici, Sarah, ta femme, aura un fils. » L'ange pratiqua alors une entaille dans le mur en disant : « L'année prochaine, ce même jour et à cette même heure, Sarah accouchera ton fils », et voilà : « Et Sarah devint enceinte, et elle enfanta un fils à Abraham dans sa vieillesse, au temps fixé dont D.ieu lui avait parlé. » Itshak naquit le 15 Nissan, à midi pile. Et exactement 400 années plus tard, les juifs sortirent d'Egypte : « En ce même jour, D.ieu fit sortir du pays d'Egypte les enfants d'Israël », à midi pile.

La sanctification de la lune de ce mois de Nissan par Moché symbolise et résume ainsi toute l'histoire si merveilleuse du peuple juif. Elle baigne dans la Providence divine.

La preuve de l'existence de D.ieu par la nature ressemble au soleil en plein jour, dont la lumière puissante ne laisse aucune personne sensée dans le doute – à condition qu'elle ne soit pas de mauvaise foi et ne pratique pas le déni ! Quant à la découverte de D.ieu par un regard perspicace sur les événements, elle ressemble à la lumière de la lune. Cet astre ne possède pas une lumière qui lui est propre. Et pourtant, il renvoie la lumière du soleil vers la terre et ses habitants. La Providence n'a pas besoin de créer un événement hors nature, mais presque toujours, elle ne fait que manipuler discrètement les événements, afin que telle et telle force se rencontrent, au bon moment et au bon endroit... Voici un roi qui ne trouve pas de sommeil, devant lequel est lu qu'un juif lui avait sauvé la vie, la minute avant que le méchant ne s'apprête à demander, insolemment et en plein nuit, la tête de ce même juif... Ou Itshak, qui naquit « par hasard » le jour prévu, à midi pile, puis un peuple sort « par hasard » 400 années après la promesse, à midi pile... Et souvent, lorsqu'on a besoin d'un médecin untel introuvable, et qu'on le croise comme par hasard dans la rue... et mille autres choses du genre. Telle est la lumière discrète de la lune, de la Providence, de la *Chekhina*.

Les humains jouissent d'elle selon leur proximité avec D.ieu, et alors heureux sont les juifs, comme disait Rabbi Akiva : « L'homme est cher à D.ieu, et un signe d'affection lui est donné, car il a été créé à Son image... Les juifs sont chers à D.ieu, puisqu'ils ont été appelés enfants de D.ieu... » Voilà pourquoi leur première mitsva consiste à tenir compte aussi de la lune.

[1] *Chémot* 12,1. [2] *Rambam* 2,13. [3] *Béréchit* 1,16.

[4] *Houlin* 60b ; *Rachi*. [5] *Béréchit* 15,13-14.

[6] *Béréchit* 18,10. [7] *Rachi*.

[8] *Béréchit* 21,2 avec *Rachi*. [9] *Chemot* 12,51.

[10] *Sifri*, *Devarim* 337 ; rapporté dans *Rachi*, *Devarim* 32, 49.

[11] Voir *Ramban*, fin *Bechala'h*.

[12] *Moré Nevouhim* 3,18. [13] *Avot* 3,14.

Rav Yehiel Brand

La Question

Dans la paracha de la semaine nous sont données les lois concernant les sacrifices. Ainsi, le verset nous dit : "du gros et du menu bétail vous apporterez votre sacrifice".

Comment se fait-il que seuls les animaux domestiques soient prescrits pour être amenés en sacrifice ? On aurait pu s'attendre à ce que d'autres animaux cachés, tels que le cerf par exemple, puissent également remplir cette fonction !

Le Hafets Haïm répond que Hachem nous demande spécifiquement d'apporter pour nos sacrifices des bêtes domestiques afin de nous éviter la pénibilité d'avoir à aller chasser pour pouvoir apporter une offrande.

Cette réponse du Hafets Haïm n'est pas sans faire écho au verset rapporté dans la paracha Nitsavim au sujet de la techouva : "car la chose est très proche de toi ..."

Ainsi, puisque la pénitence est proche de nous, il est logique que les sacrifices nous permettant d'y accéder s'effectuent avec des animaux que nous avons déjà sous la main : les animaux domestiques.

G.N.



N° 332

Pour aller plus loin...

1) Selon une opinion de nos Sages, que vient nous enseigner le "Alef Zéera" ("le petit Alef") composant le terme "Vayikra" (1-1) ?

2) Qu'est-ce qui distingue la lecture du "Chénayim mikra véé'had targoum (de la Sidra de Vayikra et de celle de Tsav) de chaque particulier, ainsi que celle de ces Sidrot précitées lues "Bétsibour" le Chabbat matin, de celle de toutes les autres parachiot de la Torah ?

3) Que nous enseigne la lettre "Vav" du mot « Vayikra », ainsi que le terme « mikème », comme il est dit (1-2) : « Adam ki yakriv mikème korbane lachem.... » ?

4) Selon une opinion de nos Sages, que nous apprend le fait que le Séor et le Devach ne puissent être consommés comme offrande à Hachem (2-11) ?

5) À quoi fait allusion la "Kémitsa" faite par le Cohen à l'aide de son majeur (3^{ème} doigt de la main) (2-2) ?

6) Il est écrit (5-12) au sujet de la "Kémitsa" : « Vékamats hacohen miména mélo koumtso ». Or, à propos de la mise du sang du Korban sur les coins de l'autel, il est écrit (8-15) : « Vayitène al karnote hamizbéa'h saviv béetssbao ». Qu'apprenons-nous de cette différence ?

Yaacov Guetta

Pour soutenir Shalshelet
ou pour dédicacer
une parution,
contactez-nous :

Shalshelet.news@gmail.com

Léilouy Nichmat Binyamin Yaacov ben Mordekhai Guetta

Peut-on consommer au cours de Pessa'h du riz et autres légumineuses ?

1) Selon la stricte loi, le riz et toutes sortes de légumineuses sont tout à fait autorisés à Pessa'h. Ainsi est la coutume de l'ensemble des juifs du Moyen Orient, ainsi que de certaines communautés d'Afrique du Nord [*Rav Pealime 3,30 ; Nehar Mitsraïm ; Netive Am 453 ; Berit Kehouna p.8...*]. **Cependant, les Ashkénazim ainsi que certains Séfaradim ont l'habitude de ne pas en consommer.** Toutefois, les Kitniyotes qui n'existaient pas autrefois, telles les pommes de terre ou les cacahouètes ne sont pas concernées par cette coutume [*Seride Ech 1,50 ; Igrot Moché O.H 3,63*].

2) Il existe toutefois une nuance fondamentale entre les Ashkénazim qui ne consomment pas de Kitniyote en considérant cela comme une "Takana", et certains Séfaradim qui s'abstiennent de consommer du riz et certaines Kitniyotes, de crainte d'un mélange de 'Hamets (crainte pas tellement avérée de nos jours) [Voir Otsar Hamikhtavime 2,778].

C'est pourquoi, un Séfarade qui avait pour habitude de s'abstenir de manger du riz (ou autre légumineuses) et qui désire changer sa coutume aura tout à fait sur qui s'appuyer, en procédant à la Hatarat nédarime auparavant [*Rav Pealime 3,30 ; 'Hazon Ovadia p. 82/85 ; Or Létsion 3 perek 8,15*].

Selon d'autres, il ne sera même pas nécessaire de procéder à la Hatarat nédarime [*Otsar Hamikhtavime 3,1498 ; Divré Chalom Veemet T.1 p.95*]. **Toutefois, les Ashkénazim ne pourront pas déroger à cette coutume même en faisant Hatarat nédarime** [*'Hatam Sofer 122*].

3) Cependant, dans le cas où les Kitniyotes se sont mélangées dans un plat et qu'elles ne sont plus reconnaissables, on pourra consommer le tout, tant que les Kitniyotes restent minoritaires dans le mélange [*Michna Beroura 453,9 ; Ye'havé Daate 5,32*].

Selon certains, on pourra même procéder à ce mélange à priori [*Peri 'Hadach 453,1*], mais selon la plupart des décisionnaires, l'autorisation n'est valable qu'à posteriori [*Voir Caf Ha'haïm 453,25*].

Toutefois, il convient de noter que le fait d'acheter un produit déjà fabriqué n'est pas considéré comme annuler un Issour Lekhathila [*Taz Y.D 108,4 au nom du Torat 'Hatat 35,1 ; Yebia Omer Y.D 7,7*].

C'est pourquoi même un Ashkénaze pourrait acheter un produit Cachet Lepessah contenant des Kitniyotes, tant que ces dernières ne sont pas majoritaires [*Penini Halakha 9,6 note 7*].

David Cohen

Or Létsion

Le couple (1)

Le Talmud (Yévamot 62b, Sanhédrin 22a) enseigne que l'homme doit aimer sa femme autant que son propre corps, et la traiter avec encore plus de respect que son propre corps. Il doit guider ses enfants sur le droit chemin et être impliqué dans leur mariage. Le verset "Tu sauras que ta demeure est en paix" (Iyov 5,24) est cité en référence à cette attitude. Cette conduite n'est pas seulement une vertu morale, mais une loi religieuse.

Le Rambam écrit dans ses lois sur le mariage (Ichout 15,19) que les sages ont ordonné au mari d'honorer sa femme plus que son propre corps, de l'aimer comme son propre corps, et s'il a de l'argent, de la gâter autant que possible.

Selon Rachi, cet honneur est exprimé par l'achat de bijoux et de vêtements élégants pour sa femme.

Jeu de mots

L'import de viande par bateau entraîne des frais de port 3 fois plus chers.

Devinettes

- 1) Combien de fois est écrit dans la Torah que Hachem s'est adressé à Moché et à Aaron ? (Rachi 1-1)
- 2) Pourtant, cela ne signifie pas que Hachem s'est adressé aux 2 à la fois. Qu'est-ce que cela signifie? (Rachi, 1-1)
- 3) De quel type de sacrifice la Torah parle-t-elle au tout début de la paracha en disant «

Lorsqu'un homme parmi vous amènera un Korban » ? (Rachi, 1-2)

4) La mitsva de « smikha » d'appuyer ses mains sur la bête lorsqu'on amenait un Korban n'était pas en vigueur à toutes les époques. À laquelle ? (Rachi, 1-3)

5) Sur quelle catégorie d'animaux qu'on apportait en Ola la mitsva de Smikha ne se faisait pas ? (Rachi, 1-4)

Réponses aux questions

Léilouy Nichmat Sarah 'Haya bat Régine Malka

1) Il est écrit (Téhilim 8-6) : « Vaté'hasséréhou méate méélohim ». Et le traité de Nédarim (38a) d'enseigner à propos de ce passouk : "Parmi toutes les portes de la "Bina" (sagesse : Discernement), seule la 50^{ème} porte "manqua" ("vaté'hasséréhou") à la compréhension de Moché. Le "petit Alef" du mot "Vayikra" fait ainsi allusion à ce petit manque de "Bina". Seul Rabbi Akiva mérita d'appréhender cette 50^{ème} porte de discernement.

Remez Ladavar : le Notarikone du terme "Zéera" est : « Zé Rabbi Akiva yassig oto ». ("Dorech Tsion" du Rav Ben Tsion Moutsafi)

2) Il convient d'avoir la kavana au moment des lectures de Vayikra et de Tsav, que si, 'Halila, nous avons fait des fautes nous rendant passibles d'apporter au Temple des Korbanot, que Hachem puisse considérer les lectures de ces 2 sidrot, comme si nous avions amené au Beth Hamikdash les sacrifices expiatoires, comme nous l'apprenons de ce fameux passouk du prophète Hochéa (14-3) : «Ounehalema parim séfaténou». (Rabbi 'Haïm Falaji, au nom du Arizal)

3) Cette lettre (le "Vav") nous apprend que Hachem « appela » ("kara") Moché une première fois, puis continua encore "et encore à l'appeler" ("Vayikra") à d'autres occasions (autrement dit : le "Vav" de Vayikra signifie donc : « Hachem kara, véod kara, ète Moché)). Ceci dit, chaque Ben Israël doit aussi être «koré pirkó» (« koré » à la même racine que le terme « Vayikra »), c'est-à-dire : "Réviser son passage de Torah" qu'il a étudié, 101 fois (pour mériter de garder en mémoire ce Limoud, par le biais de l'ange Mikhaël dont le nom a pour

guématria 101), et pas "seulement" s'arrêter à 100 fois (car l'ange "Mass", ayant pour mission de plonger l'homme dans l'oubli, et dont le nom a pour guématria 100, pourrait alors l'amener malheureusement à oublier cette étude).

Remez Ladavar : Vayikra, autrement dit : « Sois plusieurs fois "Koré" ton Limoud (jusqu'à 101 fois), afin d'être en mesure de : Yakriv "mikème" (c'est-à-dire de sacrifier, d'annuler l'ange de l'oubli "Mass", dont le nom a pour guématria 100) ». ('Hida au nom du Arizal)

4) Le levain (séor) et le miel (dévach) sont 2 éléments qui sont opposés à l'extrême. En effet, le levain est trop "hamoutz", (aigre), alors que le miel est trop "matok" (doux).

Remez Ladavar : « Ne sois pas trop "hamoutz" (trop "aigre", trop amer ou trop dur avec ton corps en t'imposant d'extrêmes mortifications) ».

D'autre part, ne sois pas non plus trop "matok " (trop "doux" et trop clément avec ton corps, en choyant et gâtant ce dernier à outrance, de plaisirs matériels). ("Divrei Chaoul", Rabbi Yossef Chaoul Natanzone)

5) Le majeur (3^{ème} doigt) avec lequel le Cohen faisait la "Kémitsa" de la Min'ha (offrande de farine consacrée à Hachem) fait allusion aux 3 mentions du terme « kadoch » par lesquelles les anges louent chaque jour l'Éternel ! (Rabbénou Efraïm, voir Ména'hot 11a)

6) On apprend de là que lorsqu'on prend (action à laquelle fait allusion l'expression : «Vékamats hacohen»), c'est bien souvent (compte tenu de la nature égoïste de l'homme étant avide de biens matériels) à "pleines poignées" ("mélo koumtsso"), alors que lorsqu'on donne, c'est malheureusement bien trop souvent du "bout des doigts" ("béetssbao"), avec parcimonie (Gaon de Vilna).

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Ces cadeaux reflètent son respect et son amour pour elle. Il doit également veiller à ce que sa femme soit respectée parmi ses amies en achetant de beaux habits à ses enfants. On apprend cela de Rav Kahana (Ktouvot 72a) qui explique qu'un homme qui traite sa femme de manière offensante en public doit lui donner une compensation financière. L'honneur peut également être exprimé par les paroles. Par conséquent, un mari doit complimenter sa femme sur ses actions et ses qualités, et en agissant ainsi, il lui montre du respect. Il ne doit pas l'accuser de ne pas avoir préparé la nourriture etc.... car elle n'est pas son serviteur.

Il est important de faire preuve de sagesse et de discernement pour savoir comment honorer sa femme, c'est-à-dire ne pas la ridiculiser, ni présumer de sa supériorité sur elle. Au sein du

foyer, lorsqu'il est le seul à subvenir aux besoins, il ne doit pas se mettre en avant, car sans elle, il n'aurait rien à manger. Parfois, la bénédiction lui est octroyée grâce à sa femme qui lui fait mériter sa subsistance. Le Talmud (Yebamot 62b) nous dit qu'un homme qui n'est pas marié se retrouve sans joie, sans bénédiction et sans bonheur, et c'est la raison pour laquelle il est dit que sa femme occupe une grande place dans sa réussite. Le Rav Abba Chaoul explique que les personnes absorbées par leurs études ou leur travail rencontrent davantage de problèmes avec leur femme. Certaines femmes viennent le voir en pleurant pour se plaindre de leur égoïsme et de la manière dont leur mari se comporte avec elles. Mais si ces hommes avaient considéré leur femme comme leur propre corps, auraient-ils pu oublier leur propre corps ?

(Or Létsion H&M p. 182-183)

Yonathane Haïk

Rabbi Yitz'hak Mena'hem Dantziger L'Admor d'Alexander

Rabbi Yitz'hak Mena'hem Dantziger est né en 1880 de Rabbi Chemouël Tsvi, auteur de Tiféret Chemouël sur la Torah.

Depuis sa plus tendre enfance, il avait une intelligence extraordinairement vive et était merveilleusement assidu dans l'étude de la Torah. Quand il commença à mettre les tefilin, il se maria avec la fille d'un juif honorable de la ville de Lodz. Quand il eut 44 ans, son père mourut, et la même année, en 1924, il devint Admor de milliers de 'hassidim qui affluèrent chez lui de tous les coins du monde. Son amour pour tout Juif ne connaissait pas de limites. Il avait toujours l'habitude de dire qu'il est interdit de mépriser un Juif, et tout juif était précieux à ses yeux, c'est pourquoi il se consacrait à ramener à D.ieu les Juifs qui s'étaient éloignés de la source de la Torah.

Jour et nuit, sa maison était remplie de gens qui venaient lui rendre visite et lui demander conseil. Quand un Juif entraînait pour que le Rabbi prie pour un malade grave, il poussait un soupir qui fendait le cœur de tous ceux qui se trouvaient là.

Rabbi Yitz'hak Mena'hem était, outre sa grandeur en Torah, grand également dans ses midot. Il excellait en particulier dans l'humilité. Il était extrêmement modeste, et se conduisait

humblement avec tout homme. Il émerveillait tous ses 'hassidim par sa mémoire extraordinaire. Parfois passaient devant lui plusieurs centaines de 'hassidim qui avaient des requêtes diverses, et il connaissait toutes les blessures de leur cœur, se souvenait de tous leurs noms, et donnait une réponse claire à chacun.

Une fois, le Rabbi eut l'occasion d'aller à Berlin, et il rencontra quelqu'un qui avait étudié chez lui à Lodz quarante ans plus tôt. Il lui demanda s'il se souvenait de ce qu'il avait étudié chez lui, le Rabbi qui s'en souvenait parfaitement lui rappela alors tous les commentaires qu'il avait composés à cette époque. De loin et de près on affluait vers son Beth Hamidrach. Certains venaient écouter sa prière, car elle transperçait les cieus et poussait ceux qui l'entendaient à revenir vers D.ieu. Des gens très riches et de célèbres négociants venaient également lui demander conseil dans les affaires, et le Rabbi leur donnait son avis, car il était très versé dans les affaires de ce monde. Mais surtout, beaucoup de gens venaient le Chabat et les fêtes écouter les paroles de Torah qu'il donnait à sa table.

Pendant 18 ans, Rabbi Yitz'hak Mena'hem fut l'Admor de la ville d'Alexander, proche de Lodz. Et à son époque il y avait, éparpillées dans la ville, 25 synagogues et maisons d'étude des 'hassidim et de leurs adeptes. Il veillait beaucoup à prier à la synagogue et en communauté, et se souciait toujours à ce que ses 'hassidim observent la prière en commun. Dans les lettres qu'il leur envoyait, il

leur demandait « que tous ceux qui prient chez les 'hassidim se fixent comme règle immuable de venir tous les jours prier avec la communauté, car c'est un principe et une base de la solidité du judaïsme. » Il les appelait également à fixer des temps d'étude pour la Torah, et que chaque synagogue soit une maison de rassemblement des Sages. Il désirait intensément que les jeunes gens y étudient tous les jours.

Rabbi Yitz'hak Mena'hem ne se contenta pas d'être l'Admor de milliers de 'hassidim, mais dès qu'il fut nommé dirigeant de la communauté, il fonda une grande yéchiva, dans laquelle il investit beaucoup d'énergie et de force. Il surveillait de près chaque jeune garçon. Grâce à son énergie et à son activité, la yéchiva se développa considérablement, et connut un grand succès. Elle fit éclore beaucoup de rabbanim et de grands de la Torah qui occupèrent des postes importants. Un jour, le Rabbi s'exprima en disant que toute sa vitalité provenait de la yéchiva. Ainsi, il vivait une vie active tout en élevant une famille exemplaire. Il était père de dix enfants, huit garçons et deux filles. Ses fils et ses gendres étaient de grands talmidei 'hakhamim.

Pendant l'Holocauste, il passa d'Alexander à Varsovie avec toute sa famille. Dans le ghetto, il porta la souffrance de ses frères, et participa à la douleur de toute la communauté juive. En 1942, à l'âge de 63 ans, il fut mené et tué au camp d'extermination de Treblinka.

David Lasry

La Paracha en Résumé

Nous débutons le livre de Vayikra, qui traitera (dans sa première partie) des sacrifices.

Montée 1 : Hachem dit à Moché : un homme désireux d'offrir un sacrifice pour Hachem, apportera une bête domestique, du gros ou petit bétail.

S'il s'agit d'une 'ola' (entièrement consumée sur le mizbéa'h) avec une bête gros bétail, voici les conditions : tamim (sans défaut comme tous les sacrifices), mâle, il fera la sémikha (il appuiera ses mains sur la bête). Puis, on lui fera la ché'hita (pas forcément un cohen), puis le cohen réceptionnera le sang dans un ustensile et il fera la zérika (il jettera le sang sur le 'dos' du mizbéa'h). Il dépècera la bête et la démembrera. Puis, on fera monter les membres sur le Mizbéa'h.

S'il s'agit d'un petit bétail : mâle, sans défaut, ché'hita, zérika, démembrer, monter les membres sur le mizbéa'h.

Montée 2 : S'il veut offrir un oiseau, il prendra des colombes ou des tourteraux. Il fera la mélika (il coupera la nuque à l'aide de son ongle). Il retirera ses intestins et il le déchirera par le dos sans le séparer et il l'offrira sur le mizbéa'h.

S'il veut offrir une min'ha (offrande de farine), il versera sur la farine, de l'huile et mettra dedans des encens de lévona. Le Cohen en soutirera une kémitsa (une poignée), qu'il offrira sur le mizbéa'h. Le reste de la farine reviendra aux cohanim.

Concernant les ména'hot faites au four, et les deux à la poêle, il fallait d'abord les cuire, les couper et écraser jusqu'à les ramener à un état de farine. Ensuite, on les enduit dans l'huile et on procède à la kémitsa.

S'il offre une min'ha cuite au four, il apportera soit des 'halot épaisses ou rondes (even ezra) soit des des matsot fines.

S'il offre une min'ha 'ma'havat' (une poêle lisse), il imbibera la farine d'huile et il fera une pâte fine, qui sera dure.

Montée 3 : S'il offre une min'ha mar'héchet (poêle profonde), il la friera dans l'huile et la pâte sera tendre. Les ména'hot ne devaient aucunement être faites avec du 'hamets et il fallait les saler. La min'ha du omer était offerte avec de l'huile et de la lévona.

Montée 4 : S'il offre un chélamim (sacrifice divisé en 3 consommateurs, le mizbéa'h, le cohen et le juif qui offre), si c'est un gros bétail, il peut offrir un mâle ou une femelle. Il fera la sémikha et fera la ché'hita et la zérika. Il offrira certaines graisses et les reins sur le mizbéa'h.

S'il offre du petit bétail, si c'est un agneau, il fera la sémikha, la ché'hita, la zérika et le Cohen offrira la queue, les reins et les graisses.

Si c'est une chèvre, il fera la sémikha, la ché'hita, la zérika, puis il offrira les reins et les graisses.

Montée 5 : La Torah va maintenant traiter de certains sacrifices offerts, pour des situations inhabituelles. Si le Cohen gadol se trompe dans une halakha, il offrira un 'hatat (sacrifice offert pour pardonner une faute grave, commise involontairement).

Si le tribunal s'est trompé et que le peuple a fauté 'à cause' de leur erreur, ils offriront un 'hatat, qui sera particulier, puisque son sang sera aspergé à l'intérieur et à l'extérieur, à l'image du sacrifice de kippour. Si le nassi faute, il offrira également un 'hatat.

Montée 6 : Si un homme faute involontairement en faisant une action passible de karèt, s'il avait été volontaire, il amènera un 'hatat. Puis, la Torah parle du 'korban olé véyored'. Il s'agit d'un sacrifice à offrir, lorsque certaines fautes sont commises notamment des oublis, il offrira un 'hatat. S'il s'appelle olé (qui monte) véyored (et qui descend), c'est parce qu'il dépend des moyens du fauteur, en premier lieu, on lui proposera d'offrir un menu bétail, s'il n'a pas assez, il offrira deux oiseaux.

Montée 7 : S'il n'a toujours pas assez, il offrira de la farine.

Puis, la Torah va traiter du 'korban acham' (sacrifice offert pour certaines fautes spécifiques). Il l'offrira par exemple, s'il profite de ce qui appartient au beth hamikdash (acham méilot) ou encore s'il a un doute, s'il a transgressé un interdit passible de karet (acham talouy), ou encore dans un cas de vol où le voleur a nié avoir volé, puis il a reconnu. Dans ce dernier cas, il ajoutera en plus du remboursement de ce qu'il a volé, 1/5 de la valeur de l'objet volé.

Enigmes

Enigme 1 : Quel est le sefer le plus long du Nakh, et le plus court ?



Enigme 2 : Je suis un nombre à quatre chiffres. Le quotient du chiffre des milliers par le chiffre des unités est 4. La différence entre le chiffre des milliers et le chiffre des dizaines est 5. Le chiffre des centaines est le double de celui des dizaines. Qui suis-je ?



Réponses N°331 Vayakhel Pekoudé



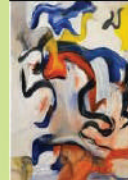
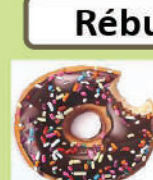
Enigme 1 : Roch Hodech Tevet tombe toujours le 6^{ème} jour de Hanouka et Roch Hodech Iyar le 15 du Omer.

Enigme 2 : Le nombre 8.



Rébus : Nez / Da / Va / Bas / Beau / Caïre / Bas / Beau / Caïre

Rébus



La Force d'une parabole

Nous disons dans la Hagada : " Tout celui qui s'étend sur le récit de la sortie d'Egypte est digne de louanges."

Le Maguid de Douvna illustre cet enseignement ainsi :

Un navire qui se trouvait en pleine mer est soudainement pris dans une tempête. Balloté par les vagues en furie, il risque à chaque instant de se briser. Tremblants de peur, tous les voyageurs sans distinction se mettent à prier. Le pauvre comme le riche, tous implorent Hachem de les épargner. Peu après, la tempête finit par se calmer. Une fois le

danger passé, un sentiment de reconnaissance commence à envahir les miraculés. Mais il n'est pas ressenti par tous de la même manière. Les gens simples sont heureux d'avoir la vie sauve, les gens plus aisés sont quant à eux heureux de retrouver leur quotidien si agréable. A l'inverse, les galériens qui rament au fond du bateau ne ressentent pas forcément grand chose en retournant à leur labeur. La reconnaissance de chacun est en fonction de ce que la vie représente pour lui.

En Egypte, tous les Béné Israël se tournèrent vers Hachem pour prier de les sauver. Cependant, après la libération on put remarquer la différence

qui existait entre eux.

Certains remerciaient simplement d'être sortis de l'esclavage. D'autres par contre ressentaient une reconnaissance d'être libérés de l'idolâtrie et de pouvoir se consacrer pleinement au service de Hachem.

Le degré de reconnaissance pendant Pessah dépend donc de la perception que l'on se fait de la Guéoula.

Nous pouvons donc affirmer que tout celui qui s'étend sur le récit de la sortie d'Egypte, étant pleinement conscient de la grandeur de l'événement, est digne de louanges.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David habite au fin fond du monde, dans une région qu'on ne peut atteindre que par avion. Un beau jour, sa femme accouche d'un petit garçon, ce qui le rend très heureux. Il prépare immédiatement la Brit Mila mais il est malheureusement face à un gros problème. Le coronavirus vient de faire son entrée dans le monde et il y met un peu le bazar. Le trafic aérien est complètement à l'arrêt et il se demande donc comment il va pouvoir trouver un Mohel dont le plus proche habite à plus d'une centaine de kilomètres. Mais alors qu'il cherche encore une solution, il apprend que son voisin Chalom a eu aussi un garçon un jour avant lui. Il le contacte donc pour savoir comment il va faire pour trouver un Mohel et surtout le ramener chez eux. Chalom qui a de grands moyens, lui explique qu'il a contacté le Mohel habituel qui est prêt à se déplacer et il lui a affrété son jet privé afin qu'il puisse venir. David, quant à lui, n'a ni jet privé ni les moyens d'en louer un. Mais il contacte le fameux Mohel et lui demande s'il pourra rester un jour de plus afin de faire la Mila à son fils aussi. Le Mohel s'excuse grandement mais il lui explique qu'il ne peut rester qu'un seul jour et pas plus. David sait très bien qu'il ne peut circoncire son fils le jour de la Mila du fils de Chalom puisqu'il n'aura que sept jours, il cherche donc une solution. Le jour J approche et il n'a toujours rien trouvé. Fort embêté, il se tourne donc vers Chalom et lui propose que le Mohel ne vienne que le jour de la Mila de son fils (de David) et qu'il fasse les deux Milot ce jour-là. La raison est que puisque le fils de Chalom aura alors 9 jours, sa Mila est possible et elle ne sera retardée que d'un jour. Chimon ne sait pas comment il doit réagir : doit-il aider son ami au prix de retarder la Mila de son propre fils ou bien doit-il penser déjà à sa propre Mitsva ?

Le Rav raconte l'histoire d'un Juif américain qui, à l'époque du rideau de fer, voyagea en Russie. Les Juifs qu'il rencontra le supplèrent de leur laisser ses Tefillin car ils n'avaient pas de moyens d'en obtenir autrement. D'un autre côté, le touriste savait pertinemment qu'en leur laissant sa paire, il sera obligé de passer le jour du retour sans mettre les Tefillin. Il posa la question à Rav Zilberstein qui posa lui-même la question à son beau-père, le Rav Eliyachiv. Le Gaon répondit qu'il devait garder ses Tefillin car « sa vie » passe avant, c'est-à-dire que ses Mitsvot passent avant celles de ses amis. Il n'est pas logique qu'une personne obligée de faire une Mitsva ne le fasse pas afin que d'autres la fassent. Il semblerait donc qu'il en est de même dans notre histoire où Chalom ne doit pas délaisser sa Mitsva de faire la Mila le huitième jour afin que son ami puisse la faire, d'autant plus que la Guemara Chabbat nous apprend une règle : « On ne dira pas à quelqu'un de fauter afin de faire gagner son ami ». On rajoutera que le fait de retarder la Mila met en danger la personne, comme on le voit dans la Torah avec l'épisode de Moché et ses enfants. Mais le Rav raconte l'histoire d'un Cohen qui fut contacté par une synagogue de son quartier et qui l'invita à venir prier chez eux. Ils lui expliquèrent que dans le Minyan où il priait, il y avait déjà un autre Cohen contrairement au leur. Mais puisque lorsqu'il y a deux Cohanim, le Birkat Cohanim est d'ordre Toranique, il avait un doute sur ce qu'il devait faire. Rav Steiman lui répondit de manière extraordinaire que dans l'autre synagogue aussi il pourra faire une Mitsva de la Torah, celle d'aider son frère juif en plus de la Mitsva Deraban de faire Birkat Cohanim seul. Mais cet argument n'est pas valable chez nous puisqu'il s'agit d'une Mitsva obligatoire que la Torah demande (faire la Mila le huitième jour) et on ne peut donc la retarder, alors que la Torah n'oblige pas le Cohen de bénir ses frères.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...Le sel d'alliance... » (2/13)

Rachi explique : Lors de la création du monde, Hachem sépara les eaux, obtenant "les eaux d'en haut" et les "eaux d'en bas". Éloignées de Hachem, les eaux d'en bas pleurent. Afin de les apaiser, Hachem contracta une alliance avec le sel qui provient de l'eau, à savoir que le sel sera approché sur le Mizbéa'h avec les Korbanot et grâce à cela, "les eaux d'en bas" s'élèveront et seront proches de Hachem.

Les commentateurs demandent :

Selon la raison de Rachi, pourquoi approcher le sel et pas l'eau elle-même ?

«...Sur chacun de tes Korbanot, tu approcheras du sel» (2/13) « Même le Chabat » (Mena'hot 21)

Le Michné Lamélékh (Temidin 1/7 ; Chabat 11/5) pose une question difficile :

L'interdit de saler provient de la Mélakha « méabed (tannage) ». Or, nous avons un principe selon lequel "il n'y a pas de méabed dans la nourriture" (Chabat 75; Ramban 11/5). Par conséquent, il n'y a aucun interdit à saler les Korbanot pendant Chabat, alors pourquoi la Torah a-t-elle eu besoin d'un limoud (enseignement) spécial "tu approcheras du sel" pour permettre de saler le Korban pendant Chabat ? Autrement dit, puisque de base il n'y a aucun interdit à saler la viande pendant Chabat, pourquoi la Torah a-t-elle eu besoin de l'autoriser ?

Dans le Chout Maharam Mirottenbourg (Simon 8), on trouve la réponse suivante : Ce que la Torah a besoin de permettre c'est de brûler le sel car le Korban étant salé, le feu va brûler le sel également. Or, dans quel passage la Torah a-t-elle autorisé de brûler du sel pendant Chabat ?!

Le Sfat Émet répond ainsi :

Sans ce limoud, on aurait pensé qu'il est inutile de saler car le Chabat est déjà en soi une "brit" qui relie et unifie le monde d'en bas avec celui d'en haut.

On pourrait proposer la réponse suivante :

Commençons par ramener les paroles du 'Hatam Sofer sur la Guémara (Chabat 75, Rav) : Celui qui sale la viande pendant Chabat :

- **Rabba bar Rav Houna :** 'Hayav, Mélakha méabed.

- **Rava :** Patour, il n'y a pas méabed dans la nourriture.

- **Rav Aché :** Rabba bar Rav Houna rend 'Hayav seulement s'il sale la viande pour la conserver durant un voyage.

Les Richonim tranchent comme Rava. Mais Tossefot Rid tranche comme Rabba bar Rav Houna car sinon pourquoi Rav Aché se serait-il allongé sur un avis qui n'est pas la Halakha ?! Mais le 'Hatam Sofer dit que Rav Aché a effectivement une incidence sur la Halakha puisque Rava qui est la Halakha serait d'accord que s'il sale la viande pour voyager ce serait interdit. **Et le 'Hatam Sofer d'en expliquer la raison ainsi :** Le principe selon lequel "il n'y a pas méabed dans la nourriture" est dit lorsque l'on sale la viande dans le but de nourriture, à savoir donner du goût à la viande. Mais si le but est de conserver la viande, ce principe ne s'applique pas.

Ensuite, afin de comprendre Rachi plus profondément et résoudre la question des commentateurs cités plus haut, ramenons les éléments suivants :

1. Les "eaux d'en bas" sont appelées par nos 'Hakhamim "Mayim bohim (eaux qui pleurent)" (Midrash, Rabennou Behayé).

2. Le sel contient en lui l'eau et le feu car obtenu par le soleil (Ramban).

3. Le sel contient deux forces opposées : la Midat hadin (la rigueur) et la Midat hara'hamim (la miséricorde) (Rabennou Behayé).

4. Lorsque les Bnei Israël sont assis à table et s'attendent jusqu'à que tout le monde finisse de se laver les mains et qu'ils sont sans Mitsvot, le Satan vient accuser mais la brit Mélah les protège, d'où la grande importance qu'il y ait du sel à table (Tossefot Brakhot 40, Rama 167/5).

5. Il faut tremper le pain trois fois dans le sel (trois fois car certains disent que c'est parce qu'il y a trois fois le mot Mélahk dans notre passouk) (Michna Beroura 167/33). La raison est selon le sod (Ben Ish Haï, Emor 10) mais il en ressort que c'est pour adoucir les Dinim.

6. Il ressort à priori du Zohar hakadoch (Béréchit 241/2) que le sel adoucit la viande, et sans le sel, il aurait été difficile de la consommer vu son goût amer. Il faut donc saler la viande des Korbanot, et sans le sel, il n'aurait pas été possible pour l'homme de supporter l'amertume qui se trouve dans le monde.

Il en ressort : Puisque les eaux d'en bas ont un désir d'être proches de Hachem tellement puissant, au point d'en verser des larmes salées qui remplissent mers et océans, ainsi, pour Hachem, ces larmes salées sont très précieuses. Par conséquent, c'est précisément le sel (qui compose les larmes) que Hachem désire. Ainsi, Hachem contracte une alliance, la brit Mélah, qui consiste à saler les Korbanot afin que ce sel soit approché sur le Mizbéa'h. Les eaux d'en bas seront donc élevées et encore plus proches de Hachem, et ces larmes salées pures auront le pouvoir d'adoucir le Din et de remplir le monde de ra'hamim. Ces larmes salées versées avec tellement de sincérité et authenticité auront un effet protecteur.

À la lumière du 'Hatam Sofer et de notre Rachi, nous pouvons proposer à la question du Michné Lamélékh, la réponse suivante : Il y a effectivement un principe selon lequel "il n'y a pas méabed dans la nourriture". Il faut toutefois que l'on parle de nourriture, c'est-à-dire que le but de ce sel est de rendre la viande nourriture consommable, en améliorant son goût car, comme ce principe l'indique, c'est dans la nourriture qu'il n'y a pas méabed. Par conséquent, il n'y a effectivement pas d'interdit de saler la viande quand le but est de lui donner du goût. Mais, lorsque l'on parle de saler les Korbanot où, comme nous l'a expliqué Rachi, le but n'est pas pour donner du goût mais plutôt pour élever les eaux d'en bas, pour répandre les ra'hamim, et pour offrir une protection... par conséquent, le principe selon lequel "il n'y a pas méabed dans la nourriture" ne s'applique pas aux Korbanot et on aurait donc dû interdire le salage des Korbanot pendant Chabat. C'est pour cela que la Torah a eu besoin d'un limoud spécial pour autoriser le salage des Korbanot le Chabat.

Des larmes bien salées pures et sincères versées pour Hachem ont un pouvoir de protection et la force de transformer le monde en un monde de bonté.

Mordekhai Zerbib



Vayikra (259)

אדם כי יקריב מקם קרבן לה' (א. ב)

« Si un Homme parmi vous veut présenter à Hachem une offrande ». (1.2)

La paracha de cette semaine ouvre le 'Houmach Vayikra', qui est entièrement consacré aux règles des korbanot (sacrifices). **Rachi** cite le **Midrach Raba** qui s'interroge pourquoi l'Homme est défini dans le verset par "**Adam**", et non "**Ich**" ou tout autre qualificatif : '**Un homme** (adam)' : Pourquoi cette précision ? De même que Adam, le premier homme, n'a rien offert de ce qui était volé, puisque tout lui appartenait, de même ne M'offrez rien qui provienne du vol. Pourquoi donc la Thora a-t-elle choisi spécifiquement Adam haRishone pour insister sur l'interdiction du vol, plutôt qu'un autre patriarche ou prophète? **Le Rav Moché Shternboukh** explique que de la même façon qu'**Adam haRishone** ne fut pas du tout confronté au vol, puisque tout lui appartenait, ainsi on doit arriver à une compréhension telle qu'en aucun cas et sous aucune configuration, il n'existerait une telle possibilité de s'approprier quelque chose qui ne nous appartienne pas. Cette même idée est développée par le **Ibn Ezra** à propos du dernier des dix commandements : « Tu ne convoiteras pas ». **Le Ibn Ezra** s'interroge sur cette interdiction. Comment est-ce possible d'imposer une telle règle? En effet, la convoitise provient du cœur, qui n'est pas sous le contrôle de l'Homme ! On ne peut pas contrôler les sentiments qui jaillissent dans notre cœur : **Le Ibn Ezra** répond par la parabole d'un petit villageois à qui il ne viendrait jamais à l'idée d'envier ou convoiter la fille du roi, car il comprend très bien que jamais un tel couple n'existera. Ainsi, l'Homme doit arriver à la compréhension que la femme ou la maison de son prochain ne pourra et ne sera jamais la sienne, et ainsi il arrivera à contrôler son cœur !

והקטיר הכהן את הכל המזבחה (א. ט)

« ...Le Cohen fera fumer le tout sur l'autel » (1. 9)

Rav Haim de Volozhine envoya un jour un émissaire pour collecter des fonds pour la Yéchiva. Un des donateurs de la ville refusa de lui remettre sa contribution, et vint s'en expliquer devant **Rav Haim** : Loin de moi l'idée de refuser de soutenir votre yéchiva ! Bien au contraire, je veux pouvoir remettre ma participation directement dans les mains du Roch Yéchiva, afin que la totalité de l'argent parvienne à l'institution et que rien ne reste chez le commissionnaire qui y piocherait quelques pièces en rétribution de ses déplacements. A ces mots, **Rav Haim** refusa de

prendre le don. Selon une coutume en cours chez les non juifs, celui qui donne de l'argent pour leur prière ne le fait pas par personne interposée. Mais ce n'est pas notre manière d'agir. Bien au contraire ! L'habitude, chez nous, est de remettre ses dons à un mandataire, afin qu'un autre Juif puisse également en tirer profit. Cette pratique est due à la règle selon laquelle (Menahot 73 b) on ne peut accepter d'un non juif qu'un Holocauste (*Ola*, laquelle est intégralement brûlée sur l'autel), et non de Rémunératoire (*Chélamim*). Le non-Juif est incapable d'apporter une offrande à Hachem dont d'autres tirent profit. Voilà pourquoi il ne peut présenter qu'une *Ola* , qui Lui est exclusivement vouée, et non les *Chélamim*, dont une partie de la chair est consommée par les Cohanim, ce qui est inacceptable à ses yeux.

Rav Rubin zatsal « Talelei Oroth »

והקריב הכהן את הכל והקטיר המזבחה (א. יג)

« Le Cohen apportera le tout et le fera monter en fumée sur l'Autel » (1,13)

Lorsqu'un homme divorce de la femme, de son 1er mariage, même l'Autel (le mizbéah) verse des larmes pour lui. (Guitin 90b). Pourquoi particulièrement l'Autel? **Le Rabbi Eliézer Kahana** (Torah véDaat) explique que l'Autel est le lieu de tous les sacrifices, et dans un mariage de nombreux sacrifices doivent se faire. D'ailleurs les deux sont liés: Sans sacrifice, il n'y a pas de mariage. La racine du mot : '*korban*' (sacrifice) est proche, car la conséquence de sacrifier ses désirs et besoins pour autrui (dans une relation saine), produit de la proximité. **Rav Desslev** dit que l'amour provient des dons (d'écoute, de joie, de compliments, ...), de tous ces sacrifices que l'on fait au quotidien. Il y avait deux Autels : un grand et un petit. C'est une allusion au fait que dans un mariage, les sacrifices sont parfois importants et d'autres fois petits, mais dans tous les cas il faut avoir en tête que cela participe à l'attachement entre un mari et sa femme. Il ne faut pas y voir une perte momentanée, mais un gain éternel de renforcement des liens d'amour. A l'image du Michkan, Temple, où pour le prix d'une bête en sacrifice, on obtenait une proximité accrue éternelle avec Hachem. Le sacrifice quotidien le plus fréquent était celui du remerciement: Le **Korban Toda**. Un mari et une femme doivent s'assurer de s'offrir au quotidien l'un l'autre des expressions de remerciement, et ce autant que possible.

ואם תקריב מנחת בכורים ליהוה אביב קלוי באש גרש פרמל
תקריב את מנחת בכוריד (ב. יד.)

« Lorsque tu offriras pour Hachem l'oblation des prémices, c'est en épis torréfiés au feu... » (2. 14)

Rav Méir Bergman observe que, dans les versets qui concernent les *Korbanot*, sacrifices, celui qui les offre est désigné de façon indirecte, si son *Korban*, sacrifice provient d'un menu bétail (1. 3). En revanche pour les offrandes, la Torah s'adresse à l'homme de façon directe et personnelle (notre verset), ou l'expression utilisée est : « Lorsque tu offriras ». Pour comprendre cette différence Rav Bergman explique que concernant les sacrifices, même s'ils proviennent du désir de se faire pardonner ou de remercier Hachem, l'homme en retire un certain profit. En effet, il obtient son pardon au moyen du *Korban*, sacrifice, ou bien, comme dans les *Chélamim*, sacrifices rémunératoires, il en récupère une certaine partie qu'il pourra manger. Par contre, il ne tire aucun profit des *Ménahot*, dont une partie est consommée et le reste donnée au *Cohanim*. Ces offrandes sont donc des actions spécifiques et uniques, en faveur de Hachem. C'est pourquoi la Torah s'adresse à celui qui les offre, de manière directe, pour montrer sa proximité avec Hachem: C'est comme si Hachem lui parlait directement. Et de manière plus générale, c'est lorsque l'homme accomplit les Mitsvot sans profit personnel, qu'il se rapproche de Hachem.

Les Trésors de Chabbat

אשר נשיא יקטא ועשה אחת מקל מצות ה' אלהיו אשר לא
תעשינה (ד. כב.)

« Si un prince a péché en faisant, par inadvertance, quelqu'une des Mitsvot que Hachem, son D., défend de faire et se trouve ainsi en faute » (4,22)

Pourquoi préciser 'en faisant quelqu'une des mitsvot que Hachem défend de faire'? S'il a fauté, il est évident qu'il a fait une chose défendue. De plus, pourquoi son péché est-il qualifié de mitsva? Le Divré Yoël de Satmar en déduit un principe essentiel du service divin: Le mauvais penchant s'attaque à l'homme avec ruse. Il ne lui demande pas directement de commettre une transgression, mais lui fait croire qu'il s'agit d'une Mitsva. Le yétser ara procéda de cette manière à l'égard du chef de tribu qu'il aveugla en lui faisant prendre une avéra pour une Mitsva. Ainsi, il pensait accomplir une Mitsva, comme le laisse entendre notre verset, alors qu'en réalité, il s'agissait d'une chose que Hachem défend de faire.

יהיה כי יקטא ואשם (ה. כה.)

« Ce sera quand il fautera et sera coupable » (5,23)
Nos Sages disent que le terme : « *véaya* » (ce sera, -והיה-), est un mot qui implique de la joie. [d'ailleurs, ces lettres permettent de former le Nom

d'Hachem (ה-י-ה-ו-ה)]. Mais en quoi est-ce joyeux qu'un homme faute? En fait, la joie s'exprime dans le fait qu'un homme qui a fauté en prenne conscience et reconnaisse sa faute. Car c'est seulement ainsi qu'on peut se repentir et corriger sa faute. Mais le déni du péché éloigne l'homme de sa réparation. C'est une grande joie pour un homme d'être capable d'avouer ses torts et de pouvoir reconnaître ses erreurs.

Divré Chalom

Halakha : Règles de l'habillage: Deux vêtements ensemble

Les décisionnaires indiquent qu'il ne convient pas d'enfiler deux vêtements à la fois, mais l'un après l'autre. La raison en est qu'enfiler deux vêtements à la fois peut altérer la mémoire. Ils précisent également que cette prescription s'applique à tous types de vêtements. Ainsi, si l'on désire se couvrir d'un chapeau à l'intérieur duquel se trouve une Kippa, il faudra le faire en deux temps: Poser la Kippa d'abord et le chapeau ensuite.

Rav Azriel Cohen Arazi

Dicton: Fais en sorte que ton esprit et ton cœur soient en accord.

Rabbi Yehezkiel

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי וזוירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה. ראובן בן חנינה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה. אליהו בן מרים.





Sortie de Chabbat Wayakhel, 11 Adar 5783



COURS DE NOTRE MAITRE MARAN CHALITA

בית נאמן

Sujets de Cours :

1. Le mois de Nissan
2. Le jeûne des premiers nés la veille de Pessah, et le Siyoun d'un traité
3. La consommation de riz pendant Pessah
4. Faire un jeûne pendant le mois de Nissan
5. Les Tahanoun pendant le mois de Nissan
6. La lecture de la Paracha relative aux princes
7. L'étude des lois de Pessah
8. Aller dans un cimetière pendant le mois de Nissan
9. La lecture de la Méguila dans la ville de Lod
10. La grammaire et la transmission
11. Kimha Dépissha
12. Birkat Hallanote

Le mois de Nissan – un mois entouré de délivrances

Hazzak Oubaroukh et bravo à Rabbi Kfir Partouche. Tu nous fais entrer dans l'ambiance du mois de Nissan, « un mois entouré de délivrances » - c'est ce que disent les ashkénazes. Ce mois est plein de miracles et de prodiges, et si tu inverses les lettres du mot « ניסן », tu trouveras le mot « נסין » qui renvoi aux mots « נסים ונפלאות » - « miracles et prodiges ». Q'Hashem Yitbarakh nous aide pour que nous puissions voir seulement des miracles et des prodiges chaque année. Baroukh Hashem, les jours de Pourim sont passés paisiblement, mais cette année, le mois de Nissan coïncide avec leur mois du Ramadan. Quel est le rapport entre le Ramadan et le mois de Nissan ? D'un côté nous avons les miracles et les prodiges, et de l'autre, les jeûnes et les idioties... Que faire ?!

« חסדי ה' אזכיר תהילות ה' »

Durant le mois de Nissan, il existe différentes coutumes. La coutume à Tunis est de dire (depuis Pourim jusqu'à Pessah) des versets à la sortie de Chabbat – « חסדי ה' אזכיר תהילות ה' » (avec un air spécial). De nos jours, il n'y a plus personne qui connaît ces chants, mais on peut supposer que David Riahi Z'l les connaissait. En séparant avec les vivants, aujourd'hui, il y a Rabbi Mikhaël Setbon de Natanya qui sait chanter ces chants. Ce sont des versets de la fin de Yécha'ya (chapitre 63) et de la fin de Mikha (chapitre 7) qui parlent de miracles et de prodiges. Ensuite, il y a un chant qui commence par « ימינך אל-נגלית, בנוף הייתה הרוחה » (je ne m'en souviens pas intégralement). Et comme à mon habitude, je trouve toujours des erreurs... Comment est-il possible de dire « ימינך אל-נגלית » ? Il aurait fallu dire « נגלתה » et donc la lettre Youd est en trop dans ce mot. (On pourrait dire aussi « נגלתה »). Il y a une autre coutume, c'est de faire « Tahalil », (ou autre chose), dans lequel on décrit en arabe tous les miracles qui se sont produits à l'époque de nos ancêtres, certaines personnes savent les chanter. Le Rav Chimon Haï Alouf connaît ce chant (qui est beaucoup trop long).

Le jeûne des premiers nés

Il y a encore autre chose, pendant tout le mois de Nissan, on ne fait pas les Tahanoun. Maran écrit (chapitre 429, paragraphe 2) : « אין נופלים על פניהם בכל חודש ניסן, ואין אומרים צדקתך בשבת במנחה, »

ואין מספידים בו, ואין מתענים בו להזכיר בצבור, והבכורות מתענים « on ne fait pas de supplications pendant tout le mois de Nissan, et on ne dit pas « צדקתך » pendant Chabbat à Minha, on ne fait pas de Hespéd, on ne décrète pas de jeûne public, et les premiers nés jeûnent la veille de Pessah ». Il y avait un Admour (pour qui il était difficile de jeûner...) qui a cherché à savoir la source de la loi selon laquelle les premiers nés doivent jeûner la veille de Pessah. Il trouva la source dans le traité Sofrim, mais il déclara que selon lui il s'agit d'une erreur d'écriture, et qu'au lieu de lire « les premiers nés jeûnent » ; il faudrait lire « les premiers nés prennent du plaisir ». Mais pourquoi prendraient-ils du plaisir ? Parce qu'ils ont justement été sauvés en Égypte de la plaie qui consistait à tuer tous les premiers nés. Alors pourquoi jeûnent-ils ? Au contraire, ils devraient être joyeux, et donc manger et boire. Le Rav Ovadia (responsa Yabi'a Omer partie 4, partie Orah Haïm chapitre 42) chercha la source de cette loi dans le traité Sofrim (chapitre 21, Halakha 3), et il est écrit là-bas : « On ne jeûne pas durant le mois de Nissan, et les premiers nés jeûnent la veille de Pessah ». Comment est-il possible de dire qu'il y a une erreur d'écriture ? Puisqu'il s'agit d'une même phrase, il n'y aurait donc aucun lien entre le début de la phrase et la fin ! Il n'y a donc pas d'erreur, et il faut comprendre de cette loi, que bien qu'on ne jeûne pas durant tout le mois de Nissan, les premiers nés doivent quand à eux jeûner la veille de Pessah en souvenir de leur délivrance. Jusqu'aujourd'hui, il y a de nombreux premiers nés qui jeûnent. Lorsque j'étais en bonne santé, je jeûnais, (je ne suis pas premier né, mais je jeûnais pour mon fils Gid'on qu'il soit en bonne santé, qui est lui premier né), et ce jeûne ne me gênait pas. Le soir de Pessah, après qu'on ait fait Kadésh et Ourhatss, on ramenait un peu de riz, un peu de pomme de terre et un bouillon de légumes, et ça rassasiait et clamait, comme ça on pouvait continuer la Hagada avec sérénité. Mais la majorité des gens ne connaissent pas cette chose-là, sans parler de ceux qui ne mangent pas du tout de riz car selon eux, le riz est complètement Hamess.

La consommation de riz pendant Pessah

Une fois, il y avait une femme ashkénaze qui a trouvé un grain de riz dans sa marmite de viande pendant Pessah, alors qu'ils ne mangent pas de riz pendant Pessah. Alors, elle est allée chez le Rav ashkénaze, et elle lui a dit : « quelle est la loi de pour cette marmite ? Il faut tout jeter et briser

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 18:40 | 19:47 | 20:11

Marseille 18:29 | 19:30 | 20:00

Lyon 18:32 | 19:34 | 20:04

Nice 18:21 | 19:23 | 19:52



בית נאמן
bait.naaman@gmail.com

1

הנהגות חסידי אשכנז
בשבת ובחגים
במסגרת חסידי אשכנז

חסידי אשכנז

הנהגות חסידי אשכנז
בשבת ובחגים
במסגרת חסידי אשכנז

l'ustensile ? » Le Rav lui dit : « je ne peux pas statuer la Halakha pour toi, va voir le Rav Mordékhaï Eliahou qui te dira quoi faire ». Elle lui répondit : « Le Rav Mordékhaï Eliahou va me dire ce que je dois faire ? Mais il mange du riz ! » Il lui dit : « c'est lui qui te donnera la Halakha ». Alors elle alla le voir, et il lui demanda de lui ramener la marmite. Elle ramena la marmite, et il commença à l'examiner pour voir s'il y avait soixante fois plus des autres aliments comparés au grain de riz. Effectivement, il y avait soixante fois plus, donc il lui dit : « c'est autorisé pour toi, mais fais attention pour la prochaine fois ». De cette manière, elle a été rassurée. S'il lui avait dit : « Le Rama écrit (chapitre 453 paragraphe 1) qu'il n'y a pas lieu de craindre un mélange d'un grain de riz avec un plat Casher LePessah, et qu'il suffit simplement de retirer le grain et de le jeter » ; elle lui aurait répondu : « tu es séfaraïte, et c'est pour cela qu'à cause des nombreuses fautes », tu méprises cet interdit que nous avons. Mais nous les ashkénazes, nous ne mangeons pas de riz à Pessah ». C'est pour cela qu'il lui a dit : « je sais que vous n'en mangez pas, mais vu qu'il y a soixante fois plus, ce grain de riz s'annule et c'est autorisé ». Mais concrètement, il n'y a pas besoin d'exiger soixante fois plus, car d'après la Halakha, il suffit simplement de retirer le grain de riz et de le jeter. Le Rabbi des Loubavitch a ramené plusieurs juifs de Perse en passant par l'Amérique, et ils faisaient Pessah chez lui à la maison. Il demandait aux gens de sa maison de ramener du riz pour ces gens. Ils lui dirent : « comment ça du riz ? » Il leur dit : « le riz est autorisé, ne devenez pas fous ». Cela est permis, à l'époque de la Guémara (Pessahim 114b), le riz était permis, et aujourd'hui aussi, il est permis.

Ils ont mangé, ils mangent, et ils mangeront

Il y a quelque chose d'étonnant sur le Gaon Rabbi Baroukh Epstein. Il a un livre, Mékor Baroukh, dans lequel il écrit (partie 1, page 351a) que dans les années 5629, il y avait une épidémie à Vilna, et la situation était dangereuse, car tout était devenu très cher, et les gens n'avaient plus de quoi manger. Alors les sages se sont assis pour juger s'il était autorisé pour nous de manger du riz pendant Pessah ou non. Et j'étais étonné sur le fait qu'ils se rassemblent pour prendre cette décision (c'est ce qu'il dit). Pourquoi était-il étonné ? Car le Raza – Rabbenou Zérahia HaLéwy a dit (à la fin de Pessahim) qu'on mange du riz pendant Pessah. « Ben Porat Yossef », où étais-tu jusqu'à maintenant ?! Tu pensais que les séfarades ne mangent pas de riz pendant Pessah ?! Ils en mangent, et en mangeront chaque année. Jusqu'aujourd'hui, nous mangeons du riz. Quelle trouvaille as-tu fais ? En vérité, puisqu'il est lui-même de la descendance du Raza, il a dit : « vous voyez ? Le Raza qui est mon grand-père, a dit qu'on peut manger du riz ». Je m'excuse pour l'honneur Rav, mais ce n'est pas seulement le Raza qui mange du riz ?! Le Rambam mange du riz, Maran mange du riz, le Péri Hadash mange du riz. Tous les séfarades mangent du riz, et nous, jusqu'aujourd'hui et même jusqu'à demain, nous mangerons du riz. Une fois, j'ai dit cela devant des ashkénazes, et ils m'ont dit : « il est vrai que vous mangez du riz, mais vous faites les Sélihotes pendant un mois et demi... Alors que nous, nous faisons seulement pendant dix jours, car nous n'avons pas de péchés. Vous mangez du riz, donc vous avez des péchés... ». Très bien, nous avons des péchés car nous mangeons du riz. Et le Amoraïm qui mangeaient du riz pendant Pessah (comme le rapporte la Guémara Pessahim 114b) ; ils ont des péchés ?! Qu'est-ce que vous avez ?! Nous vérifions le riz de la manière la plus extrême. De plus, si on trouve un grain de blé dans un plat de riz, il y a un avis indulgent écrit pour Rabbenou Erekh HaChoulh'an – Rabbi Ytshak Taïeb. Il dit que lorsqu'on met le riz dans la marmite, on doit le mettre lorsque la marmite est déjà bouillante, et en faisant cela, même si par la suite on trouve un grain de blé, cela rentre dans la loi « d'infusion », et il suffit donc seulement de retirer et de jeter le grain de blé qu'il y a dans le plat. Concrètement, on n'applique pas cette indulgence, et on jette tout le plat, mais il ne faut pas aller jusqu'à dire que nous avons des péchés. Si seulement vous aviez autant de miswotes

que nous en avons... Nous, nous savons bien prononcer les lettres, le H'et, le 'Aïn, le Kouf, le Sadé, le Ghimel, et les voyelles. Pourquoi dites-vous que nous avons des péchés ?! Ils devaient sûrement plaisanter.

« Le riz est autorisé pendant Pessah, mais les ashkénazes ont la coutume de l'interdire »

Il faut savoir que le riz est autorisé pendant Pessah. Une fois, lorsque le Rav Ovadia étaot le grand Rabbin de Tel-Aviv, c'était la période de Pessah. Et celui qui était en charge de la Cacherout était le Rav Katriel Fishel Tchursh. Alors il dressa les Halakhotes, et demanda au Rav Ovadia : « comment sont ces Halakhotes ? Elles sont conformes ? » Le Rav les examina, et il remarqua qu'il était écrit : « le riz est interdit pendant Pessah, mais les séfarades ont la coutume de l'autoriser ». Il lui dit : « quelle est l'explication ? Si la chose est interdite, comment peuvent-ils avoir la coutume de l'autoriser ? Est-il possible d'écrire « il est interdit de manger du porc, mais les non-religieux ont la coutume de l'autoriser ?! », qu'est-ce que c'est que cela ?! Si la chose est interdite, alors c'est interdit pour tout le monde ». Il lui répondit : « alors que faut-il écrire ? Je ne veux pas que les ashkénazes mangent du riz ». Il lui dit : « tu dois écrire « Le riz est autorisé pendant Pessah, mais les ashkénazes ont la coutume de l'interdire »... Une chose qui est autorisée, on peut avoir la coutume de l'interdire ; mais quelque chose d'interdit, comment peut-on avoir une coutume de l'autoriser ? Il y a une Guémara (Roch Hashana 15b) qui dit : « במקום איסורא כי - נהגו שבקיני להו » - « si les gens ont la coutume de faire un péché, est-ce qu'on ne doit rien leur dire ?! » Non, il ne faut pas rester silencieux. Le Rav comprit ce que le Rav Ovadia voulait dire, et il corrigea. Il faut tout dire de manière agréable et calme. Le Rav Ovadia avait l'habitude de dire qu'il est écrit « דברי חכמים - בנחת » - « les paroles des sages – sont écoutées calmement » (Kohelet 9,17) mais qu'il faut changer l'endroit de la virgule et dire : « דברי חכמים - נשמעים » - « les paroles des sages lorsqu'elles sont dites calmement, elles sont écoutées ». Si tu parles avec calme, alors ils te respecteront. Ne fait pas un vacarme pour des bêtises.

Est-ce qu'on peut faire un jeûne privé pendant le mois de Nissan ?

Donc nous avons dit « qu'on ne décrète pas de jeûne collectif pendant le mois de Nissan ». Pourquoi Maran a précisé « jeûne collectif » ? Parce que si quelqu'un fait un jeûne privé, pour une Hazkara par exemple, c'est autorisé. Une fois, en dehors d'Israël, la mère de notre voisin m'avait posé la question pour savoir si elle pouvait jeûner pendant le mois de Nissan ou non. Je lui avais répondu que non, on ne jeûne pas pendant le mois de Nissan. Car le Rama écrit ensuite qu'on a la coutume de ne pas du tout jeûner, même le jour où son père ou sa mère est décédé (Hazkara), on ne doit pas jeûner. Je lui ai dit : « tout le monde étudie dans le même livre ». Cette chose était évidente pour moi. Après quelques années, j'ai trouvé dans le Bérît Kehouna de notre maître et notre Rav Rabbi Khalfoun Moché HaCohen qui dit qu'on doit faire le jeûne de la Hazkara même si ça tombe pendant le mois de Nissan. Maran a précisé « jeûne collectif » - mais un jeûne privé, c'est autorisé. Je me suis trompé, il faut dire à celui qui pose la question pour un jeûne de Hazkara : « si tu as l'habitude de jeûner pour la Hazkara, alors tu dois jeûner (même si c'est la veille de Chabbat) ». Pour celui qui n'a pas l'habitude de jeûner le jour de la Hazkara – ce n'est pas une obligation. Même le Rama, dans sa façon d'écrire, a écrit : « ils ont la coutume de ne pas du tout jeûner, même le jour où son père ou sa mère est décédé », cela sous-entend que selon la loi stricte, on peut jeûner. Les séfarades n'ont pas cette coutume qui consiste à ne pas jeûner, et n'auront pas cette coutume. Au sujet d'un marié le jour de sa Houppa, il y a une divergence, mais il vaut mieux ne pas jeûner si ça tombe pendant le mois de Nissan.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Est-ce qu'un traité de Michna compte comme un « Siyoum d'un traité » au sujet du jeûne des premiers nés la veille de Pessah ?

Les premiers-nés doivent jeûner la veille de Pessah. Mais, en pratique, la plupart des gens ne jeûnent pas. Ils s'en dispensent par leur présence à un Siyoum (clôture d'étude d'un traité). Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un grand traité de Guemara. On peut se suffire de l'étude claire d'un traité de Michna. Il n'est pas indispensable de faire cela avec tous les commentaires. Sinon, il n'y a pas de fin. Certains pensent étudier avec tous les commentaires : Tiferet Israël, Tiferet Yaakov, Hidouché Hagra... Mais, dans ce cas, ils n'ont pas terminé. Il existe d'autre commentaires encore. Seulement, il suffit de comprendre la Michna correctement. Par exemple, l'étudier avec le Kehati.

Faire apprécier la Torah

Alors, on termine un traité la veille de Pessah. Et on lit et explique, au public, la dernière Michna. Mais, celui qui ne suit pas, et demande, seulement, de lui faire passer quelques cacahuètes du Siyoum (parfois, ce sont des produits Hamets que la maman, par mégarde, lui garde pour qu'il en mange l'après-midi, elle n'en réalise pas la gravité), ce n'est pas valable. Il faut venir, le matin, écouter le discours, et comprendre. Le Rav Ovadia (Hazon Ovadia Pessah p212) conseille d'en profiter pour faire apprécier la Torah. Quand le Rav habitait à Tel Aviv, au 96 rue Rotschild, il était à la synagogue Ohel Moed. Un fidèle, bourgeois, n'aimait pas étudier. Pour lui, c'était une perte de temps. A chaque fois que cet homme venait à la synagogue, le responsable faisait un signe au Rav qui se mettait à raconter des histoires extraordinaires sur les valeurs de la Torah. Il racontait certaines du Rav Yonathan Eyebechits, avec ses raisonnements et réflexions extraordinaires. Jusqu'à ce qu'un jour, cet homme vint dire au Rav qu'il n'avait pas réalisé que la Torah était si extraordinaire. « Si seulement je le savais, j'en aurais placé mes enfants dans des Talmuds Torah. » Le Rav lui demanda pourquoi ne pouvait-il pas réagir maintenant. L'homme répondit que ses enfants avaient déjà passé le baccalauréat et qu'ils faisaient leur vie. Le Rav lui conseilla, alors, d'aider ceux qui étudient la Torah afin d'obtenir des mérites.

Les valeurs de la Torah

Le midrash dit, à propos du verset "ויתן אל משה ככלתו לדבר אתו בהר סיני" il donna à Moché, quand il eut fini de parler avec lui, au mont Sinai (Chemot 31:18). Le midrash dit de ne pas lire ככלתו (quand il eut fini), mais ככלתו (comme épouse). Reich Lakich dit : « si un homme sait qu'il sait faire apprécier les paroles de Torah à ses auditeurs, alors il peut faire un discours. Sinon, non. » Le Rav Hida dit qu'il existe des anecdotes qu'il ne faut pas raconter car les gens n'y croiraient pas. Cela leur paraît invraisemblable, exagéré. Il dit ne pas avoir raconté ce type d'histoires. Il contait seulement celles qui plaisent aux auditeurs. Et c'est ce qu'il faut faire. Quand on explique la dernière Michna, pour le Siyoum, il faut ajouter quelques commentaires et histoires afin de faire apprécier cela aux fidèles. Cela permettra de faire en sorte que la Torah continue d'être transmise de génération en génération.

Il le complimentait

On raconte qu'un sage de la génération précédente, Rabbi Chemouel Zakai avait écrit un livre de commentaires sur la paracha. Il alla voir son Rav pour obtenir une approbation. Mais, ce dernier lui dit « pourquoi perds-tu ton temps pour cela?! Va écrire des Chouts (questions réponses sur les lois)! » Et le Rav Ovadia agissait inversement à cela. Quand une personne écrivait quoique ce soit, il le félicitait, le complimentait. Il a eu le mérite que son fils a édité plus de 100 livres de lois et de commentaires. Il faut faire son possible pour encourager les

gens à évoluer. On vit dans une génération pas terrible, pour ne pas dire autre chose. Et malgré tout, malgré la guerre contre la Torah, des milliers reviennent à la Torah, et étudient. Comme le Rav Ouri Zohar, ses amis et les amis de ses amis. Ils profitent de chaque mot de Torah. Mais, que faire? D'autre part, il en existe qui font l'inverse. C'est pourquoi il faut enseigner le plaisir de la Torah.

Le mois de Nissan

Le Rav Ovadia a demandé d'où apprenons-nous qu'on ne lit pas les supplications tout le mois de Nissan. Il répond, à l'aide du verset qui dit "החודש הזה לכם ראש חודשים" (ce mois est pour vous le premier). Cela peut être traduit par « ce mois (Nissan) sera comme Roch Hodech ». Comme à Roch Hodech, on n'a pas de supplications, c'est pareil tout le mois de Nissan.

Le passage des princes

On a, aussi, la lecture du passage des princes. Certains pensent que les princes ont fait leurs offrandes inaugurales du michkan, les 12 premiers jours de Nissan. C'est pourquoi, dès le premier Nissan, après la prière du matin, on lit quelques versets des sacrifices du jour, en souvenir. À Tunis, ils étaient assez brefs. Mais, à Djerba, celui qui voulait allonger, pouvait prendre une demi-heure de lecture. Mais les fidèles s'en allaient. Et certains ne lisaient rien, du coup. A Tunis, ils avaient une solution simple. Chaque jour, ils lisaient les versets du prince du jour, ce qui représente 6 versets, en moyenne, par jour. Sauf le premier jour où c'est plus long. Ils ajoutaient le verset "וערנו בשם ה'" auparavant, puis le psaume 122 après la lecture. Et c'est tout. C'est ce que nous faisons. Mais, il existe plusieurs prières. Celui qui a le temps, qu'il les fasse. Il en existe un qui a toujours critiqué ces prières supplémentaires, prétextant qu'elles avaient été écrites par Nathan Haazati. D'où tire-t-il cela? En fait, ces prières viennent du livre Hemdat Hayamim, qui serait, selon certains, un livre de Nathan Haazati. Ce dernier est celui qui a soutenu le mouvement de Chabtai Zvi, le faux Messi. Et celui qui critique ces prières dit que le Rav Hida n'est pas d'accord avec celles-ci. D'où sait-il cela? Si vous lisez les livres du Rav Hida, vous serez surpris de voir qu'il les lisait. Ces prières avaient été imprimées, à son époque, à Livourne, dans sa ville. Et il n'a rien dit. S'il avait demandé aux imprimeurs d'enlever ces prières, ils l'auraient écouté. Il n'y a donc aucun problème à les lire. Une fois, certains avaient voulu remettre en question le livre Hemdat Hayamim. D'autres leur avaient dit « d'abord, on n'est pas sûr que ce soit Nathan Haazati l'auteur. Et même si c'est lui, son soutien a Chabtai Zvi ne pose pas problème. En effet, même Rabbi Akiva avait soutenu un faux Messi, Bar Kokhva. Est-ce que, pour autant, avons-nous dit quoique ce soit sur Rabbi Akiva? Il a fait une erreur et c'est tout ». Ces prières sont belles et nous les lisons. Et je prends un plaisir à le faire. Il faut prier avec émotions. Chaque année, Hachem nous fait des miracles et des merveilles et nous ne réalisons pas.

Les lois de Pessah

Il faut étudier les lois de Pessah, celles du Seder, et les enseigner aux enfants, pour leur faire apprécier la Torah et la délivrance. Il faut leur rappeler que nous sommes un peuple exceptionnel qui a pris naissance à Pessah, avec la sortie d'Égypte.

Aller au cimetière en Nissan

Est-ce permis d'aller au cimetière, au mois de Nissan? Le Rav Yossef Zlikha a'h a écrit un Chout à ce sujet. Sa conclusion est que la coutume est de ne pas y aller du tout. Mais, celui qui en a l'habitude, et veut y aller, à la fin de Chiva, ou des trente jours, pourrait y aller. Mais, s'il risque de s'émouvoir et de pleurer, alors, cela ne convient pas au mois de Nissan. Pèleriner les tombes des tsadikims reste permis.

La lecture de la Meguila à Lod

Certains me prennent la tête avec des questions qu'ils m'envoient. Un homme m'a envoyé la question suivante « à Lod, nous lisons la Meguila le 14 Adar. Et certains la lisent, aussi, le 15, sans bénédiction. Mais, je pense que Lod est une ville entourée de murailles, depuis Yehoshoua, et il faudrait y lire la Meguila le 15 Adar. » Mais, d'où sort-il cela? A-t-il vécu à l'époque de Yehoshoua? La ville de Lod n'est nullement mentionnée dans le livre de Yehoshoua. Elle n'est mentionnée que dans le livre des chroniques. Comment pouvons-nous certifier qu'elle était entourée de murailles depuis Yehoshoua? Si c'était vraiment le cas, ce dernier l'aurait mentionnée ! Et de toute façon, puisque l'habitude actuelle n'est pas de lire le 15 Adar, pourquoi vouloir faire une révolution ?! J'ai préféré ne pas répondre à cette lettre. Je me suis dit que si je lui répondais, il ne s'arrêterait pas de m'interroger pour prouver qu'il a raison. On ne fait pas d'innovation sauf quand cela est nécessaire. En l'occurrence, il n'y a pas de quoi changer l'habitude de Lod.

Dikdouk et tradition

Un autre sage, compétent en dikdouk m'a écrit. Mais, il ne sait pas que la tradition passe avant le dikdouk. Il m'écrit que, dans nos Houmachs, on écrit (Chemot 15;11) "מי כמוכה באלים ה'" (mi kamokha baélim Hachem). Il demande à ce que le kaf de Kamokha soit avec un daguash fort, plutôt qu'un léger. Mais, cela n'est pas possible après la voyelle Hirik malé (son i). D'autant qu'on se doit de garder la tradition.

Kimha depissha

Il existe une mitsva de procurer de la farine, aux pauvres, pour Pessah. Chacun donnera ce qu'il peut. Si on connaît un pauvre, autant lui donner. Si on ne connaît pas, on donne à une association caritative. On ne peut donner moins de 100 shekels. Sauf celui qui est dans la misère qui donnera ce qu'il peut. Le Rav Ovadia racontait qu'il avait invité un homme aisé, à son bureau pour lui demander d'aider les pauvres pour la fête. L'homme lui répondit que ses affaires n'allaient pas bien. Alors, le Rav se permit de lui dire que le don qu'il faisait aux pauvres étaient très en deçà de ses capacités. Mais, l'homme refusa, et partit. Il revint, durant Hol hamoed, voire le Rav, pour regretter son comportement. Le Rav lui demanda ce qui lui était arrivé pour qu'il regrette. Et l'homme raconta

que le soir de Pessah, après Arvit, il ne put rentrer chez lui, car ses enfants qui s'y trouvaient avaient fermé la maison à clé, et refusaient de laisser leur père rentrer. Il ne put ni faire le seder, ni manger quoique ce soit. Et ses enfants faisaient la fête à la maison. Tout cela car il n'avait pas aidé les pauvres. Le Rav lui expliqua que lorsqu'on réjouit les nécessiteux, Hachem s'occupe de nous réjouir. Il faut donc donner généreusement, et on recevra beaucoup plus.

Birkat hailanot

A partir de Roch Hodech Nissan, on commence à réciter birkat hailanot, la bénédiction des arbres. Il ne faut pas attendre le milieu du mois, et s'attrister que les fleurs des arbres soient déjà tombées, et que les fruits aient poussé. Il faut la faire le plus tôt possible. Il n'est pas nécessaire d'avoir deux arbres fruitiers en fleurs, un seul suffit. Mais, pour s'acquitter de tous les avis, il convient d'en avoir 2. Et on peut la faire même Chabbat.

La belle création

Certains ont la maladie de vouloir toucher les arbres et leurs bourgeons. Ils ne réalisent pas que chaque particule qu'il fait tomber, c'est un fruit qui ne poussera pas. Il ne faut pas agir ainsi car c'est un manque de respect aux propriétaires. On peut sentir les fleurs comme sans arracher quoique ce soit. On vient faire la bénédiction "שלא חיסר עולמו כלום וברא בו בריות טובות" "ואילנות טובות ליהנות בהם בני אדם". Nos maîtres nous apprennent à remercier pour chaque chose. Tu sens une bonne odeur, dis merci. Le Rav Chalom Arouch parle, régulièrement, de cela. Il demande aux gens tristes de lire 20 fois le mizmor letoda (chant de remerciement- psaume 100) jusqu'à ce que les problèmes disparaissent. Ainsi Hachem résoudra toutes les difficultés du peuple d'Israël, et nous fera mériter d'une fête de Pessah cachere et joyeuse. Que vous méritiez de nombreuses et agréables années, amen, ainsi soit-il.

Celui qui a béni nos saints patriarches, Avraham, Itshak et Yaakov, bénira toute cette sainte assemblée, ceux ici présents, ceux qui écoutent à la radio ou en direct, et ceux qui lisent le feuillet Bait Neeman. Qu'Hachem leur donne une bonne santé, beaucoup de réussite, une bonne et longue vie, qu'ils aient de la satisfaction de leurs descendants, qu'ils puissent continuer dans le chemin de la Torah et des mitsvots. Et que nous puissions mériter une délivrance complète bientôt et de nos jours, amen weamen.

VAYIKRA

SAMEDI

3 nissan 5783

25 mars 2023

entrée chabbath : de 17h52 à 18h50

selon les horaires de votre communauté

sortie chabbath : 19h59

01 Des témoins et de leur témoignage

Elie LELLOUCHE

02 Le levain et le miel ...

Raphaël ATTIAS

03 Qui recevra l'appel du Roi ?

Yo'hanan NATANSON

DES TÉMOINS ET DE LEUR TÉMOIGNAGE

Rav Elie LELLOUCHE

«Shimon Ben Chata'h avait l'habitude de dire: "Sonde avec insistance les témoins et sois prudent dans tes propos afin qu'ils n'incitent pas tes interlocuteurs à mentir"».

(Avot Chapitre 1, Michna 9)

Les témoins occupent une place prépondérante dans le dispositif juridique établi par la Torah. S'agissant d'affaires criminelles et de transgressions passibles d'une peine de flagellation ou de la peine de mort, seule la déposition d'au moins deux témoins pouvait permettre, à l'époque où le Sanhédrin siégeait à l'intérieur même du Beth HaMiqdach, le prononcé d'une condamnation. Pour autant cette déposition ne pouvait être recueillie tant que l'aptitude à témoigner des personnes concernées n'était pas validée. Cette aptitude dépendait en grande partie de leur parfaite observance de la Loi juive. Ainsi la Torah énonce-t-elle sans réserve l'interdiction de prendre en compte le témoignage d'un impie. «Al Tachet Yadé'kha 'Im Racha' Lihyiot 'Ed 'Hamas-Ne sois pas complice d'un méchant en devenant ainsi un témoin inique» (Chémot 23,1). La probité morale et religieuse des témoins constituait et constitue encore un préalable incontournable à leur validation. Ce n'est qu'après cet agrément que les juges procédaient à l'examen du témoignage proprement dit.

Cette procédure confère au droit juif une dimension morale unique. Il ne saurait être question pour la Torah d'accréditer une déposition faite, que ce soit à charge ou à décharge, par une personne elle-même suspectée d'enfreindre la loi. Comment fonder en effet une décision de justice sur un individu lui-même soupçonné de déroger aux principes qui la sous-tendent ? À cet égard la notion même de témoin d'état, consistant à proposer une grâce totale ou partielle à un individu acceptant de produire, sur une affaire où lui-même serait mis en accusation, un témoignage mettant en cause un tiers, notion en vigueur dans certains pays, est contraire aux principes fondamentaux du droit toraïque. Plus encore la Torah récuse totalement le principe de l'aveu en matière criminelle. «Ein Adam Méssim 'Atsmo Racha'-Un homme ne peut s'accuser lui-même et s'imputer ainsi le statut d'impie» (Sanhédrin 9b). Certes cette possibilité s'offre aux parties en cas de litige financier. La reconnaissance d'un dû vaut ici office de condamnation mais cela tient au fait que cette reconnaissance, s'agirait-il d'un vol ou d'une spoliation, ne délégitime pas, dès lors qu'il y a aveu, son auteur sur le plan moral. C'est pourquoi avant même de sonder les témoins quant au contenu même de leur témoignage, il importe de s'assurer de leur valeur morale et religieuse. Ce principe s'inscrit dans le haut niveau d'intégrité morale auquel la Torah veut hisser la nation juive.

Ce n'est qu'une fois posé qu'il est possible de procéder à l'interrogatoire des témoins. Celui-ci va porter sur deux types de problématique. La première appelée 'Haqira, littéralement enquête, cherchera à vérifier la cohérence des différents témoignages sur les questions de lieu, de temps ainsi que sur les éléments essentiels auxquels ils se rapportent.

L'endroit, le moment et l'objet précis de l'action pour laquelle les témoins comparaissent constituent une condition sine qua non de la validité de leur déposition. «VéDarchou HaChophetim Hétev-Les juges enquêteront avec minutie» prescrit la Torah (Dévarim 19,18). C'est sur ces points touchant les aspects les plus importants de la chose jugée que Shimon Ben Chata'h invite en premier lieu les juges à pousser leurs investigations.

Cependant cette enquête ne saurait se suffire à elle seule. Nos Sages recommandent aux magistrats un examen approfondi de la déposition des témoins afin d'en déceler les failles éventuelles. Beaucoup plus qu'un test portant sur l'honnêteté de leur déposition, cette seconde série de questions appelée Bédiqot, vérification, a pour but, en déstabilisant les témoins, de les amener à faire la part des choses entre la réalité des événements sur lesquels ils témoignent et la représentation qu'ils s'en font. Cette démarche, prévient Shimon Ben Chata'h, requiert une grande prudence. Il ne faudrait pas que les juges par leur questionnement trop insistant poussent les témoins, soucieux de prouver leur bonne foi, à affirmer des choses qu'ils n'auraient pas vues ou entendues. Car la probité préalable requise les concernant ne les prémunit ni d'une erreur ni même de la faute.

Cette position occupée par les témoins dans le dispositif judiciaire voulu par la Torah est à ce point déterminante qu'elle a permis à Rabbi 'Aqiva et Rabbi Tarphon d'affirmer que s'ils avaient vécu à l'époque où le Sanhédrin jugeait les affaires passibles de la peine de mort, on n'aurait prononcé aucune peine capitale (Makkot 7a). En effet, explique la Guémara, ces deux sages auraient posé des questions à ce point précises aux témoins qu'il aurait été impossible à ceux-ci d'y répondre. À titre d'exemple la Guémara rapporte que dans le cas d'une accusation de meurtre, Rabbi 'Aqiva et Rabbi Tarphon auraient demandé aux témoins s'ils avaient la certitude que la victime n'était pas atteinte d'une maladie mortelle qui l'aurait emportée à court terme. En effet en pareil cas le meurtrier, au-delà de l'extrême gravité de son acte, ne pouvait être condamné à mort.

Certes les Sages s'opposent à leur avis mais ils retiennent malgré tout l'extrême prudence qui doit habiter les juges dans la prise en compte des témoignages. Il n'est pas étonnant dès lors que les Sages d'Israël, constatant la chute morale que vivait le peuple juif, aient cessé de juger des transgressions passibles de la peine de mort quarante ans avant la destruction du Beth HaMiqdach. Car l'institution judiciaire selon la Torah vise moins la préservation d'un ordre social que l'édification morale la plus exigeante des individus qui forment la nation juive. C'est la raison pour laquelle les principes régissant la validité des témoins et l'accent mis sur leur probité morale et religieuse constituent toujours l'un des fondements essentiels du droit juif.

La Paracha Vayikra, que nous lirons ce Shabbat, traite des lois régissant les offrandes apportées au Sanctuaire. Nous nous arrêterons aux versets suivants :

« Aucune oblation que vous offrirez à Hachem ne sera préparée en pâte levée, car nulle espèce de levain ni de miel vous ne ferez monter en fumée comme offrande par le feu pour Hachem : Comme offrande de prémices vous en ferez hommage à l'Éternel mais ils ne viendront point sur l'autel en agréable odeur : » (Vayikra II, 11-12)

Pourquoi la Torah interdit-elle d'apporter des offrandes de levain et de miel ? De quel miel s'agit-il ? Quelles sont les particularités du miel ou du levain ?

L'interdiction de la Torah d'offrir du levain et du miel comme offrande nécessite d'être éclaircie, car si le levain et le miel ne conviennent pas et que leur interdiction provient des aspects négatifs qu'ils renferment, pourquoi lors de la fête de Chavou'ot durant laquelle la Torah a été donnée à Israël, la Torah a-t-elle ordonné d'offrir particulièrement ces éléments : les deux pains (préparés avec du levain) et les prémices (fruits contenant du miel) ?

- **Rachi (1040-1105)** explique :

Et tout miel – Toute sécrétion sucrée qui s'écoule d'un fruit est appelée « miel »

Comme offrande de prémices vous les offrirez – Que faut-il que tu apportes comme pâte levée et comme miel ? L'offrande « de commencement », composée des « deux pains » de la fête de Chavou'ot préparée avec du levain, comme il est écrit : « vous les cuirez 'hamets » (Vayikra XXIII, 17), et les prémices de fruits contenant du miel, comme ceux des figues et des dattes.

- **Rabbi Abraham Ibn 'Ezra (1089-1164)** note que le levain et le miel font fermenter.

- **La Pessikta Zoutra (Vayikra)** explique que le levain et le miel symbolisent l'orgueil c'est pourquoi on ne doit pas les offrir au Temple. En effet le levain gonfle dans le pétrin et le miel dans sa cuisson.

En effet nos Sages nous enseignent que Hachem ne peut pas cohabiter dans ce monde avec l'orgueilleux. On ne peut donc pas apporter en offrande, dont le but est de faire en sorte que la Shé'khina réside parmi nous, du levain et du miel qui symbolisent l'orgueil et la fierté qui font que la Shé'khina s'écarte de nous...

- **Le Rambam (1135-1204)** dans son ouvrage Moré Névoukhim (III, chap. 46) donne comme raison pour l'interdiction d'offrir du levain ou du

miel le fait que les sacrifices sont destinés à écarter le désir de l'homme d'offrir des sacrifices aux idoles. Comme les idolâtres n'offraient pas du pain mais du levain et qu'ils choisissaient d'offrir des éléments doux comme le miel, c'est pourquoi la Torah nous a interdit de les offrir dans le but de s'opposer aux pratiques idolâtres

- **Le Ramban (1194-1274)** approuve les motifs de l'interdiction de tout levain et de tout miel invoqués par le Rambam dans son ouvrage Moré Névou'khim.

Plus loin (Vayikra XXII, 17), Ramban donne une autre explication. Il écrit que l'objectif du sacrifice (Korban) est, comme son nom l'indique, de rapprocher les mondes supérieurs et les mondes inférieurs, en vue de la restauration de l'unité idéale. Il doit donc éliminer les éléments extrêmes qui s'opposent : le levain qui provoque la fermentation des aliments et le miel qui les adoucit.

- **Le Ba'al Hatourim (1269-1343)** écrit que le mauvais penchant ressemble au levain et c'est pour cette même raison que le miel est aussi interdit car le mauvais penchant est doux comme le miel pour l'homme.

- **Rabbi Aharon Halévi (1235-1303)**, dans son ouvrage « **Sefer Ha'hinou'kh** » (Mitsva 117), écrit que l'interdiction d'offrir du pain levé nous apprend que l'homme qui veut servir Hachem convenablement ne doit pas être indolent comme le symbolise le long processus de fermentation de la pâte. Il ne doit pas non plus rechercher avec trop d'insistance les plaisirs matériels, symbolisés par la douceur du miel. Il devra se contenter des nourritures nécessaires pour se maintenir en bonne santé.

Il explique aussi que le levain et le miel représentent l'orgueil, l'arrogance, c'est pourquoi ils sont rejetés car : « Tout cœur hautain est une abomination aux yeux de Hachem. » (Michlé XVII, 5)

- **Le Ba'al Chem Tov (1698-1760)** enseigne que le levain et le miel symbolisent l'orgueil qui pousse l'homme à se considérer plus élevé. Il ne peut y avoir de fierté ou d'orgueil que dans la volonté de se rapprocher de Hachem et c'est pour cela que ces deux éléments sont offerts à Shavou'ot.

- **Le Netsiv (1817-1894)**, dans son ouvrage « **Ha'amek Davar** » remarque que le levain est un moyen, que l'homme utilise, pour transformer et rajouter à ce que Hachem a créé, par des « astuces humaines ». La Torah l'a interdit dans le Beth Hamiqdach afin de nous apprendre qu'il convient que celui qui veut se rapprocher davantage de Hachem réduise les « ruses humaines ». La Torah a d'ailleurs interdit le 'Hamets durant Pessa'h car c'est la période où doit s'enraciner la Émounah (foi, confiance) dans le cœur d'Israël. Dans le Beth

Hamiqdach cette interdiction est constante !

Le miel, dont le rôle est d'adoucir, n'a pas non plus sa place dans une offrande à Hachem.

- **Le Méche'kh 'Hokhma (1843-1926)** explique que la Torah a interdit d'offrir devant Hachem du miel, car Il n'a choisi comme sacrifice que des éléments dont l'homme a participé à l'élaboration, comme les animaux dont l'homme a dû s'occuper et faire l'élevage. Le fruit est rejeté car il arrive à maturité naturellement. Il en est de même pour la Min'ha où il ne peut y avoir que des éléments pour lesquels il y a eu participation de l'homme comme la semoule de blé ou encore le vin et l'huile...

- **Rabbi Yossef Chaoul Nathansohn (1808-1875)** écrit dans son ouvrage « **Divré Chaoul** » que le levain et le miel correspondent à des extrêmes, aussi bien par leur nature, que par leur caractère et leur goût. Lorsque la Torah interdit de les offrir, elle veut nous faire comprendre que les extrêmes ne peuvent pas amener le bonheur à l'homme. Aussi convient-il de s'écarter de tout extrémisme et de choisir la voie médiane (le milieu juste) comme nous l'a enseigné HaRambam dans son introduction au Traité Avot (Chapitre IV).

- **Le Rav Kook (1865-1935)** dans son ouvrage « 'Olat Réiya » (T. 1, p. 148-149) explique que le levain et le miel symbolisent les deux aspects du Yetser Hara' chez l'homme : le levain « 'hamets » nourriture animale symbolise les aspects animaux et corporels (bas) de l'homme, l'obligation matérielle à laquelle l'homme doit se soumettre pour se maintenir en vie ; quant au miel il symbolise le superflu et les plaisirs dans la vie de l'homme, des plaisirs (superflus) auxquels l'homme risque de se soumettre à cause de ses désirs et son imagination :

Mais le côté spirituel positif du levain et du miel, c.à.d. la possibilité de dévoiler le sacré même dans la vie matérielle (obligatoire) et même dans les plaisirs, ne peut s'exprimer que par la sainteté de la Torah qui les oriente vers leur objectif élevé... la Torah qui doit diriger nos vies sur le plan pratique comme cela est prescrit dans l'offrande des deux pains et des prémices particulièrement à Chavou'ot – jour du Don de la Torah.

- **Rabbénou Bé'hayé (1255-1340)** explique que le but du Korban (sacrifice) est d'expier nos fautes. Sans l'existence du Yetser Hara' qui séduit et entraîne, l'homme ne fauterait pas et n'aurait pas besoin de sacrifice. Le levain et le miel symbolisent le mauvais penchant, comme l'ont enseigné nos Maîtres au sujet du 'Hamets et de la Matsa à Pessah, l'homme doit faire sortir de son cœur le mauvais penchant, le sacrifice pascal étant destiné à expier l'idolâtrie pratiquée en Égypte...

Nous devons donc nous éloigner du mauvais penchant pour ne pas retomber dans l'idolâtrie.

Le miel symbolise aussi le Yetser HaRa'... c'est pourquoi ces deux éléments sont écartés car ils sont contradictoires avec l'idée du sacrifice.

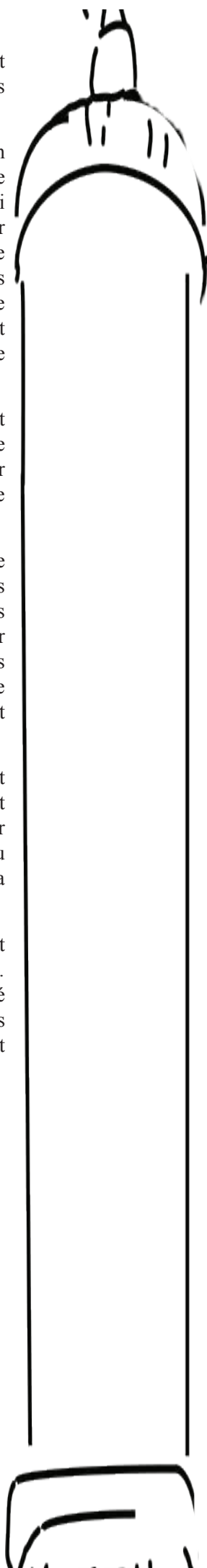
- **Le Kli Yakar (1540-1619)** note que le levain est offert à Shavou'ot (avec les deux pains) et le miel avec les Bikourim (prémices de fruits qui contiennent du miel) car tout homme est tenté par les plaisirs de ce monde qui sont symbolisés par le miel et que comme le miel est doux au palais mais qu'en grande quantité il est nocif, les plaisirs de ce monde sont indispensables mais leur excès est nuisible. C'est pourquoi l'homme doit se servir de l'indispensable et rejeter le superflu.

Le levain symbolise aussi le mauvais penchant comme l'a exprimé Rabbi Alexandri dans sa prière (Béra'khot 17 a) : Notre volonté est d'accomplir Ta Volonté mais le levain qui se trouve dans la pâte nous en empêche.

Ces deux éléments sont indispensables à l'existence de l'homme car s'il ne les utilise pas pour ses besoins essentiels, il ne pourra pas vivre et ses membres ne seront pas forts et sains pour pouvoir accomplir les mitsvot de Hachem. De même sans le Yetser HaRa' l'homme ne se marierait pas, ne construirait pas une maison et le monde serait désolé...

Ces deux éléments interviennent chronologiquement avant l'exercice de la Torah et des Mitsvot car si l'homme ne commence pas par se nourrir de blé il n'y aura pas de Torah. Mais au niveau de l'esprit et de l'importance, l'étude de la Torah a la priorité...

C'est pour cela qu'on ne les offrait qu'à Shavou'ot car la Torah est l'antidote au mauvais penchant... Ainsi nous marquons bien que l'objectif recherché est l'étude de la Torah et que ces deux éléments n'ont pas de valeur intrinsèque mais ne peuvent que servir de moyens pour atteindre l'objectif...



« Il appela Moshé, Hashem lui parla. »

Wayiqra 1,1

Le premier mot de notre Parasha a fait couler des rivières d'encre sainte !

De nombreux commentateurs, à commencer par Rashi, enseignent au nom du Midrash Rabba qu'il faut voir dans cette formulation (« Il appela »), identique à celle qu'utilisent les anges du Service, une marque particulière d'affection de la part du Créateur, vis-à-vis de Moshé.

Pourtant, un peu plus loin le même Midrash, cité par le Talélei Orot s'étonne : « N'a-t-il pas appelé Adam lui aussi ? (Béreshit 3,9) [Ce n'est pas une difficulté,] il n'est pas inconvenant pour le Roi de parler à son métayer (Adam ayant la charge de cultiver le Gan 'Eden). Et à Noa'h, ne lui a-t-il pas parlé ? [Ce n'est pas une difficulté,] il n'est pas inconvenant pour le Roi de parler à son écuyer (Noa'h avait pour tâche de prendre soin des animaux du Roi). N'a-t-il pas appelé Avraham lui aussi ? [Ce n'est pas une difficulté,] il n'est pas inconvenant pour le Roi de parler à son aubergiste, comme il est écrit : 'Il planta une auberge à Beer-Sheva' (le terme eshel, qui signifie bosquet, est rendu par auberge (Pundak) dans la Guemara – Sota 10b.) »

Cet enseignement semble assez obscur. Pourquoi l'expression « Hashem appela Moshé » aurait-elle un caractère à ce point exclusif ? Et quel sens donner à l'expression « il n'est pas inconvenant pour le Roi... » ?

La stature spirituelle de Moshé était si élevée que Hashem se manifestait à lui par un « appel ». Et les Maîtres du Midrash ajoutent que ce privilège était dû à son niveau en Torah, le plus élevé qu'un homme eût jamais atteint.

Voilà pourquoi la question de « l'appel » de D.ieu aux immenses personnages évoqués par le Midrash se pose : ils n'avaient pas le niveau de Moshé en matière de Torah. Comment se fait-il que Hashem les ait « appelés » eux aussi ? Peut-être n'est-il pas nécessaire d'atteindre un tel niveau pour être « appelé » ? Et s'il en est ainsi, pourquoi enseigne-t-on que le verbe Wayiqra figure ici dans la Torah pour marquer la dimension exceptionnelle de Moshé ?

Le Midrash répond par conséquent : certes, Adam, Noa'h et Avraham n'avaient pas le niveau de Moshé, mais : « il n'est pas inconvenant pour le Roi de parler etc... »

Le Messilat Yésharim enseigne (chapitre 26) que : « Celui qui, contraint par les nécessités de la vie, doit se livrer à un travail simple, peut se hisser au plus haut niveau d'intégrité tout autant que celui qui ne s'interrompt jamais dans l'étude. Il est écrit [à son sujet] : 'Toute l'œuvre de Hashem lui est destinée' (Mishléi 16,14) et aussi : 'Dans toutes tes voies, songe à Lui, et Il aplanira ta route' (ibid.3,6) »

La manière la plus efficace et la plus directe pour l'homme de s'améliorer est l'étude et l'accomplissement de la Torah. Mais, nous dit le Ram'hal, ce n'est pas la seule voie. On peut aussi être le jardinier, l'écuyer ou l'aubergiste de D.ieu.

Et ils peuvent atteindre la perfection, ceux qui doivent accomplir un travail ordinaire, si « leurs cœurs sont orientés vers la Sagesse, et leurs pensées restent des pensées de Torah et de crainte du

Ciel », comme l'enseigne le Nefesh ha'Haïm (1,8).

Et c'était bien le cas d'Adam haRishone dont il est écrit que « Hashem-Éloqim prit l'homme, le conduisit dans le Gan 'Eden pour le travailler et le garder » (Béreshit 2,15). De même Noa'h, qui avait reçu l'ordre de construire l'arche, et de prendre soin des animaux qui y vécurent pendant le déluge, tâche exténuante, selon le Midrash, qui ne lui laissait sûrement que peu de temps pour étudier la Torah. Quant à Avraham, qui avait pour mission de recevoir des hôtes envoyés par D.ieu, il devait lui aussi se consacrer à de nombreuses et humbles tâches, par lesquelles il pouvait, lui aussi atteindre l'intégrité.

Voilà ce que le Midrash veut dire en répétant la formule ; « il n'est pas inconvenant pour le Roi de parler » aux serviteurs de Sa Maison : Adam, Noa'h et Avraham se sont hissés aux plus hauts niveaux spirituels en tenant les rôles que D.ieu leur avait confiés, tout comme Moshé était parvenu à ce niveau par sa propre voie, celle de la Torah, selon la mission qu'Il lui avait assignée.

Il ne fait pas de doute que la meilleure manière de s'élever dans le domaine spirituel et d'améliorer ses midot (traits de caractère), c'est de fréquenter le plus souvent possible nos Maîtres de mémoire bénie, en étudiant la sainte Torah qu'ils nous ont léguée en héritage éternel. De nouveau, le Nefesh ha'Haïm affirme que si un homme a les moyens matériels et intellectuels de se consacrer entièrement à l'étude de la Torah et au Service divin, il ne peut absolument pas se soustraire à ce devoir !

Mais celui qui est contraint de consacrer du temps à la recherche d'une parnassa, s'il « pense à Lui dans toutes ses voies », s'il s'applique à accomplir la volonté de Hashem, fût-ce en réalisant les plus humbles travaux, celui-là peut atteindre l'intégrité.

Le Rav Steinmann, ZL, a rapporté l'histoire suivante, qui illustre cette idée de manière inattendue.

Des talmidim du 'Hafets 'Haïm vinrent lui rendre visite pour obtenir de sa part une bénédiction à l'effet de leur éviter d'être recrutés par l'armée russe.

Il les reçut avec chaleur, et leur donna à tous la bénédiction qu'ils souhaitaient, sauf à l'un d'entre eux à qui il dit : « Dans l'armée aussi, il te sera possible d'œuvrer pour la Torah. »

Le jeune homme était plutôt déçu, d'autant plus que sous l'effet manifeste de la bénédiction du Rav, ses camarades furent effectivement exemptés de service militaire, tandis que lui fut enrôlé, et envoyé dans les marches reculées et glaciales de l'empire russe.

Comme il ne pouvait rien manger de ce qui était servi aux recrues, il alla trouver le rabbin d'une localité voisine de sa garnison, qui intervint, et mit son énergie à obtenir que de la nourriture cachère fût préparée et servie aux soldats de la caserne. Naturellement, de nombreux soldats juifs venus de toutes les provinces de Russie, qui jusque là avaient dû manger des aliments interdits, purent bénéficier d'une nourriture conforme à la Loi juive. Ils apprirent ainsi à connaître et à observer les lois de la casherout.

Et notre étudiant se souvint avec émotion et fierté des paroles du 'Hafets 'Haïm : « Dans l'armée aussi, tu pourras œuvrer pour la Torah ! »

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT À LA MÉMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





∞ Parachat Vayikra ∞

Par l'Admour de Koidinov chlita

"Parle aux Béné d'Israël et dis-leur : « un homme qui apportera parmi vous une offrande animale pour Hachem, ce sera du gros ou du petit bétail que vous apporterez »" (lévitique, 1,2)

דָּבַר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אָדָם כִּי יִקְרִיב מִכֶּם קָרְבָן לַיהוָה מִן הַבְּהֵמָה מִן הַבֶּקָר וּמִן הַצֹּאן תִּקְרִיבוּ אֶת קִרְבָּנְכֶם. (ויקרא א ב)

En quoi le fait d'amener un sacrifice vient expier une faute ?

Après qu'un homme ait fauté, et qu'il se soit adonné à ses pulsions, il s'éloigne alors de son Créateur, et perd donc tout désir de Le servir. Mais s'il veut retourner vers Hachem, il doit décider au préalable d'œuvrer **de toutes ses forces** pour Le servir. C'est ce qui équivaut au sacrifice de notre verset : en effet, l'Homme appose ses mains sur l'animal **de toutes ses forces, pour montrer que, désormais il consacrera toutes ses forces à Hachem ; ce qui effacera de lui ses mauvaises tendances, et engendrera un nouvel élan pour Le servir.**

De la même manière que les offrandes au Beit Hamikdash avaient ce pouvoir, il en est ainsi chaque année au mois de Nissan, comme il est écrit : « *ce mois sera pour vous le premier de tous les mois* », c'est-à-dire que ce mois représente le début et la base du changement (l'étymologie du mot 'Hodech (חֹדֶשׁ) qui signifie "mois" veut aussi dire "se renouveler") : autrement dit, même si le cœur court après le mal, au mois de Nissan, surgira en lui une nouvelle volonté de faire le bien.

C'est pour cette raison que même si toutes les parties du sanctuaire étaient déjà prêtes le 25 kisleb, Hakadoch Baroukh Hou attendit Roch 'Hodech Nissan, le premier jour du mois de Nissan pour inaugurer le michkan, car ce sanctuaire dans lequel nous devons amener des sacrifices allait conférer au juif la force de revenir vers Lui, et Hakadoch Baroukh Hou voulut associer à cette force le mois de Nissan afin que chaque juif puisse purifier son cœur et repartir d'un nouveau pas, plein d'enthousiasme pour Le servir.

En ces jours qui précèdent Pessa'h, la destruction du 'Hamets nous amène sur ce nouveau chemin, car le 'Hamets fait allusion au mauvais penchant, et lorsque nous sommes occupés à le détruire, nous nous débarrassons en même temps des mauvaises inclinations qui siègent dans notre cœur, et nous bénéficions par conséquent de cet élan très positif pour servir Hachem, Qui nous en fait cadeau en ce mois de Nissan, annonciateur de changement. Et **grâce à la destruction du 'Hamets avant Pessa'h, le cœur se purifie**, et nous pouvons ainsi mériter et profiter de la lumière de Pessa'h en tant qu'homme libre de tout mauvais penchant et attaché à Hachem.

📱 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📱 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 23/03/2023



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Et toute offrande de ton oblation tu la saleras dans le sel, et tu n'omettras pas le sel de l'alliance de ton Elokim de sur ton oblation, sur chacune de tes offrandes tu approcheras du sel » (vayikra 2;13)

Sur ce verset Rachi nous enseigne qu'une alliance a été conclue avec le sel lors des six jours de la création du monde, au terme de laquelle Hachem a promis aux eaux d'en bas d'être présentes sur le Mizbéah sous forme de sel et de Nissoukh Hamaïm (libation d'eau), lors de la fête de Soukot.

En effet, comme l'explique le Yalkout Yts'hak, le second jour de la création, lorsque Hakadoch Baroukh Hou sépara les eaux inférieures des eaux supérieures, les eaux inférieures se lamentèrent et dirent : « Malheur à nous qui n'avons pas mérité de loger dans les sphères supérieures, à proximité du Créateur ! » Ces eaux malheureuses essayèrent tout de même de s'élever, pour essayer de résider près de Hakadoch Baroukh Hou, mais Hachem les contraignit à rester en bas. Pour les récompenser d'avoir ainsi grandi l'honneur du Créateur, Hachem promit aux eaux inférieures que les Bnei Israël ajouteraient du sel de mer pour accompagner chacun de leurs korbanot et qu'elles seraient répandues sur le Mizbéah à travers des Nissoukh Hamaïm.

LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Rama (Or Ha'haim 167, 5) explique que c'est une Mitsva d'apporter du sel sur la table, car la table est comparée au Mizbéah, et la nourriture, au Korban. C'est pour cela que nous avons l'habitude, après avoir récité la brakha sur le pain, de le tremper dans le sel avant de le consommer.

La Guémara (Berakhot 5a) nous enseigne au nom de Rabbi Chimone ben Lakhich que le terme « alliance » a été dit en ce qui concerne le sel et les souffrances. À propos de l'alliance de sel, il est écrit « tu n'omettras pas le sel de l'alliance... » (Vayikra 2 ;13). Et à propos des souffrances il est écrit « ce sont les termes de l'alliance » (Devarim 28 ;69). **Suite p3**



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

DES COUPS POUR OBTENIR SON ACQUIESCENCEMENT?

Le verset énonce : « Si tu apportes un korban entièrement brûlé, tu prendras une pièce de gros bétail, mâle, sans défaut, et tu l'apporteras à la Tente d'Assignment (Michkan). Tu l'approcheras volontairement devant Hachem... ».

Les Sages de mémoire bénie font une exégèse de ce verset. Il est écrit : « Il sera approché... », c'est-à-dire que le Beth Din pourra obliger le fauteur à amener cet holocauste. Le korban dont traite ces versets est le 'Ola (entièrement consumé) qui vient expier la non-application d'une Mitsva. Or, plus loin il est écrit : « C'est volontairement qu'il sera approché ». Donc, c'était d'un plein accord ! D'un côté, le verset parle d'obliger le fauteur, de l'autre on dit que c'est en plein accord... Il faut choisir ! Réponse de la Guémara (Roch Hachana 6) : on obligera le fidèle à amener la pièce de bétail jusqu'à ce qu'il dise « J'accepte ! » Ce même phénomène, on le retrouve dans l'application des commandements. Par exemple, un homme qui refuserait de construire sa cabane de Soucoth, le Beth Din aura la prérogative de l'obliger au point de lui donner des coups jusqu'à ce qu'il accepte (Ketouvoth 86) !

La question fondamentale : à quoi cela rime de donner des coups pour arriver à obtenir son acquiescement, c'est une acceptation biaisée, Monsieur le rabbin ! Où est cet accord de plein gré dont parle les Rabbanim d'étudier et de pratiquer la Tora par libre choix (en version libre, pour les extrémistes gauchistes, et ceux qui leur ressemblent, c'est du pur fanatisme religieux !) ?

Si c'est la main forte qui est employée face au fauteur, alors quel est le libre consentement de faire la Mitsva ? Intéressante question pour un orthodoxe, n'est-ce pas ? Cette même question est posée dans le Ram-

bam (Hilkhoth Guérouchin 2.20). Il est notifié dans les lois du divorce religieux (Guet) que c'est au mari, de son plein gré, de donner le Guet à sa femme, et pas le contraire ! Cependant, il existe des cas mentionnés dans la Guémara, et dans la jurisprudence des tribunaux rabbiniques, qu'une femme a le droit de demander de divorcer de son mari. Dans ces cas particuliers où le mari récalcitrant ne donne pas son accord, le

Beth Din pourra utiliser la manière forte afin de faire accepter la décision. Attention, ce ne sont que les autorités religieuses qui ont la prérogative de juger l'affaire, si véritablement la femme est dans ses droits, et d'obliger le mari à donner le Guet. Dans le cas où la femme se rend vers les instances civiles pour faire pression sur son mari, et qu'au final, il craque devant les menaces, le Guet sera invalide. Et les enfants d'un second mariage seront des Mamzerim (enfants nés d'une relation interdite par la Tora). Il faut d'abord se rendre auprès des instances de la communauté. Seul le Beth Din jugera. Cependant, après que le Beth Din ait opéré toutes sortes de pressions sur le mari et que, finalement, celui-ci obtempère, le Rambam explique qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, qui serait un vice dans le Guet. Car il explique que c'est le yetser hara' (mauvais penchant), l'ego, qui empêche de pratiquer la Tora et les Mitsvoth. Lorsque le Beth Din exerce des pressions sur le récalcitrant, et qu'au final celui-ci accepte, cela veut dire que les pressions du Beth Din ont réveillé son désir de divorce. Car, dans le fond, un homme veut foncièrement pratiquer la Tora et les Mitsvoth ! C'est le mauvais penchant qui l'en empêche ! Donc après qu'il ait accepté, il a dévoilé sa véritable volonté/personnalité ! Fin du Rambam.

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



L'organisation
la clé de la réussite

N'attendez pas la dernière minute !

Téléchargez
la check-list
ovdhm.com
Indispensable !



La Hagada Bé Sédère

Une Hagada indispensable recommandée par nos grands Rabanim

EBOOK DISPONIBLE EN TELECHARGEMENT LIBRE

SUR NOTRE SITE www.OVDHM.com

La Hagada expliquée pas à pas, de nombreux commentaires clairs et précis, des midrachim, des illustrations...

Couverture souple - 250 pages



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Le livre de Vayikra nous décrit minutieusement les sacrifices qu'on amenait au Temple. De nos jours, nos prières remplissent le rôle de ces sacrifices, mais avons-nous conscience de la force de nos prières ? A ce sujet, écoutez plutôt l'histoire suivante...

Un jour, un roi convoqua ses ministres et ses conseillers et leur demanda de se rassembler autour d'une grande piscine qui se trouvait dans le parc de son château. Il leur montra qu'au fond de la piscine, reposait un énorme coffre rempli de diamants, de pierres précieuses et de perles. "Celui qui réussira à descendre au fond de la piscine et à en extraire le coffre, recevra le trésor de diamants qu'il contient", déclara le roi.

Ayant entendu l'alléchante déclaration du roi, tous les sujets du royaume se réunirent et tentèrent leur chance. Personne ne doutait de la bienveillance du roi car chacun connaissait son désir de leur accorder des bienfaits.

Cependant, personne ne réussit à remplir cette mission. Des milliers de personnes essayèrent de retirer le coffre de l'eau mais en vain.

Le roi, rempli de bonté de cœur, était assis sur son trône et observait les échecs et les tentatives vaines de ses sujets avec beaucoup de tristesse.

Soudain, un des sujets du roi qui était particulièrement perspicace s'adressa au fait que personne ne réussisse à s'emparer du coffre. Il se dirigea vers la piscine, observa attentivement le coffre posé au fond de l'eau avant de regarder aux alentours.



LEVER LES YEUX VERS LE CIEL

C'est alors qu'il réussit à percer le secret et la raison des échecs de ses compatriotes. Afin de s'assurer d'avoir raison, il alla demander au roi : est-ce qu'une des conditions pour sortir le coffre est de se mouiller, ou bien est-il possible de retirer le coffre sans se mouiller du tout ? Le roi comprit alors que cette personne était très intelligente et qu'elle avait découvert le secret. Le roi lui répondit qu'en effet il n'était pas nécessaire de se mouiller, que ce n'était pas une condition pour remplir la mission.

Quand cet homme entendit la réponse du roi, il grimpa rapidement en haut de l'arbre dont les branches s'étendaient au-dessus de la piscine et s'empara du... coffre.

Que s'était-il passé ? Le roi voulait tester la sagesse de ses sujets. Il pendit le coffre aux branches de l'arbre et le coffre qui semblait reposer au fond de l'eau n'était en fait que le reflet du coffre accroché dans l'arbre.

Cet homme vif d'esprit, qui découvrit le vrai coffre à diamants pendu à l'arbre, le reçut en cadeau et gagna l'estime du roi pour sa sagesse d'esprit.

L'explication est claire ! Notre Père céleste est miséricordieux et compatissant, il désire nous accorder ses bienfaits, ses bénédictions et la réussite en abondance. Pour mériter cela, il nous suffit de faire une seule chose : regarder en haut, vers l'endroit où se trouve le vrai coffre à diamants, c'est-à-dire, lever les yeux vers le ciel et demander au Créateur de réaliser tous nos souhaits !

Rav Moché Bénichou

DOSSIER SPECIAL

EN DIRECT D'EGYPTE

Les dix plaies d'Égypte...comme si vous y étiez!

<http://www.ovdhm.com>



Zoom sur la Paracha...

Rav Ovadia Breuer

Le seder de Pessah est ponctué de quatre coupes de vin dont la consommation obéit à des halakhot précises. C'est pour cela qu'il est interdit de boire un verre supplémentaire entre la troisième et la quatrième coupe de vin. Au-delà des raisons halakhiques (Shoulha Aroukh Chap. 479), les maîtres du moussar y ont également décelé un enseignement moral.

Le Rabbi Mordechai Miller, dans Le Yom Tov Chiour, pose la question : **Pour quelle raison ne peut-on rajouter de verre entre la troisième et la quatrième ?**

Dans

Berechit (15,23) HM fait une prophétie à Avraham Avinou (Bereshit 15,13) : "Tes descendants seront étrangers sur une terre qui ne sera point à eux ils y seront asservis et opprimés durant quatre cent ans".

Cette prophétie indique que l'exil en Égypte sera graduel : d'abord étranger, puis esclaves, puis durement opprimés, vivant dans de très difficiles conditions matérielles.

Le Maharal (Gvourat HM, Chap. 60) indique que notre situation en Égypte requerrait trois libérations : **matérielle, sociale et**

géographique. Et c'est là le sens de la proclamation que HM fait à Moshe : "C'est pourquoi dis, aux Bnei Israel : Je suis l'Éternel ! Je vous soustrairai aux souffrances de l'Égypte, et je vous délivrerai de leur servitude, et je vous ferai sortir avec un bras étendu, et par de grands jugements. Je vous prendrai pour moi comme peuple" (Shemot 6,6-7).

Les quatre coupes de vins furent instituées en souvenir de ces quatre expressions de délivrance : וְהוֹצֵאתִי, וְהַצֵּלְתִּי, וְגֵאלְתִּי וְלָקַחְתִּי.

Les verbes **soustraire, délivrer et sortir** sont les trois libérations matérielles, sociale et géographique. Un quatrième verbe apparaît également : **prendre**. Le verbe 'prendre' est singulier car il ne caractérise pas une libération mais une élévation spirituelle. Nous sommes le peuple d'HM sur Terre.

Une question se pose alors, **pourquoi cette élévation succède immédiatement après la libération ?**

Le Rabbi Mordechai Miller, répond comme suit : lorsqu'un individu se dégage d'une situation négative éprouvante, il ne peut rester statique, il doit engager ses forces, sous peine de rechute particulièrement lorsqu'il s'agit d'avodat HM.

Ainsi si nous étions sortis d'Égypte sans être pris par HM, nous aurions péché à nouveau. Il fallait donc que notre libération se poursuive de suite et se conclue par une élévation.

Et c'est le sens de la non-interruption entre la troisième et la quatrième verre.

Rav Ovadia Breuer



2

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPREUVE (suite)

De même que dans le cas de l'alliance mentionnée à propos du sel, le sel vient adoucir le goût de la viande. Dans le cas de l'alliance mentionnée à propos des souffrances, les souffrances expient toutes les fautes d'une personne.

Et le Pnei Yéouchoua explique que de même que le sel élimine les impuretés de la viande et la rend consommable, de même les souffrances viennent purifier l'âme et la rendent apte au monde futur.

Cependant il y a lieu de se demander en quoi les souffrances sont une alliance ? Et nos Sages expliquent c'est parce qu'elles nous lient à Hachem.

Le Ram'hal (Da'at ouTvouna) écrit « Toute la grandeur qu'Hachem veut faire accéder à l'homme n'est offerte qu'au travers d'un programme bien obscur et par une période de difficultés ». A l'image de ce qui est enseigné dans la guémara (Bérakhot 5a) qu'Hachem a attribué aux Bnei Israël trois bons cadeaux, la Torah, la Terre d'Israël et le monde futur ; et tous ont été donnés au travers de souffrances. En d'autres termes que toute souffrance n'est envoyée du Ciel que parce qu'elle est le prélude d'un grand bien qui doit arriver ! Cette difficulté fera grandir l'homme, et ainsi il accèdera à un plus grand bien.

Le Rav Pinkus Zatsal explique que nous vivons dans un monde extraordinaire de 'Hessed/bonté dispensé par Hachem. Cependant lorsqu'il change cette nature, et fait en sorte qu'il manque quelque chose, c'est alors que nous apercevons de toute Sa grandeur et comprenons combien Hachem s'occupe de chacun de nous personnellement. Et c'est en sens que la souffrance est une alliance, car dès qu'elle apparaît, elle nous lie au Créateur. On ne peut apprécier la lumière qu'après avoir été dans l'obscurité. En définitive tout est pour notre bien ultime.

Le Rav Nissim Yaguen Zatsal écrit qu'il y a deux événements qui sont précédés de douleurs : l'accouchement et le Machia'h. Un accouchement, toute femme qui a mis au monde un enfant les a ressenties. Aussi, nous subissons dans notre génération les douleurs de la venue du Machia'h.

Nous devons savoir que de même que les douleurs de l'enfantement sont de moins en moins supportables plus nous l'heure de la délivrance

approche, et au dernier moment, lorsque la femme ressent qu'elle ne peut plus les supporter même une seconde, on entend un « Mazal tov ! ». Il en sera exactement ainsi pour les douleurs de la venue du Machia'h, la situation sera de pire en pire, et au dernier moment, lorsque nous ressentirons que nous ne pouvons plus tenir, viendra soudainement la complète délivrance !

Les événements, de cette année passée sont sans précédent, tous les secteurs ont été touchés et sont soumis à une terrible remise en question de leur théorie. Les plus grands chefs d'État ont déclaré a guerre à un ennemi « invisible » comme ils le disent ! Mais ils sont aveugles, et ne voient pas la Main D'Hachem, où ne veulent pas la voir. Comme il est dit dans les Téhilim (115) : «...ils ont des yeux, mais ne voient pas, ils ont des oreilles, mais n'entendent pas... » Et la suite dit « Israël garde sa confiance en l'Eternel ! Il est leur soutien et leur protection... Vous, ceux qui craignent l'Eternel, ayez confiance en l'Eternel. Il est leur aide et leur bouclier »

Le Rav Dessler Zatsal écrit que si les douleurs de l'enfantement du Machia'h nous conduisent à la Téhouva sincère, alors il se révélera aussitôt. Celui ou celle qui fait Téhouva parce qu'il a reconnu, derrière sa souffrance, la Providence divine, pourra s'élever à des hauteurs sublimes. Et le Rav conclut, que si nous voulons mesurer l'intensité avec laquelle nous avons pris conscience de la nature providentielle des souffrances que nous venons d'endurer, il n'y a qu'à scruter la manière dont nous avons changé notre conduite depuis que nous traversons l'ère des douleurs de l'enfantement du Machia'h

Renforçons-nous, pour passer cette période un peu salée, et éprouvée par de nombreuses souffrances, pour grandir, se rapprocher d'Hachem et s'unir avec Lui une alliance éternelle, et mériter de voir la délivrance finale très prochainement. Comme la guémara nous enseigne (Roch Hachana 11a) « Rabbi Yéhochooua dit : 'En Nissan, ils ont été libérés, en Nissan ils seront libérés' ». Amen

Rav Mordékhai Bismuth — mb0548418836@gmail.com



Kim'ha De Piss'ha

Faites votre don en Euro



J'AIDE UNE FAMILLE



Faites votre don en Shékel







Rire & Grandir

c'est l'histoire de...

Rire...

Un grand homme d'affaires avait un conseiller juif qu'il estimait beaucoup, ce qui provoquait évidemment la jalousie de ses collègues, qui jour après jour, suggéraient au grand patron qu'il était inconvenant d'avoir un conseiller juif.

Finalement convaincu, l'homme d'affaires exigea de son conseiller soit de se convertir soit de perdre son statut de conseiller avec tous ses privilèges.

Il prit conseil auprès de sa femme qui commença par refuser, mais après réflexion de la perte de nombreux avantages, elle accepta.

Converti, notre conseiller continua à son poste, mais rongé par le remords, sa santé déclina. Au bout de quelques mois, un peu avant Pessa'h, il annonça au patron : « Je suis né Juif et je resterai toujours Juif. Faites de moi ce que bon vous semble ! »



À TEMPS OU ATTENDS?

Sachant qu'il ne pouvait plus se passer de ses conseils, il répondit : « Tu m'es indispensable, et si tu veux je t'autorise à redevenir Juif, et tant pis pour les autres ! »

Heureux, il rentre à la maison tout fier pour annoncer la bonne nouvelle à sa femme qui lui répond en soupirant : « Tu n'aurais pas pu attendre après Pessa'h ? »

...et grandir

Rabénou Yona (Chaa'ei Téhouva 1;) écrit « Tarder à se repentir n'existe que chez les ignorants, assoupis et inconscients, ne possédant ni la connaissance ni la compréhension pour s'arracher au plus tôt à leur situation. »

Nous trouvons toujours des excuses pour retarder notre Téhouva, après les vacances, avant les fêtes, à la rentrée... mais pas tout de suite. Essayons d'attraper les opportunités qui nous sont offertes sans retarder l'échéance. Il est presque déjà trop tard...

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

RÉSERVEZ dès à présent votre paracha

Mariage, Bar-Mitsva, Guérisons Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha
Joëlle Esther bat Denise Dina
Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah
Martine Maya bat Gaby Cameuna
Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de Noa bat Tamar parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de Hanna bat Chochana parmi les malades de peuple d'Israël



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Alors le pontife fera fumer le tout sur l'autel comme holocauste, combustion d'une odeur agréable au Seigneur. » (Vayikra 1, 9)

Pourquoi l'holocauste devait-il être entièrement brûlé, contrairement au sacrifice expiatoire ? L'auteur du Imré Chéfer l'explique par le fait que l'holocauste expiait les mauvaises pensées, plus graves que le péché lui-même. L'auteur du Akéda affirme à cet égard que celui ayant eu de mauvaises pensées et reniant leur caractère reprehensible tire un trait définitif sur ce commandement, tandis que celui qui faute sans avoir eu de mauvaises pensées, mais uniquement suite aux incitations de son mauvais penchant, ne récidera pas forcément.

C'est pourquoi l'holocauste, expiant les mauvaises pensées, devait être entièrement brûlé, en allusion à l'extrême gravité du péché de cet homme qui, normalement, aurait lui-même mérité ce sort. Par contre, le sacrifice expiatoire, venant absoudre des actes condamnables, d'une moindre gravité, n'était consommé que partiellement, en rappel aux souffrances mesurées qu'auraient méritées le fauteur et visant à éradiquer de lui tout péché.

« Et quand une être offrira un sacrifice de Minha à D., son sacrifice sera de farine ; il versera sur elle de l'huile, et mettra sur elle de l'oliban. » (Vayikra 2,1)

Qui vient présenter une Minha, si ce n'est le pauvre, précise Rachi.

Le Hafets Haïm explique que certaines personnes reconnaissent qu'elles ne sont pas assez scrupuleuses dans l'observance de la Torah et des mitsvot, mais elles se réconfortent en se disant qu'il en existe d'encore plus laxistes qu'elles. Mais quelle piètre consolation ! Ces gens oublient que chacun est jugé selon son niveau et ses dispositions individuelles. Celui qui est apte à atteindre un plus haut niveau d'observance et ne l'a pas fait sera tenu pour responsable et devra rendre des comptes, contrairement à un autre ayant atteint lui aussi des résultats moyens, mais n'ayant été doté de capacités plus limitées. Ce principe s'observe dans le domaine des sacrifices : Alors que le pauvre s'acquitte de son obligation avec une paire de colombe, le riche doit présenter un mouton ou une chèvre. S'il apportait la même chose que l'indigent, son offrande ne serait nullement agréée. Ainsi en est-il dans le domaine de la sagesse : le riche en savoir ne s'acquitte absolument pas de son obligation s'il se met à servir D. comme le pauvre en sagesse. (Talelei Orot-Rav Yissahar Dov Rubin Zatsal)

« Que si ses moyens ne suffisent pas pour l'achat d'une menue bête. » (Vayikra 5, 7)

Quand un riche fautait, il devait apporter uniquement un sacrifice expiatoire, alors qu'un pauvre ayant commis un péché avait, en plus, l'obligation d'apporter un holocauste. Comment expliquer cette nécessité, alors que ce dernier disposait de peu de moyens ?

Dans son ouvrage Pné David, le 'Hida explique qu'au moment où le pauvre apportait son modeste sacrifice, il pouvait arriver que, éprouvant de la honte de ne pouvoir en offrir un plus conséquent comme le riche, il eût de la rancœur contre D.ieu qui l'avait défavorisé. Aussi, la Torah lui impose-t-elle également l'apport d'un holocauste, afin d'expier ces pensées répréhensibles.



L'ère de la délivrance

Réflexion sur notre temps

ENCORE JUSTE UN INSTANT...

Deux mendiants, l'un juif et l'autre non, cherchent à faire un bon repas. Le Juif déclare à son compagnon : « Ce soir, c'est Pessa'h chez nous : tu dois absolument te faire inviter ! Tu verras : il y aura de la nourriture en abondance. Viens avec moi ce soir devant la synagogue : nous y trouverons sûrement des familles prêtes à nous accueillir. Sitôt dit, sitôt fait. Le goy arrive dans la famille qui l'a invité et voit une table magnifiquement dressée mais aucune nourriture en vue... S'armant de patience, il ne fait aucun commentaire et attend calmement. Le chef de famille rassemble tout son monde pour commencer. Chacun reçoit un verre de vin, le chef de famille fait le kidouch et tous s'accourent pour le boire. Tous les convives sont ensuite invités à se laver les mains, et le maître de maison leur distribue à tous un peu de karpas trempé dans de l'eau salée. Notre mendiant commence à s'impacienter mais il attend encore, confiant dans les promesses que lui a faites son compagnon. A présent, tous se mettent à réciter un long texte incompréhensible, à chanter et à raconter des histoires.

Finalement, le père prend un énorme cracker, le fait admirer à tout le monde et le range... Le même manège se reproduit avec une feuille de salade. Notre homme commence à se demander si son compagnon juif ne lui a pas joué un mauvais tour... Encore des chants et des litanies, puis un second verre de vin, que tous boivent en silence.

Ah ! Enfin... On se lève pour aller se laver les mains : le repas va sûrement suivre, à présent ! Le père reprend les crackers et en donne à chacun un morceau de la grandeur d'une main. Tous se précipitent sur son morceau de cracker et s'accourent pour le goûter en silence, comme si cette espèce de carton mâché était un délice... Ils sont complètement fous, ces Juifs !... Encore une distribution de salade amère (Maror) dont chacun prend une poignée pour la tremper dans une sorte de ciment d'un rouge grisâtre, peu appétissant ! Trop c'est trop ! Furieux, notre homme se lève et s'en va, claquant la

porte derrière lui.

Débordant de colère, notre homme attend son compagnon pour lui dire ce qu'il pense de ses plaisanteries stupides. Ce dernier ne revient que de longues heures plus tard, la démarche lourde et pesante, comme quelqu'un qui a fort bien mangé. « Alors, lui demande le Juif, comment était-ce ? Génial, n'est-ce pas ? Hors de lui, le goy lui raconte son séder et son compagnon, en l'entendant, part d'un énorme éclat de rire. « Aïe, aïe, aïe... ! Quel dommage ! Si tu avais attendu encore un tout petit moment, tu aurais goûté au délicieux repas ! » (Allégorie de Rabbi Na'hman mi Breslev)



La multiplication des souffrances est une des conditions de la venue de la rédemption. Le Maharal de Prague compare cela à la graine qui ne commence à pousser qu'après sa décomposition totale dans la terre. De même, la Guéoula ne viendra qu'après la désagrégation absolue de l'ordre actuel du monde. Les signes caractéristiques des temps qui précèdent l'arrivée du Machia'h, que nos Sages nous ont transmis, ne sont pas de simples signes : ils sont indispensables à son avènement. C'est seulement lorsque tous les systèmes sécuritaires, économiques, sociaux, moraux s'effondreront, lorsque le mensonge disparaîtra, que la lumière du Machia'h surgira de ces ruines et s'épanouira. (Pirkei Marchava - Rav Ezriel Tauber)

L'histoire de l'humanité ressemble à celle des étapes du soir du Sédère. Nos pères ont déjà passé beaucoup d'étapes, et nous en sommes à celle du Maror (les herbes amères), celle qui précède le Choulkhan Orekh, la grande table où nous serons tous réunis pour manger le Korban Pessa'h et chanter le Hallel. Amen

Les étiquettes de Pessa'h !

Téléchargez

imprimez, découpez & scotchez
sur tous les endroits à vendre

www.ovdhm.com



Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Autour de la table de Shabbat n°377 Vayikra



Hachem ne le pardonnera pas (Yérouchalmi

Pour tous ceux qui veulent devenir des Anges

Cette semaine on commence le 3^{ème} livre de la Thora, Vayikra, qui traite en particulier des lois des sacrifices. Pour le commun des mortels ce sont des notions difficiles à appréhender car notre esprit cartésien a du mal à admettre qu'en égorgeant une bête en holocauste on acquière en cela le pardon des fautes et *la félicité* ! Beaucoup considère qu'il s'agit d'une grande cruauté vis à vis des animaux. Cependant, il reste que puisque ce sont des notions marquées dans la Thora, dommage de ne pas les connaître. De plus, le rythme quotidien de nos prières est réglé suivant le sacrifice perpétuel qui existait au Temple. En effet, le sacrifice « Tamid » était offert le matin et un deuxième l'après-midi (la nuit, les entrailles, de l'animal, était brûlées sur l'autel des sacrifices) et nos Téphylots quotidiennes sont instituées en fonction de la cadence de ce "Tamid". Sachant cela on essaiera avec l'aide de Hachem de donner des raisons tangibles (2) à ce phénomène. Cependant il reste que les intentions du Créateur sont **très** au-delà de l'intellect de l'homme. Donc notre développement ne vient que pour nous aider un tant soit peu à appréhender d'une meilleure manière ce sujet complexe. Le Ramban (verset 9) explique que lorsque l'homme faute, il utilise **sa pensée, sa parole et l'action**. Donc pour qu'il y ait expiation (de sa transgression) il faut que la réparation touche ces trois domaines. Sur le fait qu'il a péché dans son action, le fauteur posera ses mains sur la tête de la bête de toute ses forces ce qu'on appelle « Smi'ha ». Sur le fait qu'il a parlé pour accomplir sa faute en contrepartie il fera le « Vidouï », une sorte de confession lorsqu'il posera ses mains sur l'animal. Et sur le fait qu'il a eu de mauvaises pensées, des pulsions non-contrôlées, alors il brûlera sur l'autel les entrailles de l'animal. Ces reins et intestins qui sont le siège de toutes les envies (à l'image des envies de l'homme qui ont entraînés la faute). Au final, lorsque l'homme verra son animal tué et immolé sur l'autel, il considérera que Hachem a agi dans une grande Miséricorde vis à vis de lui, car c'est bien **lui** qui aurait dû être offert sur l'autel ! Nécessairement cela amènera l'homme à des regrets sincères et en cela il aura droit à l'expiation de sa faute !

Cependant, on est obligé d'ajouter un point. Les sacrifices au Temple ne venaient pas expier la faute volontaire. C'est uniquement lorsque l'homme avait fauté **involontairement** qu'il y avait sacrifice. Donc lorsque le Ramban explique que l'holocauste répare la pensée de l'homme il s'agit du manque de sérieux de l'homme qui a entraîné sa faute. Car si l'homme avait été un peu plus attentif dans ses devoirs vis à vis de la Thora et des hommes il ne serait pas arrivé à cela.

Deuxième explication, celle du Or Ahaim Haquadoch. D'abord il pose une question voilà que Hachem a créé son monde sous l'attribut de la justice, de plus, tout celui qui considère que Hachem n'est pas regardant vis à vis de ses fautes,

Chéqualim 5.1)! Donc comment D.ieu a créé une possibilité à l'homme d'apporter un animal et en cela se rendre quitte de la justice divine ? Sa réponse est très intéressante. Il rapporte la guémrra Sota qui enseigne qu'un homme ne faute que lorsqu'un esprit de futilité pénètre la personne (c'est à dire que dans le feu de l'action l'homme perd toute sa jugeote pour stopper à temps. Ces pulsions sont alors trop fortes. C'est le "Rouah Chtout"). Continue le Or Hahaim, puisque lorsqu'un homme faute il n'est pas véritablement maître de lui-même, de ses pensées. Alors il se trouve au même niveau que l'animal (qui est dépourvu d'intelligence). Et c'est uniquement lorsqu'il fera Téchouva, en regrettant son action passée, qu'il sortira du niveau de l'animal et qu'il accèdera au niveau de l'homme. Par conséquent, est-ce qu'il est juste que notre nouvel homme (après avoir fait Téchouva) doive encore payer sa faute (alors qu'il était à un niveau beaucoup plus bas) ? C'est pour cette raison que l'homme approche en sacrifice **un animal** qui est à **l'image de l'homme** au moment de sa faute ! Et lorsque l'homme approchera l'animal à l'autel il aura des sentiments de culpabilité de l'amener à sa mort. En cela il réparera sa faute antérieure ! C'est l'intention du Psaume (36) qui dit que l'homme et l'animal seront sauvés par Hachem (la partie animale de l'homme est réparée par le sacrifice!).

Pour tous ceux qui veulent devenir des Anges!

Au tout début de la Paracha on apprend un principe général dans les sacrifices, le verset dit : « Un homme (Adam) parmi vous, qui approche un sacrifice/Korban... » Pour les non-hébraïsants, il convient de savoir que le mot Korban/sacrifice est le même que le mot **Karov** qui veut dire « Rapprocher ». C'est à dire qu'un sacrifice **rapproche** son propriétaire du Créateur en obtenant le pardon de sa faute. Car ce sont **les fautes** qui forment une barrière entre l'homme et son D.ieu. Seulement le Or-Hahaim rajoute que c'est aussi une allusion au fait que l'homme doit veiller à **rapprocher ses frères vers la pratique de la Thora et des Mitsvots**. Car l'homme en fautant s'écarte de Hachem. Or D.ieu désire que le Clall Israël se rapproche de Lui ! Le verset est une injonction de faire rapprocher ses frères à la Thora. « Adam qui rapproche d'entre vous (ses frères à Hachem) ».

Le Hovat Halévavot (Chaare Hahava 6) enseigne un Hidouch ! Même si un homme est Tsadiq et atteint des niveaux inégalés de droiture, il reste que l'homme qui **enseignera** aux autres la voie à suivre et fait revenir sur le droit chemin les mécréants, son mérite sera décuplé plus haut encore que les prophètes ont pu connaître (d'après une version, que les **ANGES** du ciel) !! La raison est que pour chaque personne qui fera désormais mieux sa Thora, le mérite de son avancée sera crédité dans le ciel au profit de l'homme qui lui a mis les pieds à l'étrier !

Comme je suis certain que *tous* mes lecteurs sont avides de devenir des "Anges" et faire revenir toute la France et le

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

monde en Téchouva, je rapporterais une anecdote très intéressante avec le Gaon de Vilna. A l'époque, le Maguid de Douvno lui demanda de qu'elle manière il pouvait amener le public à une meilleure pratique du judaïsme (le Maguid était un grand prédicateur en Europe Centrale)? Le Gaon lui répondit à l'aide d'une allégorie. Sur une table est posée une belle coupe de vin vide et tout autour d'elle se trouve plein de petits verres vides eux-aussi. Le chef de table commence à remplir la grande coupe et de cette manière il espère que les petits verres se remplissent. Est-ce que pour autant les petits verres se rempliront ? Nenni ! C'est uniquement après que la grande coupe se remplisse à ras bord, qu'à ce moment tout vin supplémentaire se versera d'une manière automatique dans les autres coupes... De la même manière, dira le Gaon, la meilleure manière d'influencer le public, c'est de remplir ta coupe (toi-même) de plus de Thora et de crainte du ciel et à partir de ce moment tu arriveras à faire passer ton message avec plus d'efficacité.

Comment on faisait Téchouva il y a un siècle!

Cette fois on vous rapportera l'histoire du premier Baal téchouva qu'a pu connaître la terre bénie d'Israël. Notre histoire remonte à près de 100 années en arrière, à l'époque où le judaïsme traditionnel perdait totalement de son influence au profit de toutes les idéologies du moment (sionisme, communisme, capitalisme. *Il paraît qu'il en reste même encore de nos jours...*). Notre homme s'appelle Ouri Sanders qui dans ces années 20 était dans un des premiers Kibboutz du pays du mouvement de l'Achomer dans le nord du pays (pour ceux ou *celles* qui connaissent, il s'agit probablement de Déguania sur les bords du Kinnereth ou encore Beit Alpha dans le Gilboa). Donc dans une de ces fermes issues toute droite du rêve communiste (antireligieux), Ouri avait appris la taille des pierres. Et après avoir appris le métier, il se trouvait alors dans les rues de Jérusalem afin de daller la chaussée. C'est alors qu'un certain Rubinstein passait dans les petites rues de la capitale éternelle avec une charrette remplie de livres de Thora... Ce dernier passa devant le groupe d'ouvrier juif (du Kibboutz), dans lequel se trouvait notre Ouri, et arrêta sa carriole. Il descendit et salua les travailleurs en leur félicitant de leur magnifique travail (Car dorénavant le trajet sera beaucoup moins difficile pour sa carriole). C'est alors qu'Ouri demanda à Reb Rubinstein s'il ne possédait pas dans sa cargaison le livre « Bné Yssa'har ». Reb Rubinstein s'étonna de la demande car comment un simple ouvrier pouvait-t'il connaître le livre d'un grand de la Hassidout. Il lui posa donc la question : « Qu'est ce qui te pousse à vouloir précisément ce livre ? ». Ouri répondit qu'il est la 4^{ème} génération de Rabi Tzvi Eliméleh de Médinov (l'auteur du Bné Yssahar). Le Rav Rubinstien s'étonna : « Alors que tu fais ici alors que tu descends d'une famille si prestigieuse ? ». Ouri répondit : « Je suis né à Vienne en Autriche dans une famille pratiquante. Cependant, durant mon enfance c'était très difficile de garder le judaïsme car les courants réformés étaient très fort... Mais, la véritable coupure avec le judaïsme eu lieu durant mon enrôlement durant la 1^{ère} guerre mondiale. J'avais alors 16 ans et l'armée de l'Empereur Franz Joseph m'a recruté de force avec mes quatre autres frères. Durant les 4 années de la guerre et par la suite deux autres, j'ai perdu tout goût pour le judaïsme. C'est alors que j'ai décidé de monter en Erets dans un des Kibboutz du pays. Là-bas j'ai appris le travail et depuis je m'occupe de daller les rues et toutes les voies du pays... » Reb Rubinstein lui demanda : « **Que tu vas devenir ? Est-ce vraiment bien pour toi de rester dans ces conditions ? Tu n'aimerais pas changer ?** » Ouri lui demanda : « Que me proposes-tu ? » Reb Rubinstein lui dit : « En dehors des routes, est-ce que tu as une qualification particulière ? » Ouri répondit qu'à Vienne il avait appris la comptabilité ». Reb Rubinstein lui dit : « Je m'occupe d'une Yéchiva et j'ai besoin

d'un comptable! Tu travailleras chez moi la moitié de la journée et l'autre tu étudieras la Thora. Es-tu d'accord ? » Ouri réfléchit quelques minutes, et finalement il accepte la proposition de devenir le comptable d'une Yéchiva à Méa Chéarim ! Le Roch Yéchiva, le Rav Zéra'h Broverman Zatsal accueillit le nouveau comptable à bras ouverts, bien qu'il soit habillé d'un short et de sandales à la mode du Kibboutz (**en plein Méa Chéarim d'il y a 100 ans, c'est soit dit en passant la preuve que les "ultras" d'il y a un siècle, n'étaient pas si obtus que cela le laissait paraître !**). Le Rav s'enquerra du niveau de connaissance d'Ouri en Thora. C'était le néant ! Seulement il avait quelques réminiscences du passé. Moché est monté sur une montagne *enneigée*, Avraham était marié avec Rivka (**pour mes lecteurs assidus qui n'ont pas besoins de ces précisions, mais on ne sait jamais... La montagne sainte n'était pas enneigée puisque c'était dans le désert du Sinaï le 6 Sivan, au tout début de l'été et que notre Patriarche Avraham était marié avec Sarah Iménou etc**) .Le Roch Yéchiva comprit à qui il avait à faire et lui demanda : « est-ce que tu veux étudier avec moi durant la nuit et comme cela je te remettrais à niveau ? Ouri répondit affirmativement. Ainsi a commencé une longue période où Ouri étudiait **toutes** les nuits jusqu'aux aurores ! Avec le temps, notre Ouri Sanders acquies une bonne connaissance des traités du Talmud et devient-en dehors de la comptabilité, une aide pour les élèves afin qu'ils fassent une révision du traité étudié à la Yéchiva. Vint le moment où Ouri chercha son Chidou'h. Après son mariage il s'installa dans un des nouveaux quartiers « Baté Rand » là où vivait des nombreux Tsadiquims de Jérusalem. Ouri réussit même avec le temps à marier ses filles avec des familles d'Admourims de la ville. Il est rapporté à son sujet que pendant une période de l'année (Chovavim) il avait l'habitude de jeuner de Shabbat à Shabbat! Et c'est à l'âge vénérable de 95 ans qu'il a quitté notre monde, pour un meilleur, après avoir laissé 11 enfants dont chacun a laissé une belle progéniture... Et aujourd'hui il y a Bli Ein Ara près de 1000 petits-enfants, arrières petits-enfants qui peuplent le beau pays de la terre promise... Tout cela grâce à quelques mots: « est-ce que vraiment tu veux rester toute ta vie à faire des routes, n'y a-t'il pas mieux à faire ?? » **Et pour nous on se suffira de nous demander si cela vaut vraiment le coût de courir après l'argent (en mettant de côté sa femme ou ses enfants, ou les deux à la fois..) tous les jours, 7 jours sur 7 (et pour les meilleurs excepté le saint Shabbat), 24 sur 24 ?**

Coin Hala'ha: Chacun doit veiller à ne pas posséder de Hamets durant Pessah (du mercredi 5 Avril depuis la matinée jusqu'au jeudi 13 Avril, au soir, pour les communautés en France et dans le reste du monde). Pas seulement dans sa maison (éventuellement dans une maison secondaire) mais aussi dans sa voiture, son bureau ou à la Yéchiva (pour les élèves qui ont une chambre).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut David Gold
tél. 00972 55 677 87 47 e-mail: goldhanna123@gmail.com

Votre feuillet préféré est en passe de sortir en livre pour la 2^{ème} année de sa parution. Si vous êtes intéressés de soutenir son impression, je vous propose des dédicaces (Bénédiction ou de souvenir d'un proche). Veuillez prendre contact avec le mail d'envoi.

Une bénédiction à tous les Bah'ouré Yéchivots qui rentre chez eux après le "Zman 'Horef" / l'hiver, passé à apprendre la Sainte Thora en Erets Israël. Alé VéHatsla'h !!

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Vayikra
5783

|199|



Photo de la semaine



Infos :

Chaque jour reçois quelques minutes de Torah
directement sur ton smartphone



Envoi un WhatsApp au :
054.943.93.94

Le sacrifice de tes désirs !

Notre paracha introduit le livre de Vayikra, qui traite principalement des lois des sacrifices et de toutes les lois qui ont été pratiquées pendant que le Temple existait. Même si l'acte d'offrir des sacrifices n'existe plus aujourd'hui, nous devons garder à l'esprit le travail des sacrifices car lorsque quelqu'un accomplit certaines mitsvot, on considère qu'il offre des sacrifices !

D'abord et avant tout, quand quelqu'un parvient à se débarrasser de ses désirs interdits et à perfectionner ses traits de caractère, cela est considéré comme un véritable sacrifice ! La raison en est que le trait d'humilité est la base de tous les sacrifices, comme on peut l'apprendre du fait que de tous les animaux qui sont cachères, Hachem n'a choisi que des moutons et du bétail à sacrifier sur l'autel parce que par nature ces animaux sont humbles et soumis à leurs propriétaires. De plus, parmi les centaines d'oiseaux qui sont cachères Hachem n'a choisi que des colombes et des pigeons à sacrifier sur l'autel parce qu'ils sont les plus humbles et les plus soumis de tous les oiseaux.

De même, l'action principale du sacrifice et de l'expiation qu'il apporte à la personne qui le réalise se fait précisément par l'humilité de la personne au moment où elle l'offre sur l'autel. Par conséquent, le sujet inhérent aux sacrifices commence par le verset : «Et il appela Moché» - Pour nous enseigner que l'humilité et la modestie sont le but et la raison de tous les sacrifices. De plus, en commençant le sujet des sacrifices par ce verset, la Torah vient nous enseigner que même en exil, alors que le Temple n'est pas encore reconstruit et que nous ne pouvons offrir aucun sacrifice, Hachem, néanmoins, considère que nous avons offert des sacrifices devant Lui lorsque nous agissons avec humilité.

En outre, ceux qui veulent vraiment atteindre la couronne de la Torah et se souvenir de tout ce qu'ils apprennent doivent s'accrocher aux attributs de la modestie et de l'humilité aussi étroitement que possible. Ce n'est que par ces traits qu'Hachem vous aide à acquérir Sa Torah. Même si l'œuvre des sacrifices est exaltée et au-delà de notre

compréhension, et à travers eux, tous les mondes reçoivent une abondance de lumière, de vie et de bénédiction, l'étude de la Torah est encore beaucoup plus élevée et plus importante qu'eux ! Nos sages ont dit : «L'étude de la Torah est égale à tout». Quiconque veut vraiment avoir des racines bonnes et profondes doit s'assurer qu'il ne s'éloigne pas de la Torah ne serait-ce qu'une seconde car elle équivaut à toutes les mitsvot de la Torah. Quand quelqu'un étudie la Torah, en dehors de la connaissance même qu'il acquiert, le principal avantage qu'il reçoit est qu'il sait observer le reste des mitsvot.



Chaque personne doit élargir sa connaissance en Torah, en profondeur, et à la fin, elle réalisera tout. Quelqu'un qui passe son temps dans la maison d'étude sera sûrement destiné à de grandes réalisations. N'oubliez pas que ce n'est que par la Torah que la perfection peut être atteinte. Nous devons passer autant de temps que dans l'étude de la Torah, dans la pratique de la tsédaka et dans l'amour d'Israël. Notre travail

dans ce monde est de faire beaucoup de bien, de rester forts, de ne jamais abandonner la prière et de ne jamais manquer d'apprendre la Torah.

Dans notre génération, tout progrès en avant, même minime, vaut beaucoup dans le ciel. Notre génération est pleine de tentations, de convoitises et d'immoralité qui ne dépendent même pas forcément de nous. La majorité vient de l'extérieur. Vous n'en voulez certainement même pas une partie. Pour cette raison, si quelqu'un vient vers vous et vous dit qu'il est difficile de s'approcher d'Hachem dans cette génération, vous devriez immédiatement lui dire qu'il a tort et que exactement dans cette génération, même le peu qui est fait est considéré comme beaucoup par rapport aux générations précédentes, et donc il est maintenant plus facile de se rapprocher d'Hachem. Même si vous êtes dans une chute spirituelle, ne restez pas complaisant. Relevez-vous immédiatement et continuez à avancer, comme le dit le proverbe : «Quand je tombe, je ressuscite» (Mikha 7:8). N'acceptez jamais la situation dans laquelle vous vous trouvez. Au lieu de cela, embrassez le changement et allez constamment de l'avant.

”ב' קדוש אלקי תדבר מאד בך ובלבך לעשתה”



Connaître la Hassidout



Entendre les voix célestes

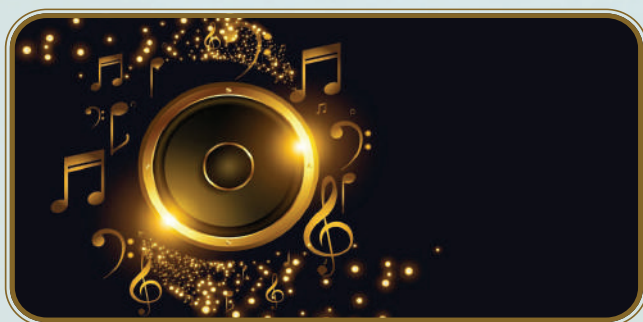
Selon le Baal Atanya, lorsque vous étudiez la alakha, personne ne peut prendre le dessus sur vous, il peut être un animal, il peut être un roi - personne ne peut s'approcher de vous, ils sont tous aussi inoffensifs que l'argile.

Chaque personne doit consacrer quelques heures par jour à l'étude de la Alakha, même une heure ou deux, mais consacrer vraiment tout son cœur afin que la alakha soit claire et vérifiée dans tous les niveaux, dans toutes les difficultés et dans toutes les situations.

Et pour la connaissance de la Torah, quand un juif comprend la Torah, son intellect est revêtu par la sagesse divine. Quand un juif apprend une sougia et s'y plonge, son intellect s'habille au nom d'Hachem, parce que toute la Torah est composée des lettres du nom d'Hachem. Si nous connaissions le Séfer Ayetssira, "Barla Chéarim", dans l'échange des lettres, dans les combinaisons des lettres et dans la forme des lettres, nous comprendrions que chaque lettre de la Torah est un nom d'Hachem. Et il est écrit : «Et la sœur de Lotan était Timna» (Béréchit 36.22), comme s'il disait «Je suis Hachem, ton D.ieu» (Chémot 20.2), et après tout, le sens de «Et la sœur de Lotan était Timna» c'est le sommet de l'impureté, et «Je suis Hachem, ton D.ieu», c'est le sommet de la pureté et de la sainteté, néanmoins vous voyez qu'en fait, peu importe ce que vous apprenez, tous les noms écrits sont bénis.

Quand un juif commence à comprendre le fonctionnement interne de la Torah, outre le fait que la sagesse divine l'entoure, voici aussi la sagesse d'Hachem au milieu de lui - celle de la personne qui comprend la Torah, comme il est écrit au sujet du roi Chlomo : «Tout Israël connut le jugement que le roi avait rendu, et ils furent pleins de respect pour le

roi, car ils comprirent que la sagesse divine l'inspirait dans l'application de sa justice» (Rois I-3.28). Le peuple entier savait que Chlomo avait la sagesse divine,



c'est-à-dire que même les gens ordinaires le ressentait. Le Roi Chlomo savait qu'il n'était pas pensable pour un être humain d'abandonner son fils. Chacune de deux femmes du procès prétendit que c'était son fils le bébé, évidemment l'une d'elles était une voleuse et une menteuse, et dans ce cas, puisque chacune d'elles revendiquait le bébé, cela nécessitait l'intervention d'un tribunal divin, mais «Elle ne se trouve pas dans le ciel», un tribunal divin n'interviendrait pas.

Mais le Roi Chlomo invoqua le tribunal céleste pour qu'il intervienne. Il déclara qu'il existe une règle que : «Quelque chose sur lequel repose un doute, il faut le partager», alors il leur demanda de lui apporter une épée et de couper l'enfant en deux, et de donner à chacune une moitié. Celle qui n'était pas la mère du bébé se fichait de savoir si on allait le couper en deux, mais celle qui était la véritable mère, ne pouvait pas accepter de voir comment son fils serait coupé en deux devant ses yeux, alors elle cria immédiatement et dit qu'elle était prête à ce qu'on donne son fils à l'autre femme, afin que l'enfant reste en vie. «Le Roi prit la parole et dit : Donnez-lui l'enfant vivant et gardez-vous de le faire tuer, car celle-

ci est sa mère» (Ibid verset 27), Rachi dit qu'une voix céleste s'est fait entendre et a dit qu'elle était bien sa mère.

Et dans la Guémara (Makote 23b), il est écrit qu'en trois endroits l'esprit divin est apparu dans le tribunal céleste, pour statuer, la première fois lorsque Yéoudah a dit : «Sortez-la et brûlez-la» (Béréchit 38.24), Tamar lui a envoyé : «Reconnais à qui appartiennent ce sceau, ces cordons et ce bâton» (Ibid. verset 25), immédiatement après «Yéoudah les a reconnus et a dit : Elle est plus juste que moi» (Ibid. verset 26). Qui a dit «que moi»? Une voix céleste a dit : «que moi». La deuxième fois que le tribunal céleste a statué, c'était pour le jugement de Chlomo, la voix céleste a dit «C'est sa mère» (Rois I- 3.27), et la troisième fois dans le tribunal de Chmouel : «Qu'Hachem soit témoin contre vous en ce jour, et témoin son élu, que vous n'avez rien trouvé à ma demeure et il témoigne» (Chmouel I-12.5), il n'est pas écrit «Et ils témoignèrent», mais il est écrit «Et il témoigne», la Guémara explique qu'une voix céleste est sortie et a dit « Je suis témoin dans cette affaire là».

Hachem a témoigné sur Chmouel qu'il n'a jamais utilisé de fonds publics, même une seule fois. Généralement un leader public a de bonnes conditions, il reçoit toutes sortes d'avantages du public, mais le prophète Chmouel a agi différemment, il a fait le vœu qu'à partir du jour où il a pris ses fonctions, de ne rien prendre du public, même une chose de l'épaisseur d'un cheveu, c'est un niveau très élevé. Par ce fait, il était au-dessus de tous les justes, personne ne pouvait l'atteindre. Seulement si nous mettons Chmouel devant Moché et Aharon ensemble, nous commencerons à avoir un équilibre. Et comme Hachem a témoigné sur lui, si Hachem témoigne, qui peut argumenter !

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 5 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous : +972-54-943-9394



Bet Amidrach Haméir Laarets

www.hameir-laarets.org.il | france@h-l.org.il



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière



Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Vaykra תשפ"ג

• Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances •

לחן 74

Pertes du Zera Shimshon

L'Éternel appela Moïse, et lui parla, de la Tente d'assignation,

Hashem se révèle pour la première fois dans le tabernacle nouvellement construit grâce aux contributions du peuple pour que la présence divine réside parmi eux.

La présence divine recouvrait le tabernacle et Hashem «appelle» moshé à entrer dans le tabernacle pour qu'il puisse «parler» avec lui. Quand Hashem parlait à Moshé, la voix d'Hashem retentissait comme un tonnerre mais seul Moshé pouvait l'entendre, comme le précise Rashi sur le verset «**Il appela Moshé**»: «*La voix se propageait et atteignait ses oreilles, et nul en Israël ne l'entendait*»

Toutes les fois que Hachem s'est adressé à Moshé en lui «parlant», en lui «disant» et en lui «ordonnant», il a commencé par «appeler», **expression d'affection** (Yoma 4b, Wayiqra raba), identique à celle employée par les **anges de service**, comme il est écrit: «Il «appela» l'un l'autre...» (Yech'ayah 6,3).

Des propos de Rashi, nous comprenons deux choses:

D'une part que la voix d'hashem (qui était forte et retentissante) ne se faisait «entendre» que par Moshé alors même que les bnei Israel qui entouraient la tente, eux, n'entendaient rien. D'autre part, nous voyons qu'Hashem affectionne particulièrement de «parler» à Moshé, utilisant ainsi, le même langage que celui utilisé avec les anges.

De plus, le Middrash Vayikra Rabba nous enseigna la chose suivante:

לפי שהיתה נפשו של משה עגומה עליו, ואמר הכל הביאו נדבתן למשכן ואני לא הבאתי, אמר לו הקדוש ברוך הוא חייך שדבורך חביב עלי יותר מן הכל, שמכילן לא קרא הדבור אלא למשה, ויקרא אל משה.

Le midrash révèle que Moshé était triste de ne pas avoir pu lui aussi contribuer via des donations à la construction du temple. Il dit «*Tous les bnei Israël ont amené des donations pour le temple et moi je n'ai rien apporté..*». Hashem s'adressa alors à Moshé et lui dit:

«**Sur TA VIE, TA PAROLE (A TOI MOSHE) est plus cher à mes yeux que tout le reste.**».

Le middrash justifie son explication du fait qu'il est écrit au début de notre parasha «**HASHEM PARLA A MOSHE**» (ויקרא אל משה)

Question

Le Zera Shimshon pose une question sur ce midrash: Le midrash évoque le fait qu'Hashem met en avant et valorise la «PAROLE» de MOSHE. Seulement, la preuve apportée par le midrash évoque la parole d'Hashem à Moshé, comme il est dit:

«**HASHEM PARLA A MOSHE**» (ויקרא אל משה)

La preuve du midrash n'est donc pas cohérente? De plus, de quelle «parole» Hashem fait-il référence lorsqu'il dit à Moshé «**TA PAROLE (A TOI MOSHE) est plus cher à mes yeux que tout le reste?**»?

Le Zera Shimshon va poser une autre question: Comme évoqué par Rashi, Hashem «marque» son affection à Moshé dans son dialogue avec lui. Hashem utilise une méthode (il «appelle» Moshe à entrer dans la tente d'assignation avant de lui parler) et enfin il lui «parle» en toute imité. Sa voix est retentissante et seul Moshé l'entend. Aussi, le Zera Shimshon pose la question suivante: Pourquoi la

דברי רבינו:

אות א

מדרש רבה (ויק"ר א, ו) על פסוק (ויקרא א, א) 'ויקרא אל משה', 'יש זהב ורוב פנינים' (משלי כ, טו), הכל הביאו נדבתן למשכן זהב, הדא הוא דכתיב (שמות כה, ג) 'וזאת התרומה'. 'ורב פנינים', זו נדבתן של נשיאים. 'וכלי יקר שפתי דעת' (משלי שם), לפי שהיתה דעתו של משה עגומה עליו, אמר, הכל הביאו נדבתן למשכן, ואני לא הבאתי. אמר לו הקדוש ברוך הוא, חייך, שדבורך חביב עלי יותר מן הכל, שמכילן לא קרא הדבור אלא למשה, הדא הוא דכתיב 'ויקרא אל משה', עכ"ל.

הוצאת הגליון והפצתן לזכות

לזכות ולהצלחת

דניאל אורי בן רג'נה מלכה

להצלחה וברכה בלי גבול ומדה בעוסקיו בכל העולם

voix «Hashem» devait «retentir de façon fracassante» alors qu'il ne s'adressait finalement qu'à Moshé, pourquoi «une telle expression de grandeur» pour un dialogue «unilatéral»

Reponse

Le Talmud Baba Batra (9a) nous enseigne le principe suivant (inspiré de la mitsva de tsédaka mais extrapolable à toutes les mitsvot):

גדול המעשה יותר מן העושה

«Plus grand est celui qui ORGANISE (qui pilote, qui encadre, qui fait faire) que celui qui FAIT»

Dans l'esprit des hommes, il est plus important DE FAIRE que DE FAIRE FAIRE.

Seulement, nous minorons souvent le rôle des GUIDES, qui encadrent, qui conseillent, qui orientent, qui dirigent le peuple.

Typiquement, considérons le rôle d'un Shamash de communauté (bedeau) qui prépare les séoudotes, qui prépare le kéli pour nétilate yadaïm (l'ablution des mains), qui organise les tables, qui prépare l'eau et le kéli pour mayim aharonimes, etc. Effectivement, au moment de séouda shélishite, tout le monde pourra faire de multiples mitsvot: Netilat, Motsi, etc. Alors que le Shamash fait des va et vient entre la cuisine et la table, on peut se dire «grands sont les fidèles qui multiplient les mitsvot lors de cette séouda shélishite». Cependant, c'est tout le contraire, le Shamash qui lui n'a pas eu le temps de s'asseoir et faire séouda shélishite est plus «GRAND» en mérite que ceux qui sont à table et réalise les mitsvot.

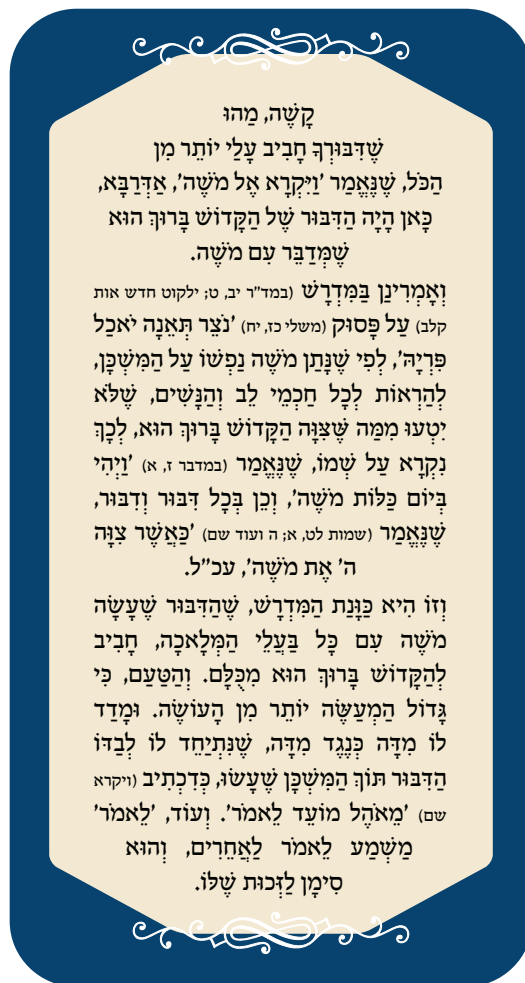
Aussi, c'est exactement ce qu'Hashem dit à Moshé, «TA PAROLE» qui accompagnait les bnei Israël lors de la construction du temple EST PLUS GRANDE que leur réalisation. Quand bien même, tu n'as pas apporté de donation et tu n'as pas participé de façon «active» à la construction du temple, tu étais constamment

«derrière» chaque bnei Israël pour les «conseiller», tu étais «L'HOMME DE L'OMBRE». Celui que nous ne voyons pas mais qui a un rôle PRIMORDIAL et MAJEUR. Tu as été présent pour «guider» les bnei Israël afin que ma parole et mes instructions soient respectées à la lettre. Tu as été bienveillant et pédagogue avec l'ensemble des bnei Israël. Aussi, TA PAROLE, cette parole est «PLUS CHERE» à mes yeux que tout autre chose.

Enfin, c'est parce que TU AS ETE L'HOMME DE L'OMBRE qu'en récompense, TOI SEUL profitera de ma magnificence. TOI SEUL ECOUTERA MA VOIX. Tu as voulu rester en retrait, en récompense, je te «mettrai au-devant de la scène». Pour toi, ma voix retentira de façon extraordinaire et seul toi en profiteras.

Pour renforcer ce sentiment d'affection entre Hashem et Moshé, le Zera Shimshon (dans parashat Matot) rapporte un midrash qui précise qu'aucun dialogue entre un prophète et hashem ne pouvait égaler les dialogues entre Moshé en Hashem. Les sages nous enseignent que lorsque hashem dialoguait avec Moshé, la prophétie était «véhiculée» à travers la «gorge» de Moshé et en cela le dialogue entre Moshé et Hashem était unique et exceptionnelle. Le Zera Shimshon explique que l'ensemble des «âmes» du peuple juif était concentré en «ADAM HARISHONE». En mangeant le «fruit défendu», l'ensemble du corps d'Adam a ainsi «profité» de la faute car

l'ensemble du corps profite des aliments ingurgités. Seulement, l'ÂME de Moshé Rabbénou était associée à un endroit précis du corps d'Adam Harishone: La trachée artère. La trachée artère est le seul endroit du corps qui ne profite pas des aliments ingurgités. L'âme de Moshé n'était donc même pas impactée par la faute originelle. Pour cette raison, lorsque Hashem dialoguait avec Moshé, la «voix» d'Hashem «circulait» à travers la gorge, la trachée artère de Moshé, qui elle n'a pas profité du «péché originelle».



Ce feuillet est écrit par Rav Amram Azoulay * 580624120 ע"ר זרע שמשון

(auteur du livre Bnei Shimshon, drachotes commentées du Zera Shimshon, contact Bneishimshon@gmail.com)

et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon

Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com
Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

ניתן להפקיד בבנק מרכנחיל (17)
סניף 635 מ.ח. 71713028 ע"ש זרע שמשון
כמו"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent
dédier l'étude du feuillet pour l'élévation
de l'âme d'un proche

Merci de contacter
Israël: 05271-66-450
Etats-Unis: 347-496-5657

זכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו



Pour contacter l'auteur de ce feuillet «français»: Bneishimshon@gmail.com



וַיִּקְרָא אֶל מֹשֶׁה וַיְדַבֵּר יְהוָה אֵלָיו מֵאֹהֶל מוֹעֵד לֵאמֹר.
דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אָדָם כִּי יִקְרִיב מִקָּדָם לַיהוָה מִן הַבְּהֵמָה מִן הַבֶּקָר וּמִן הַצֹּאן תִּקְרִיבוּ אֶת קָרְבָּנְכֶם.

L'Éternel appela Moïse, et lui parla, de la Tente d'assignation, en ces termes:

*"Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Si un **homme parmi vous** veut présenter à hashem une offrande de bétail, c'est dans le gros ou le menu bétail que vous pourrez approcher votre **offrande** »*

"Vayikra", D.ieu appelle Moché depuis la Tente d'Assignation et lui transmet les lois sur les sacrifices qui peuvent être offerts dans le Sanctuaire et qui sont constitués d'animaux ou de nourriture. Les différents types d'offrandes sont les suivants : 1. "L'offrande Holocauste" ("Ola") où l'animal est entièrement consumé par le feu sur l'autel, 2. "L'offrande de paix" ("Chélamim") dont certaines parties sont consommées sur l'autel, d'autres sont données aux prêtres le reste étant consommée par celui qui offre le sacrifice, 3. Les différents "sacrifices expiatoires", ("Hatat"), apportés pour effacer les fautes commises par inadvertance par le Grand Prêtre, la communauté, le roi, ou un simple individu, 4. "L'offrande de culpabilité" ("Achame") apportée par celui qui a profité de ce qui est consacré au Temple, par celui qui a un doute sur une éventuelle faute commise par inadvertance, ou par celui qui a prêté un faux serment.

Le Or Ahaim s'étonne : la torah utilise rarement le mot « **Adam** », pourquoi ne pas avoir utilisé « Ish » (un individu) ou un autre terme pour désigner un individu ?

Autre question : Que signifie « un homme **parmi vous** », pourquoi le verset a besoin de préciser « **parmi vous** » ?

Autre question : Que signifie לַיהוָה קָרְבָּן , évidemment qu'un sacrifice est réalisé pour Hashem....

Enfin, pourquoi, le verset rappelle, après la liste des possibilités de bétail les mots suivants « *vous pourrez approcher votre **offrande** »*. Le verset parle depuis le début de korban (sacrifice), pourquoi conclure le verset et répéter le fait que nous parlons de sacrifice ?

C'est l'un des plus beaux Or Ahaim que j'ai eu le plaisir d'étudier.

Le Or Ahaim nous enseigne la chose suivante : Le mot קָרַבָּן a la même racine (en hébreu) que le mot « approcher » (להקריב). Le Or Ahaim nous enseigne que celui qui « rapproche » ses frères, réalise le plus beau des korban, celui qui est appelé קָרַבָּן לַיהוָה

En effet, le pirkei avot nous enseigne que celui qui est « mézaké » le public, c'est-à-dire, celui qui rapproche le cœur des juifs éloignés (c'est le sens profond des mots « parmi vous », le Or Ahaim, le « parmi vous » désigne les plus éloignés spirituellement) est protégé de la faute.

מסכת אבות · פרק ה

כל המזכה את הרבים, אין חטא בא על ידו

Celui qui rend méritant le public (qui rapproche ses frères à la torah), il est éloigné de la faute

Aussi, celui qui dispose de cette « mida » là est appelé « ADAM », le Zohar explique que l'utilisation ce terme désigne des personnes nobles et grandes.

De plus, comme celui qui s'occupe de ses frères éloignés est protégé des fautes, de facto, il n'a pas besoin d'amener de sacrifices liés aux fautes.

Aussi, le verset évoque en premier, le meilleur des KORBAN, c'est celui qui est appelé KORBAN POUR HASHEM, car il s'agit ici de RAPPROCHER (racine du mot korban en hébreu) ses frères éloignés.

Enfin, la fin du verset évoque celui qui ne s'occupe pas de rapprocher ses frères (et donc qui n'est pas protégé de la faute), aussi, si ce dernier vient à fauter, il doit amener un sacrifice. C'est le sens du « rappel » du mot « sacrifice » de la fin du verset qui s'adresse finalement à la deuxième catégorie de juif, ceux qui ne s'occupent pas de « rapprocher » leur frère (car pour eux, la torah énumère le type de bétail).

Quel moussar extraordinaire du Or Ahaim Hakadosh : Il n'y a pas de plus grand sacrifice que celui de rapprocher ses frères, celui-ci est appelé KORBAN POUR HASHEM !!!!! et il est rappelé en PREMIER dans le verset

Un jour le gendre du Baal Shem Tov (le Tsadik, le Rabbi Guershon Mikitov) dont s'était la hiloula la semaine dernière, vit le Or Ahaim échanger des paroles de torah avec des renégats. Il dit au Or Ahaim « Rabeinou, ce n'est pas de votre respect de discuter avec ces gens... ».

Le Or Ahaim lui répondit « C'est notre devoir de rapprocher les éloignés ».

Shabbat Shalom à tous,

Pa'Had David

Vayikra
Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

 Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

 Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi **Moché Aharon Pinto** zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi **'Haim Pinto** zatsal

« Si quelqu'un d'entre vous veut présenter au Seigneur une offrande » (Vayikra 1, 2)

Nos Maîtres affirment (*Ména'hot* 110a) : « Quiconque étudie la Torah n'a besoin ni d'holocauste, ni d'oblation, ni d'expiatoire ni de délictif, comme il est dit : "Tel est le rite [Torah] relatif à l'holocauste, à l'oblation, à l'expiatoire et au délictif". » À l'époque du Temple, les sacrifices expiaient les péchés de l'homme, et suite à sa destruction, c'est l'étude de la Torah qui remplit cette fonction.

J'ai pensé qu'il existe autre chose qui apporte à l'homme l'expiation : le fait de donner du mérite à la multitude et de sanctifier le Nom divin en public. Car, en fautant, on profane celui-ci ; aussi, en le sanctifiant par la suite, on obtient le pardon de ses fautes. Rabbénou Yona affirme à cet égard (*Chaaré Téchouva*, IV) que lorsqu'on sanctifie le Nom divin, on est même absous des péchés pour lesquels on ne trouve l'expiation que par la mort. Nos Sages ajoutent (*Avot* 5, 21) que « celui qui donne du mérite à la multitude ne tombera pas dans le péché, tandis que celui qui la fait fauter, on lui retire l'opportunité de se repentir. Moché, qui donna du mérite à la multitude, le mérite de celle-ci lui revient (...), alors que Yérovoam ben Nabat, qui fit fauter le peuple, le péché de la collectivité lui fut imputé. » Tentons de comprendre comment ce dernier a pu s'enfoncer à ce point dans le péché, entraînant derrière lui tout le peuple juif, à l'époque du premier Temple.

Nos Maîtres soulignent (*Sanhédrin* 110b) que Yérovoam commença à fauter lorsqu'il interdit aux enfants d'Israël de se rendre en pèlerinage au Temple, à Jérusalem. Penchons-nous sur cette *mitsva*. La Torah nous ordonne : « Trois fois par an, tous tes mâles paraîtront (*yéraé*) par-devant le Souverain, l'Éternel. » (*Chémot* 23, 17) Il semble évident que le but de cette *mitsva* était de renforcer, au sein du peuple juif, la foi en D.ieu, face au spectacle des Cohanim et des Léviim en train d'accomplir leur service et de l'ensemble du peuple rassemblé. Ceci corrobore l'interprétation de nos Sages (*'Haguiga* 2a) du verset précité : « il sera vu (*yéraé*) et il verra ; de même qu'il vient pour voir, il vient pour se faire voir ». Rachi explique que le verset rapproche le fait de voir et celui d'être vu, car le pèlerinage permettait à l'homme à la fois de voir, de contempler la crainte de D.ieu régnant en ce lieu saint, et, grâce au niveau qu'il atteignait par l'atmosphère élévatrice de ce pèlerinage, de ressentir qu'il était vu par le Créateur, auquel tous ses actes sont connus et rien n'échappe.

Par conséquent, la foi et la crainte de D.ieu des pèlerins se

maskil LÉDAVID Donner du mérite à la multitude



renforçaient lorsqu'ils voyaient les Cohanim et Léviim, ces justes, élite du peuple, servir dans le Temple. En outre, le fait que l'ensemble du peuple était rassemblé contribuait également à un tel renforcement, car « quand la nation s'accroît, c'est une gloire pour le roi ». Enfin, les dix miracles qui se produisaient quotidiennement au Temple (cf. *Avot* 5, 5) laissaient clairement apparaître la main de l'Éternel dirigeant tous les événements.

Si, comme nous l'avons expliqué, la *mitsva* de se rendre en pèlerinage au Temple peut être appréhendée rationnellement, celle d'y apporter des sacrifices pose plus de difficultés de compréhension. En effet, n'était-ce pas irrespectueux, pour le Créateur, que Sa sainte demeure s'emplisse du sang de sacrifices ? Les *Richonim* (notamment Rabbénou Bé'hayé et le Ramban) ont d'ailleurs affirmé que le sujet des sacrifices nous dépasse. Pourtant, le Ramban suggère une raison à cette *mitsva* : lorsque l'homme réalise que l'animal est sacrifié à sa place, il se soumet à D.ieu et se repent.

Ainsi, ces *mitsvot* permettaient à l'homme de renforcer sa foi et sa crainte de D.ieu et de se repentir. Mais, suite à la destruction du Temple, comment s'élever et améliorer ses voies ? Nos Sages nous enjoignent à cet égard : « tout homme à l'obligation d'aller voir son Rav durant la fête » (*Soucca* 27b). Car, lorsqu'il verra le visage de son maître, sur lequel réside la Présence divine grâce à sa piété et son érudition en Torah, il en sortira renforcé dans en crainte de D.ieu et se corrigera. Nos Maîtres affirment également que « quiconque apporte un cadeau à un érudit, c'est comme s'il apportait au Temple les prémices de sa récolte » (*Ketouvo* 25b), et que « quiconque remplit de vin la bouche d'un érudit, c'est comme s'il avait apporté des libations sur l'autel » (*Yoma* 71a). Nous en déduisons que le fait de se rendre auprès de son Rav ou de lui apporter un présent peut générer les mêmes bénéfices spirituels que le pèlerinage au Temple et l'apport des sacrifices.

Dès lors, la profonde impiété de Yérovoam apparaît : conscient du renforcement spirituel que les enfants d'Israël retireraient du pèlerinage au Temple, il les empêcha de s'y rendre, afin d'éviter qu'ils ne prennent alors conscience de son impiété et ne veuillent le destituer. C'est en cela qu'il fauta et fit fauter tout le peuple, tandis que Moché Rabbénou donna du mérite à la multitude, de sorte que ce mérite lui est attribué.

 3 Nissan 5783
25 Mars 2023

1283

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:17	6:33	6:25	6:51
Clôture du Chabbat	7:30	7:32	7:31	7:47
Rabbénou Tam	8:10	8:07	8:08	8:35



HILLOULOT

Le 3, Rabbi Ye'hïel Mikhel, le saint *Maguid* de Zlatchov

Le 4, Rabbi Yaakov Tsvi de Kalenbourg, auteur de l'ouvrage *Haktav Véhakabala*

Le 5, Rabbi Avraham Yehochoua Heschil, le « *Ohev Israël* » d'Afta

Le 6, Rabbi Aharon Roth, auteur du *Chomer Emounim*

Le 7, Rabbi Sasson Mizrahi, auteur du *Bati LéGANI*

Le 8 Nissan, Rabbi Chlomo Mossaïov

Le 9, Rabbi Arié Lévine





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

L'honneur d'un homme

« Si une personne [néfesh] veut présenter une oblation au Seigneur, son offrande doit être de fleur de farine. » (Vayikra 2, 1)

Rachi commente : On n'emploie pas le mot *néfesh* (litt. : âme) pour les autres sacrifices volontaires, mais uniquement au sujet de l'oblation. Qui a coutume d'offrir volontairement une oblation ? Le pauvre. Le Saint béni soit-Il dit : Je lui en tiens compte comme s'il avait offert sa personne, son âme. Quant au Baal Hatourim, il fait remarquer : à propos de l'oiseau et de l'oblation, il n'est pas dit « devant l'Éternel » comme pour le gros bétail, parce qu'il s'agit là des sacrifices apportés par les pauvres, qui se gênent de le faire en présence de tout le peuple ; c'est pourquoi Il a dit à Aaron et ses fils de ne pas le faire en public, et averti Aaron afin de lui signifier que même le Cohen Gadol ne doit pas mépriser l'offrande du pauvre.

Dans son ouvrage *Darké Moussar*, Rabbi Yaakov Neimann *zatsal* rapporte l'interprétation de Rabbi Aharon Bakst *zatsal* (Av Beth Din de Shavel en Lituanie) selon laquelle la Torah fait particulièrement attention à l'honneur du pauvre. C'est pourquoi elle enjoint au sujet de son offrande : « Qu'on la divise en morceaux », afin qu'elle ait l'air importante, la poêle en étant pleine. De même, au sujet du pauvre qui apporte un oiseau comme sacrifice, il est écrit : « Il ouvrira l'oiseau du côté des plumes, sans le diviser » (Vayikra 1, 17), et Rachi d'expliquer (cf. *Vayikra Rabba* 3-5) : pourtant, tu ne trouveras pas un homme ordinaire qui ne sente l'odeur de plumes brûlées sans être écœuré ; pourquoi donc est-il dit qu'on doit l'offrir ? Afin que l'autel soit rassasié et paré du sacrifice du pauvre.

Si on séparait les ailes de l'oiseau, celui-ci se consumerait immédiatement, et le pauvre en éprouverait de la tristesse et de la jalousie vis-à-vis du riche, dont l'offrande, tirée du gros bétail, demandait de nombreux soins jusqu'à ce qu'elle soit brûlée, tandis que la sienne se consumerait rapidement. Afin de lui éviter cette peine, la Torah a ordonné que l'oiseau qu'il apportait soit sacrifié entier, avec ses plumes, de sorte à prolonger la durée de sa combustion et à procurer ainsi de la joie au pauvre. Nous en déduisons combien l'Éternel tient compte de l'honneur de Ses créatures.

Même lorsque nous nous trouvons dans une situation où nous devons nous comporter envers autrui selon le principe « honore-le et soupçonne-le », il nous incombe avant tout de l'honorer !

Le juste Rabbi Na'houn Zéev de Kelm *zatsal* était doué d'un exceptionnel talent oratoire et ses interventions laissaient une vive impression sur le public. Il fut une fois convié à un grand rassemblement organisé à Vilna, lors duquel il devait prendre la parole après l'un des grands Rabbanim. Or, voilà qu'arrivé son tour, il refusa de parler, malgré les nombreuses insistances.

Suite à l'étonnement des membres de sa famille, il leur expliqua qu'après avoir entendu l'intervention du Rav qui devait le précéder et constaté qu'elle n'avait pas remué la foule, il craignait que le fait de parler après lui dénigre l'autre et le couvre, quant à lui, d'honneurs...



GUIDÉS PAR LA Émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Comment remercier le Créateur ?

Deux frères extrêmement aisés, 'Haïm et Its'hak Weiner, qui nous avaient fait don de la synagogue provisoire d'Ashdod, m'avaient cette fois promis de me transmettre la somme de 9.000 dollars. Après une certaine période, je demandai à Rav Moché Gopez de leur rappeler leur promesse, tout en leur citant le verset : « la charité sauve de la mort » (*Michlé* 10, 2).

Ce dernier répondit à ma demande et rappela à Its'hak Weiner son engagement, mentionnant le verset que je lui avais indiqué. Il lui remit aussitôt la somme promise. Puis, son frère Its'hak entra dans le bureau et, lorsqu'il entendit de quoi il était question, il s'empessa de dire qu'il avait l'intention de doubler leur don en ajoutant encore 9.000 dollars, de sorte que la somme totale s'élève à 18.000 dollars, multiple de 'haï (la vie).

Tout ceci se passa un jeudi soir. Le vendredi matin, les deux frères prirent l'avion pour leurs affaires. À bord de l'appareil, Its'hak demanda à 'Haïm pourquoi il avait augmenté le don qu'ils avaient prévu de faire. « N'es-tu pas d'accord avec moi ? » lui demanda son frère. « Je n'ai rien contre », répondit-il. Alors qu'ils étaient encore en train de parler, les deux moteurs de l'avion s'éteignirent soudain, ce qui provoqua la chute et l'écrasement de l'engin qui se brisa en mille morceaux. Tous ses passagers trouvèrent la mort, à l'exception des deux frères qui, par la grâce divine, furent épargnés. 'Haïm perdit connaissance, tandis qu'Its'hak, sur lequel un débris de métal était tombé, encourait un grave danger. Mais, grâce à D.ieu, ils se rétablirent tous deux.

Dès que je pus communiquer avec les deux frères, ils me remercièrent de leur avoir rappelé leur engagement et reconnurent avoir perçu, de façon tangible, l'accomplissement du principe « La charité sauve de la mort » ! Je leur ai alors demandé : « Et que dites-vous au Créateur qui vous a sauvés ? » « Mille fois merci ! » répondirent-ils. Nous Le remercions de tout cœur d'avoir veillé sur nous et de nous avoir épargnés. »

Néanmoins, il faut savoir que le plus grand remerciement que l'on puisse exprimer à l'Éternel après avoir joui d'un miracle, petit ou grand, est de se rapprocher de Lui, de se renforcer dans l'accomplissement des *mitsvot* et des bonnes actions. Car il ne suffit pas de dire « merci », une telle reconnaissance ne serait que passagère et bien vite oubliée. Par contre, lorsque l'homme se rapproche de D.ieu, il Lui prouve son amour, et c'est le plus grand degré de reconnaissance – la recherche de la proximité divine, dans l'esprit du verset : « pour moi, le voisinage de D.ieu fait mon bonheur ».

De même, il est dit : « Il est bon (*tov*) de rendre grâce à l'Éternel » (*Téhilim* 92, 2). Celui qui désire remercier le Créateur pour les miracles qu'Il accomplit en sa faveur doit s'investir dans le *tov*, c'est-à-dire dans la Torah – comme il est dit : « car Je vous ai donné une bonne leçon : ma Torah (...) » (*Michlé* 4, 2). Ainsi, le fait de se renforcer dans la Torah et les *mitsvot* constitue l'expression la plus sublime de remerciement.

En outre, l'homme qui est proche de l'Éternel et se plie à Sa volonté, non seulement méritera le monde futur, monde du Bien absolu, mais mènera également une vie heureuse dans ce monde, puisqu'il jouira de la sérénité. En effet, pleinement conscient que tout ce que le Saint béni soit-Il fait est pour son bien, et que lorsque les choses ne correspondent pas à ce qu'il désirait, il s'agit d'épreuves visant à expier ses péchés, il ne remet jamais en question les voies divines, et accepte tout avec joie.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La sainteté du corps humain

« Quant au tort qu'il a fait au sanctuaire, il le réparera, ajoutera un cinquième en sus (...) » (*Vayikra* 5, 16)

Le Ben Ich 'Haï (*Chana Richona, Vayikra*) rapporte cet enseignement de nos Sages (*Baba Batra* 75b) : « Dans les temps futurs, on dira *kadoch* devant les justes, à la manière dont on le dit devant le Saint béni soit-Il. »

Penchons-nous sur les paroles du Ben Ich 'Haï. Comme le précise la Torah, celui qui faute en profitant d'un objet consacré à l'Éternel doit réparer son tort en apportant un sacrifice délictif et en remboursant la valeur de l'objet plus un cinquième de celle-ci. Quel est donc le sens de ce cinquième supplémentaire ? Avec l'aide de D.ieu, j'ai pensé que ce qui est sacré appartient au Créateur, et non à l'homme, auquel il est donc interdit d'en profiter pour ses besoins personnels. S'il l'a fait, serait-ce de manière involontaire, il a non seulement porté atteinte à un objet sacré, mais également à l'ensemble de la Torah et de ses cinq livres, ce pour quoi il doit rembourser un cinquième de plus que la valeur de l'objet, en allusion aux cinq livres de la Torah qu'il a bafoués. Car il est formellement interdit d'utiliser des objets consacrés à l'Éternel pour ses propres besoins, interdit si grave que celui qui l'enfreint est considéré comme ayant porté atteinte à l'ensemble de la Torah.

Or, si telle est la gravité et la réparation d'une profanation d'un objet sacré, combien plus est-il condamnable de profaner son corps en l'utilisant pour des occupations profanes contraires à l'esprit de la Torah, ou pire encore, pour des transgressions ! Un tel individu entre également dans la catégorie de ceux qui profanent le sacré et doivent rembourser un cinquième supplémentaire, ayant porté atteinte aux cinq livres de la Torah. Car les membres de son corps ont eux aussi une dimension sainte, le Saint béni soit-Il nous ayant ordonné : « Soyez saints, car Je suis saint » (*Vayikra* 19, 2). Aussi, qu'il le veuille ou non, son corps est intrinsèquement saint de par cet ordre de la Torah, et D.ieu ne l'autorise à l'utiliser que pour s'investir dans la Torah et les *mitsvot*. Par conséquent, celui qui faute en employant ses membres pour commettre des transgressions profane le sacré et doit rembourser un cinquième de plus en guise de réparation à l'atteinte portée aux cinq livres de la Torah.

C'est la raison pour laquelle le Ben Ich 'Haï affirme que les justes, de leur vivant, sanctifient leur corps en le vouant pleinement au service de l'Éternel, sans rechercher à en retirer d'intérêt personnel. C'est ainsi que l'essentiel de leurs membres et tendons est devenu consacré à Hachem, tant en pensée et en paroles qu'en actes, et c'est la raison pour laquelle, aux Temps futurs, les anges viendront réciter devant eux « *kadoch, kadoch, kadoch* – saint, saint, saint », témoignant ainsi de cette triple sainteté consacrée à Hachem, dans les sphères de la pensée, du verbe et de l'action.



à méditer

Se renforcer et mériter la bénédiction

Lors de l'inauguration du tabernacle, les princes d'Israël, chefs de tribus, voulurent procurer une satisfaction au Maître du monde en offrant des sacrifices dans Son sanctuaire en l'honneur de ce grand jour, où Sa Présence allait venir y reposer. Les princes voulurent offrir leurs sacrifices de la façon la plus parfaite possible, pour procurer le maximum de plaisir à leur Père céleste. Et comment procédèrent-ils ? Écoutons les propos du Midrach (*Midrach Rabba* 14, 12) :

« Rabbi Chimon dit : Que veut dire le Talmud par ces termes "de la part des princes d'Israël" ? Cela nous apprend qu'ils se sont portés volontaires par eux-mêmes, et que leur sacrifice était équivalent, tant au niveau de la longueur, de la largeur que du poids, et qu'aucun d'entre eux n'a offert un sacrifice de plus que son ami, car s'il avait offert un sacrifice de plus que son prochain, aucune de ces offrandes n'aurait permis de repousser la pratique du Chabbath. Le Saint béni soit-Il leur dit : Vous vous êtes mutuellement témoignés du respect, et Je vous traite avec égard en vous permettant d'offrir un sacrifice le jour de Mon Chabbath, de sorte à éviter une interruption de vos sacrifices. »

Les princes d'Israël, nous enseigne le 'Hafets 'Haïm, connaissaient le secret : ils savaient que le meilleur moyen de réjouir notre Père Céleste consistait à offrir exactement le même sacrifice, à l'identique, sans accorder aucune préférence pour l'un ou l'autre...

Ainsi, comprirent les princes, la joie ressentie par le Saint béni soit-Il, grâce à leurs sacrifices, serait parfaite ; aucune trace de tristesse n'y serait dissimulée en raison d'une jalousie de l'un envers l'autre. Son plaisir serait extraordinaire en observant tous Ses fils s'aimer et se respecter de la sorte !

Et en effet, les princes eurent droit à un mérite exceptionnel grâce à cette attitude et, bien que, selon la stricte loi, le sacrifice des princes ne reportât pas le respect du Chabbath – une offrande volontaire individuelle n'est pas censée repousser le Chabbath –, malgré tout, le Saint béni soit-Il leur a en quelque sorte transmis le message suivant : Puisque vous avez manifesté du respect l'un pour l'autre, Je vais Moi aussi vous en manifester, et pour éviter une interruption entre vos sacrifices, Je vous permets également d'offrir vos sacrifices le jour du Chabbath !

Plutôt que de tenter d'acquérir de l'honneur par le biais de la haine et de la concurrence, les princes en ont acquis à bien plus grande échelle, par le biais de l'amour fraternel et du respect du prochain – du respect issu des trésors du Roi des rois, dont les limites sont infinies !

Lorsque chacun tente de profiter de tout ce que ce monde propose, sur le compte d'autrui, il est capable de réussir... mais honte à une telle réussite ; elle est tellement limitée et maigre ! Mais comment l'homme peut-il accéder à l'honneur, à la richesse, ou à la réussite par ses efforts ? Lorsqu'il se fixe pour objectif le bien de son prochain au même titre que son propre bien, il s'ouvre un accès direct vers les trésors infinis de notre Père céleste ! Et avec ces trésors, l'homme peut accéder à une réussite authentique et illimitée dans tous ses besoins : le salut, la santé, la satisfaction, la subsistance et tout le bien !

Nous vivons parfois avec le sentiment que la réussite vécue par l'une de nos connaissances se fait sur notre compte, et en conséquence, ne la voyons pas d'un bon œil... or, bien entendu, c'est une erreur ! Pour le Saint béni soit-Il, cela ne fait aucune différence si vivent sur terre un seul homme ou des milliards d'entre eux. Il n'a aucune difficulté à nourrir toutes Ses Créatures en comblant tous leurs besoins, tout comme Il nourrit et sustente de la plus grande à la plus petite d'entre elles...

Mais ce n'est pas tout, c'est même tout le contraire : non seulement notre désir de voir réussir notre prochain ne porte pas ombrage à notre propre réussite, mais nous bénéficierons d'une abondance illimitée du Ciel, tout en procurant de la satisfaction au Maître du monde en ce que nous désirons le bien de Ses enfants bien-aimés !



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage Des hommes de foi, biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

M. Mordékhaï Cohen gagnait sa vie en faisant du commerce depuis sa jeunesse, dès l'âge de dix-huit ans. Il passait le plus clair de son temps dans des déplacements de ville en ville. Partout, il achetait de la marchandise et la revendait avec un bénéfice.

Il avait un associé auquel il vouait une confiance aveugle, car il avait un cœur d'or et se comportait avec bonté envers tous ceux qui en avaient besoin.

On raconte qu'un jour où Mordékhaï arriva à Mogador, qu'il visitait fréquemment dans le cadre de ses affaires, il entendit soudain une voix qui l'appelait derrière lui. Il se retourna et vit un jeune garçon qui criait son nom.

« Qui es-tu et que veux-tu ? » lui demanda Mordékhaï. L'autre lui répondit par une question : « Tu ne me connais pas ? »

– Non, répondit M. Cohen.

– Je suis 'Haïm Pinto, le petit-fils de Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol », dit le garçon.

Cette rencontre imprévue remplit Mordékhaï de joie. Ce jeune garçon qui se tenait devant lui n'était autre que le petit-fils du Tsaddik enterré dans cette ville. En signe d'estime, il baisa la main du jeune Rabbi 'Haïm et lui remit un présent en souvenir de leur rencontre.

Rabbi 'Haïm prit congé.

Il ne se passa pas une demi-heure que Rabbi 'Haïm revint sur les lieux. Il cherchait Mordékhaï. Avec l'aide des passants, il finit par le trouver alors qu'il chargeait sa charrette, s'appêtant à quitter Mogador.

« Sache, lui dit Rabbi 'Haïm, que ton associé t'a trahi. Il a vendu toute la marchandise que vous possédiez et il ne veut même pas te payer la part qui te revient. Mais tu ne vas pas le laisser faire. Amène des témoins qui prouveront ta bonne foi, le fait que tu n'as pas reçu un sou de sa part. Invoque le mérite de mon grand-père, le Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto, et tu seras sauvé des manœuvres malhonnêtes de ton associé. »

Au début, Mordékhaï eut du mal à croire son interlocuteur. Cette association était basée sur une totale confiance mutuelle. Comment se pouvait-il que son associé ait pu avoir de si basses intentions ?

Toutefois, comme ces propos émanaient de la bouche d'un jeune Tsaddik, il attendit l'occasion de pouvoir éclaircir les faits.

Dès qu'il fut de retour, Mordékhaï partit immédiatement chez son associé. Après les salutations d'usage, il lui demanda : « Comment se sont déroulées les affaires pendant mon absence ? » Le pseudo-associé lui répondit, sans aucun scrupule :

« Quelles affaires ? De quoi veux-tu parler ? Nous ne sommes pas du tout associés ! »

À ce moment-là, Mordékhaï se souvint des paroles de Rabbi 'Haïm et de son conseil. Pour commencer, il convia deux témoins au *Beth Din* pour qu'ils attestent que leur association n'avait pas été dissoute, qu'il n'y avait pas eu de partage de parts et qu'il n'avait pas reçu un sou des bénéfices qui lui revenaient.

Mordékhaï se rappela également l'autre recommandation du Tsaddik et il se mit à prier :

« Dieu de Rabbi 'Haïm, exauce-moi ! Dieu de Rabbi 'Haïm, exauce-moi ! »

En entendant le nom du Tsaddik, l'associé fut saisi de terreur. En un instant, il avoua que tout ce qu'il avait manigancé n'était que pur mensonge. Après que le tribunal eut dévoilé sa disgrâce et reconnu la loyauté de Mordékhaï, celui-ci demanda la dissolution de leur association.

Cette histoire, notre Maître, Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*, l'a entendue du fils de Rav Mordékhaï Cohen. Elle représente un exemple fiable d'inspiration divine que Rabbi 'Haïm eut dans son âge, d'autant plus impressionnant que l'associé habitait à mille kilomètres de Mogador. Comment le Tsaddik put-il voir tout cela de si loin ?

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !